



ROMPRE LE CYCLE : CINQUIÈME RAPPORT D'ÉTAPE

Stratégie de réduction de la pauvreté
Rapport annuel 2013

ontario.ca/romprelecycle



TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre	page 1
Introduction	
Première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté	page 3
Mesurer les progrès	page 8
Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes	page 9
Progrès : S'appuyer sur les bases existantes	
Des familles et des enfants plus forts et en meilleure santé	
<i>Donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie</i>	page 10
Prestation ontarienne pour enfants	
Centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille	
Garde d'enfants	
Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein	
Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles	
Programme de bonne nutrition des élèves	
Programme d'activités après l'école	
<i>Améliorer l'accès aux services de santé</i>	page 17
Programme de soins dentaires pour enfants / Beaux sourires Ontario	
Programme Eye See... Eye Learn	
<i>Satisfaire aux besoins particuliers des communautés autochtones</i>	page 19
Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones et Programme de nutrition des enfants autochtones	
Programme Akwe:go pour les enfants autochtones en milieu urbain / programme Wasa-Nabin pour les jeunes Autochtones en milieu urbain	
<i>Favoriser le bien-être mental</i>	page 21
Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances ; première étape axée sur les enfants et les jeunes	
<i>Mobiliser les jeunes</i>	page 23
Plan d'action pour la jeunesse	
<i>Intensifions nos efforts : Cadre stratégique en faveur de la réussite des jeunes de l'Ontario</i>	
Stratégie visant la réussite des pupilles de la Couronne	
Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants	
Équipes ontariennes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne	
Programme ontarien de remboursement des frais d'admission aux études postsecondaires des pupilles de la Couronne	
Subvention pour frais d'apprentissage et de subsistance	
Subvention ontarienne aux pupilles de la Couronne pour l'accès aux études	
Programme d'aide de 100% pour les frais de scolarité des jeunes quittant la prise en charge	
Programme des intervenants auprès des jeunes en transition	
<i>Appuyer l'excellence en matière d'éducation</i>	page 27
Programme Apprentissage pendant l'été	
Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires	
Volet Initiative des écoles prioritaires de l'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires	
Majeure haute spécialisation	
Passeport pour ma réussite	
Subventions pour la participation et l'engagement des parents	



Proposer une aide financière au palier postsecondaire	page 33
Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario	
Bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario	
Plafonnement des hausses des frais de scolarité	
Programme d'aide au remboursement	
Éducation des adultes et formation continue	

Des possibilités pour tous

Logement sûr et sécuritaire	page 36
Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario	
Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable	
Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités	
Stratégie pour l'infrastructure municipale – Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale : fonds pour le logement social	
Programme de prêts d'Infrastructure Ontario	
Taux légal annuel d'augmentation des loyers	

Soutien du revenu et salaire minimum	page 41
Comité consultatif d'établissement du salaire minimum	
Examen du système d'aide sociale	
Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario	

Rendre l'Ontario plus accessible	page 45
<i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>	

Supprimer les obstacles à l'emploi	page 47
Stratégie d'emploi pour les jeunes	
<i>Une nouvelle orientation : Stratégie ontarienne en matière d'immigration</i>	
Programme Deuxième carrière	
Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information	
Préparation à l'emploi pour les femmes victimes de violence ou vulnérables	
Programme Microfinancement destiné aux femmes de l'Ontario	
Services d'emploi d'Emploi Ontario	
<i>Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi (aides familiaux et autres)</i>	

Des fondations socioéconomiques plus solides

Soutenir les entreprises à visée sociale	page 55
Projet de partenariat / Programme de subventions de partenariat	
Social Venture Connexion	
Fonds Catapulte pour le microcrédit en Ontario	

Mesures, indicateurs et résultats **page 58**

Rétrospective – Évaluation de la première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté . . . **page 65**

Impact de la première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté
Engagements clés contre la pauvreté dans le cadre de la première Stratégie
Perspectives en vue de la prochaine Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté
Renforcement de la coordination

Aller de l'avant **page 68**

Une lutte collective contre la pauvreté – Rôle du gouvernement fédéral et des administrations municipales
La nouvelle Stratégie quinquennale de réduction de la pauvreté – Témoignages



MESSAGE DE LA MINISTRE



L'honorable Teresa Piruzza
Ministre des Services
à l'enfance et à la jeunesse

« La Stratégie de réduction de la pauvreté s'inscrit dans le prolongement du plan de notre gouvernement visant à investir dans les gens, à bâtir une infrastructure moderne et à soutenir un climat d'affaires dynamique et propice à l'innovation – autant d'objectifs qui contribuent à édifier une province prospère, stimulante, où chacun a l'occasion d'échanger, de contribuer et de réaliser ses objectifs. »

En 2008, la publication du document intitulé *Rompre le cycle : Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario* traduisait une nouvelle vision audacieuse visant à bâtir une société ontarienne plus juste. La Stratégie soulignait qu'il était essentiel que nous travaillions tous de concert – entre partenaires communautaires et entre tous les ordres de gouvernement – pour faire tomber les obstacles, proposer des débouchés et offrir une prospérité accrue à chaque Ontarienne et Ontarien. La pauvreté est une question complexe, et pour trouver une solution aux nombreux obstacles qu'elle présente, il est nécessaire d'adopter un large éventail d'approches.

En ma qualité de ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse et de ministre déléguée à la Condition féminine, je suis fière des efforts que l'Ontario a déployés au cours des cinq dernières années pour réduire la pauvreté. J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2013 sur les progrès réalisés dans le cadre de notre première Stratégie de réduction de la pauvreté, qui comporte une évaluation du travail accompli au cours des cinq dernières années.

Notre gouvernement est resté ferme vis-à-vis des engagements qu'il avait pris pour réduire la pauvreté. Ce rapport démontre que les initiatives et les investissements stratégiques que nous avons menés à bien ont aidé les Ontariennes et Ontariens à faible revenu et réduit la pauvreté infantile en sortant plus de 47 000 enfants et leurs familles de la pauvreté entre 2008 et 2011. Rien qu'en 2011, la Stratégie a permis d'éviter que 61 000 autres enfants tombent dans la pauvreté. Grâce aux augmentations apportées à la Prestation ontarienne pour enfants, aux prestations d'aide sociale et au salaire minimum, les familles disposent désormais d'un revenu plus élevé pour subvenir à leurs besoins de base.

Notre première Stratégie s'attachait à fournir aux jeunes les soutiens et les possibilités dont ils ont besoin pour devenir des adultes productifs et en pleine santé. Sur ce point, nous avons fait d'importants progrès grâce à des initiatives stratégiques encourageant une croissance et un développement sains, ainsi que le rendement scolaire. Ces initiatives ont mis l'accent sur de nombreux éléments : l'acquisition précoce de compétences en matière de littératie et de numératie, la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein, la bonne nutrition chez les élèves, les soins dentaires, les services de garde d'enfants de qualité, les programmes d'activités après l'école, et les possibilités d'emploi et de formation pour les jeunes.

Ce rapport inclut une évaluation des engagements clés que nous avons pris en vertu de notre première Stratégie. Ainsi, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, qui était l'un de nos engagements clés, est en bonne voie d'être pleinement mis en œuvre à l'échelle de la province.

En poursuivant sur cette lancée avec l'élaboration de notre nouvelle Stratégie quinquennale, nous sommes convaincus que tous nos partenaires ont un rôle à jouer : les autres ordres de gouvernement, les organismes communautaires, les entreprises, les jeunes, les familles et tous ceux et celles qui ont vécu dans la pauvreté. La création de notre première Stratégie a bénéficié du soutien de nombreux Ontariens et Ontariennes, dans des collectivités de toute la province. Ces personnes constituent une formidable source d'inspiration et d'idées pour notre prochaine Stratégie.

Je me félicite que la première ministre Wynne ait fondé un comité permanent du Conseil des ministres pour la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale afin de faciliter l'adoption d'une approche intergouvernementale pour étayer l'élaboration de notre deuxième Stratégie de réduction de la pauvreté. Je copréside ce comité avec Ted McMeekin, le ministre des Services sociaux et communautaires, et à ce titre, je suis déterminée à miser sur le succès de notre première Stratégie afin de rompre le cycle de la pauvreté et d'ouvrir de nouvelles possibilités à tous les Ontariens et Ontariennes.

Je tiens à remercier les milliers de personnes et d'organismes qui ont pris part aux discussions constructives sur la pauvreté qui ont eu lieu dans tout l'Ontario au cours de l'été et de l'automne 2013. Merci pour votre passion, vos contributions et vos suggestions.

La Stratégie de réduction de la pauvreté s'inscrit dans le prolongement du plan de notre gouvernement visant à investir dans les gens, à bâtir une infrastructure moderne et à soutenir un climat d'affaires dynamique et propice à l'innovation – autant d'objectifs qui contribuent à édifier une province prospère, stimulante, où chacun a l'occasion d'échanger, de contribuer et de réaliser ses objectifs.

En travaillant main dans la main, nous tirerons parti du succès de notre première Stratégie pour poursuivre notre lutte contre la pauvreté.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Teresa Piruzza', written in a cursive style.

La ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse,
L'honorable Teresa Piruzza

INTRODUCTION

Première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté

Étapes clés de la Stratégie de réduction de la pauvreté

2008

- ◆ Organisation de consultations publiques
- ◆ Lancement de la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté

2009

- ◆ Constitution d'un comité d'accomplissement des résultats pour guider et superviser la mise en œuvre de la Stratégie
- ◆ Adoption historique de la *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté*
- ◆ Avancement de deux ans du calendrier de mise en place progressive de la Prestation ontarienne pour enfants : le montant maximal des versements annuels atteint 1 100 dollars par an et par enfant de moins de 18 ans

2010

- ◆ Augmentation du salaire minimum, qui est porté à 10,25 dollars
- ◆ Mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein dans près de 600 écoles de toute la province pour environ 35 000 élèves
- ◆ Lancement de la Stratégie à long terme de logement abordable

L'objectif de *Rompres le cycle*, la première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, visait à transformer la société. La Stratégie établissait une vision audacieuse pour rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté en mettant l'accent sur les enfants et leurs familles.

Lancée à la fin 2008, la Stratégie consistait à renforcer les soutiens et à investir pour protéger les enfants et les familles les plus vulnérables en Ontario, ce qui a contribué à les tenir à l'abri des retombées économiques de la récession et à apporter une stabilité financière aux familles à faible revenu au moment où elles en avaient le plus besoin.

Notre gouvernement a fait des investissements considérables afin de bâtir un avenir meilleur et plus prospère pour les enfants et leurs familles. Nous avons posé des jalons solides pour contribuer à sortir de la pauvreté les enfants et les familles à faible revenu en leur fournissant les outils permettant de réaliser leur plein potentiel.

La pauvreté engendre des coûts accrus pour notre système de santé, notre système de justice et notre système d'aide sociale. En nous attaquant aux causes profondes de la pauvreté, nous bâtissons une main-d'œuvre en santé, instruite et apte au travail, ce qui est essentiel à la future prospérité économique de notre province.

Rompres le cycle de la pauvreté

Dès son lancement, la Stratégie visait à rompre le cycle de la pauvreté en ciblant ses causes profondes. L'amélioration du quotidien des enfants issus de familles à faible revenu était au cœur de la première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté.

Notre gouvernement était déterminé à aller au-delà des solutions d'urgence symboliques pour mettre en place des initiatives et des programmes plus intégrés qui permettraient collectivement de rompre le cycle de la pauvreté à court terme et d'accroître les possibilités à long terme. Les données portant sur l'ensemble des cinq années de la première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté ne seront pas disponibles avant 2015. Nous savons toutefois que sous l'effet conjugué d'un éventail d'initiatives, 47 000 enfants sont sortis de la pauvreté entre 2008 et 2011.

Nous sommes fiers de cette réussite. Pendant les deux précédentes récessions, au début des années 1980 et 1990, le taux de pauvreté infantile a augmenté. Pendant cette dernière récession, grâce aux augmentations apportées à des soutiens clés comme la **Prestation ontarienne pour enfants**, les prestations d'**aide sociale** et le **salaire minimum**, les familles ont disposé d'un revenu plus important pour répondre à leurs besoins fondamentaux. En conséquence, le taux de pauvreté infantile réel a diminué en Ontario, passant de 15,2 pour cent en 2008 à 13,6 pour cent en 2011. Sans notre stratégie, on estime qu'environ 61 000 enfants seraient tombés dans la pauvreté en 2011.

Notre gouvernement a aussi fait des progrès en ce qui concerne les autres indicateurs que nous avons définis pour mesurer la pauvreté. Chacun de ces indicateurs fait état d'une amélioration depuis le lancement de la Stratégie en 2008. Consultez la page 58 pour obtenir de plus amples renseignements.

Étapes clés de la Stratégie de réduction de la pauvreté

2011

- ◆ Élargissement du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, qui concerne désormais environ 50 000 élèves dans près de 800 écoles
- ◆ Lancement de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances
- ◆ Début de l'examen de l'aide sociale
- ◆ Conclusion d'une entente entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, prévoyant un financement combiné de 481 millions de dollars dans le cadre du Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario

2012

- ◆ Augmentation des investissements réalisés pour la garde d'enfants, qui sont portés à plus de 1 milliard de dollars par an
- ◆ Élargissement du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, qui concerne désormais environ 122 000 élèves dans 1 700 écoles
- ◆ Lancement du Plan d'action pour la jeunesse, qui réalise de nouveaux investissements dans 20 initiatives offrant à des jeunes à risque un accès à de nouvelles possibilités d'améliorer leur vie
- ◆ Introduction de la bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario pour aider les étudiants des familles à revenu faible ou moyen à accéder à l'éducation postsecondaire
- ◆ Publication du rapport final de la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario

Dès le départ, nous savions qu'il serait difficile d'atteindre notre objectif ambitieux de « 25 en 5 » (réduire la pauvreté infantile de 25 pour cent en cinq ans). Nous savions que cela nécessiterait une croissance économique soutenue et des investissements fédéraux supplémentaires, ce qui ne s'est pas produit. Nous demandons constamment au gouvernement fédéral d'être un partenaire engagé en appuyant les efforts que nous déployons pour réduire la pauvreté en Ontario. Ouvrir de nouveaux débouchés aux personnes démunies nécessite que tout le monde mette la main à la pâte. Des investissements complémentaires de la part du gouvernement fédéral nous auraient permis de nous rapprocher de nos objectifs, et se seraient traduits par des résultats encore plus favorables pour les Ontariennes et Ontariens qui vivent dans la pauvreté.

En nous fixant cet objectif, nous avons placé la barre plus haut et poussé notre gouvernement à agir sur plusieurs fronts dans le cadre de notre engagement à long terme visant à rompre le cycle de la pauvreté. Ceci nous a permis de jeter des bases solides afin de concevoir une nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté et de bâtir une société équitable dans laquelle tout le monde a la possibilité de réussir. Dès son lancement, notre Stratégie globale a mis l'accent sur la prestation des soutiens indispensables.

Intervention précoce

En privilégiant une intervention précoce, notre gouvernement visait à surmonter les défis rencontrés par les enfants qui sont nés et grandissent dans la pauvreté. Bon nombre des investissements réalisés dans le cadre de la Stratégie étaient consacrés au soutien à la petite enfance :

- ◆ Investissement de près de 1 milliard de dollars par an dans la **Prestation ontarienne pour enfants** afin d'aider environ 530 000 familles à répondre aux besoins quotidiens de plus d'un million d'enfants.
- ◆ Investissement annuel de plus de 1 milliard de dollars pour appuyer la modernisation des services de **garde d'enfants** et améliorer l'accès des familles au marché du travail.
- ◆ En plus des Subventions pour les besoins des élèves octroyées en 2013-2014, le ministère financera les conseils scolaires à hauteur d'environ 963 millions de dollars pour appuyer la quatrième année du **Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein**, et ce, afin de contribuer à combler les lacunes d'apprentissage des enfants issus de familles à faible revenu et de renforcer leur réussite future.
- ◆ À ce jour, des fonds d'immobilisations de plus de 1,45 milliard de dollars ont été octroyés pour appuyer la mise en œuvre du **Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein**.

Notre gouvernement a également investi dans des initiatives comme le **Programme de soins dentaires pour enfants** et **Beaux sourires Ontario**, qui fournissent des services de soins dentaires gratuits aux enfants issus de milieux à faible revenu afin d'améliorer leur santé et leur bien-être général.

Étapes clés de la Stratégie de réduction de la pauvreté

2013

- ◆ Constitution du Comité consultatif d'établissement du salaire minimum pour déterminer les modifications futures au salaire minimum de l'Ontario
- ◆ Augmentation de la Prestation ontarienne pour enfants, qui est portée à 1 210 dollars par an et par enfant de moins de 18 ans
- ◆ Élargissement du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, qui concerne désormais près de 184 000 élèves dans environ 2 600 écoles
- ◆ Mise à disposition du Programme d'aide de 100% pour les frais de scolarité. Ce programme subventionne en totalité les frais de scolarité des pupilles et ex-pupilles de la Couronne jusqu'à concurrence de 6 000 dollars par pour un maximum de quatre ans
- ◆ Expansion du Programme de bonne nutrition des élèves afin de créer 200 programmes de plus en deux ans, pour servir environ 33 000 enfants et jeunes supplémentaires
- ◆ Création par l'Ontario de 30 000 possibilités d'emploi pour les jeunes dans toute la province par le biais de la nouvelle Stratégie d'emploi pour les jeunes
- ◆ Organisation de consultations publiques en vue de la nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté

Soutenir les enfants de l'Ontario jusqu'au début de l'âge adulte

Nous avons investi dans le futur potentiel des enfants de l'Ontario. Notre gouvernement a mis en place des initiatives et des programmes pour les aider à réussir jusqu'au début de l'âge adulte. Nous avons élargi les programmes de nutrition à l'échelle de la province afin de faire en sorte que les enfants aient suffisamment mangé pour étudier dans de bonnes conditions. Grâce au **Programme de bonne nutrition des élèves** de l'Ontario, plus de 695 000 enfants et jeunes d'âge scolaire ont participé à plus de 4 200 programmes de petit déjeuner, de déjeuner et de collation pendant l'année scolaire 2012-2013.

Notre gouvernement a également investi dans le **Programme d'activités après l'école** afin de proposer aux enfants et aux jeunes d'âge scolaire des activités gratuites, sécuritaires et promouvant la santé, entre 15 h et 18 h. Permettre aux enfants et aux jeunes de s'adonner à des activités supervisées de haute qualité améliore les possibilités de mener une vie active et en santé et contribue à éviter les comportements à risque élevé.

L'éducation est une condition essentielle pour décrocher un emploi. Notre gouvernement a réalisé des investissements clés dans des initiatives visant à aider les enfants issus de quartiers à besoins élevés à rester scolarisés et à poursuivre leurs études dans un collège ou une université ou à apprendre un métier. Les initiatives comme le **programme Passeport pour ma réussite** nous ont permis d'aider plus d'élèves de l'Ontario à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à faire des études postsecondaires, ce qui, pour bon nombre d'entre eux, constituait une première au sein de leur famille. Ainsi, le taux de décrochage des jeunes ayant participé au programme de Regent Park a diminué de 75 pour cent.

Nous avons appuyé des programmes destinés aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers, comme les pupilles de la Couronne. Notre **Stratégie visant la réussite des pupilles de la Couronne** a permis d'aider des jeunes actuellement ou anciennement pris en charge à terminer leurs études secondaires, à les poursuivre au palier postsecondaire et à décrocher un emploi bien rémunéré. Le **Programme d'aide de 100% pour les frais de scolarité des jeunes quittant la prise en charge** est destiné aux pupilles ou ex-pupilles de la Couronne et / ou aux jeunes quittant la prise en charge. Ce programme prendra en charge la totalité des frais de scolarité des étudiants admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 dollars par an, et sera offert pour des études postsecondaires d'une durée maximale de quatre ans.

Notre gouvernement a également réalisé des investissements importants dans le **Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario**, y compris en instaurant le nouveau **Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario**, qui ouvre de nouvelles perspectives aux élèves en prenant en charge une partie du coût des études postsecondaires afin de les rendre plus abordables.



Mobiliser les jeunes

Nous avons lancé le **Plan ontarien d'action pour la jeunesse** en 2012 afin de soutenir les jeunes issus de collectivités insuffisamment desservies et défavorisées et de leur donner plus de possibilités pour réaliser leur plein potentiel. Le plan incluait un éventail d'interventions à court et à long terme, dont la création du **Fonds Perspectives Jeunesse**, un programme annuel doté d'un budget de 5 millions de dollars permettant de soutenir les initiatives communautaires locales dans les quartiers à besoins élevés.

En nous appuyant sur le Plan d'action pour la jeunesse, nous avons publié ***Intensifions nos efforts : Cadre stratégique en faveur de la réussite des jeunes de l'Ontario*** en 2013. Il s'agit d'un cadre d'orientation visant le processus décisionnel du gouvernement et d'une ressource pour les personnes souhaitant une harmonisation des mesures destinées aux jeunes en vue d'obtenir des résultats communs et fondés sur des données probantes. Nous publierons un rapport annuel sur les résultats et les indicateurs visant le Profil du bien-être des jeunes d'*Intensifions nos efforts*, dont les conclusions serviront à éclairer nos priorités pour la jeunesse. *Intensifions nos efforts* recense un certain nombre d'actions transversales qui orienteront notre action future, par exemple le **Programme des partenariats locaux d'action pour les jeunes**, le **Programme du carrefour de la recherche et de l'évaluation au service des jeunes** et le **Conseil de la première ministre pour de meilleures perspectives pour la jeunesse**.

Soutien de l'emploi et soutien au logement

Notre gouvernement a investi dans un vaste éventail de soutiens à l'emploi afin d'aider les personnes sans emploi ou cherchant à perfectionner leurs compétences en leur donnant accès à de meilleures possibilités d'emploi. Il s'agissait notamment d'investir plus de 314,5 millions de dollars en 2013-2014 dans les **Services d'emploi d'Emploi Ontario**, qui ont permis d'aider plus de 600 000 personnes à perfectionner leurs compétences et à trouver un emploi. Nous avons appuyé des initiatives qui ont permis d'aider les travailleurs et travailleuses mis à pied à réintégrer la population active, les nouveaux arrivants formés à l'étranger à s'établir dans leur patrie d'adoption et les femmes à risque de violence familiale à devenir autonomes en acquérant des compétences professionnelles qui les rendent compétitives sur le marché du travail.

Nous avons également coordonné l'investissement dans le logement abordable le plus important de l'histoire de l'Ontario en engageant près de 3 milliards de dollars depuis 2003 afin de construire et de réparer des logements abordables, d'octroyer des suppléments au loyer et des allocations de logement et d'appuyer de nombreuses autres initiatives connexes.

Filet de sécurité

Notre gouvernement a pris des mesures en vue de renforcer le filet de sécurité sociale pour les Ontariennes et Ontariens qui en ont le plus besoin. Nous avons augmenté les taux de l'aide sociale pour les personnes célibataires, les familles et les personnes handicapées de 16 à 18,7 pour cent, selon le cas. Nous avons également créé la **Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario**, qui a réalisé le premier examen global de l'aide sociale dans la province depuis plus de deux décennies. Les conseils fournis par la Commission nous ont aidés à lancer cette année notre plan de réforme visant principalement à améliorer les résultats, à promouvoir de meilleurs résultats en matière d'emploi et à renforcer l'équité.

Nous avons continué d'investir dans l'aide sociale, tout en luttant contre le déficit afin d'assurer l'avenir des programmes sociaux de la province dont dépendent tant d'Ontariennes et Ontariens à faible revenu. Cette année, nous avons annoncé des investissements de plus de 400 millions de dollars sur trois ans. Nous avons une nouvelle fois amélioré les taux, en donnant la priorité aux personnes ayant les besoins les plus importants. En outre, nous autorisons les bénéficiaires à toucher une rémunération mensuelle pouvant aller jusqu'à 200 dollars sans que cela ait une influence sur leurs prestations d'aide sociale. Ceci peut les aider à intégrer la

population active et à devenir plus autonomes. Enfin, nous avons augmenté le montant des éléments d'actif que peuvent conserver les personnes contraintes de faire appel au programme Ontario au travail, et ce, afin qu'elles ne soient pas obligées d'y renoncer intégralement pour obtenir une aide.

Nous avons reconnu la nécessité de prendre des mesures prudentes et mesurées pour réformer ce système au fil du temps. Notre gouvernement continue de collaborer avec ses partenaires, ses clients et d'autres intervenants afin d'élaborer un plan pour le changement dans les années qui viennent.

Depuis 2004, notre gouvernement a mis en œuvre sept augmentations successives du salaire minimum – qui est passé de 6,85 à 10,25 dollars. Comme preuve de notre engagement continu à protéger les travailleurs et travailleuses faiblement rémunérés, nous avons récemment constitué un **Comité consultatif d'établissement du salaire minimum** pour déterminer les modifications futures à apporter au salaire minimum de l'Ontario.

Notre gouvernement a également réduit le fardeau économique qui pèse sur les Ontariennes et Ontariens à faible revenu en instaurant des mesures de réduction d'impôt dans le cadre du **Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance**. On estime que ces modifications offriront un allègement fiscal supplémentaire de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014, essentiellement pour les personnes dont le revenu est faible ou modeste. Le gouvernement a également mis en place la **Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier**, qui offre aux personnes âgées à revenu faible ou modeste qui sont propriétaires de leur logement jusqu'à 500 dollars par an pour les aider à payer leurs impôts fonciers. Selon les estimations, 210 millions de dollars sont octroyés dans le cadre de la Subvention en 2013 aux personnes âgées propriétaires dont le revenu est faible ou modeste.

Renforcement des collectivités

Afin de trouver des solutions durables pour résoudre la myriade de problèmes liés à la pauvreté, notre gouvernement a travaillé en partenariat avec plusieurs organismes de services sociaux pour bâtir des collectivités plus solides et contribuer à sortir les Ontariennes et Ontariens de la pauvreté. Le **Projet de partenariat** a été lancé en 2010 afin de renforcer le secteur sans but lucratif de la province, qui joue un rôle essentiel pour répondre aux besoins des Ontariennes et Ontariens à faible revenu et contribuer à atténuer la pauvreté. Le projet permet de simplifier et de moderniser notre relation avec le secteur sans but lucratif afin d'aider les organismes à mieux mettre à profit l'action menée dans les collectivités de toute la province.

Cinquième rapport d'étape

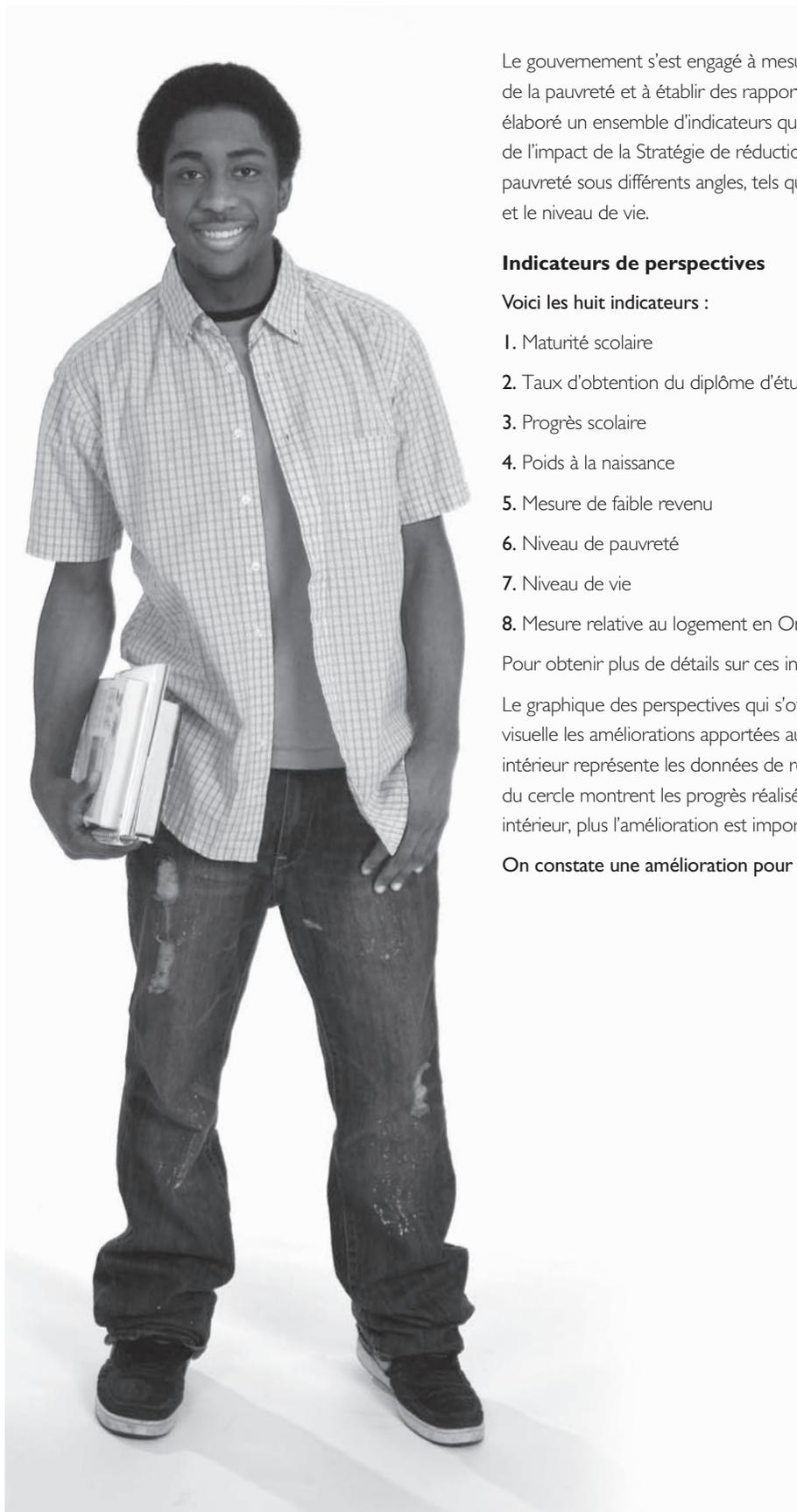
Les causes de la pauvreté sont profondes et complexes. Pour s'y attaquer, il faut s'engager de façon permanente sur le long terme et collaborer avec tous les ordres de gouvernement, ainsi qu'avec le secteur privé, le secteur sans but lucratif et les collectivités dans leur ensemble. Nous devons toutes et tous contribuer à atténuer la pauvreté. Les personnes touchées représentent en effet un potentiel inexploité pour notre société.

Nous tirons une grande fierté des réalisations que nous avons accomplies au cours des cinq dernières années dans le cadre de la première Stratégie de réduction de la pauvreté. Nous restons déterminés à offrir de nouvelles possibilités à l'avenir afin de favoriser l'équité sociale et de fournir à tous les Ontariens et Ontariennes les outils dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel.

Ce rapport d'étape fait le point sur les investissements importants que nous avons réalisés à ce jour pour aider les Ontariennes et Ontariens à sortir de la pauvreté.



Mesurer les progrès



Le gouvernement s'est engagé à mesurer les progrès et l'impact de la Stratégie de réduction de la pauvreté et à établir des rapports exposant les résultats obtenus. Pour ce faire, nous avons élaboré un ensemble d'indicateurs qui, pris ensemble, donnent une représentation complète de l'impact de la Stratégie de réduction de la pauvreté au fil des ans. Ces indicateurs étudient la pauvreté sous différents angles, tels que le niveau de revenu, l'éducation, la santé, le logement et le niveau de vie.

Indicateurs de perspectives

Voici les huit indicateurs :

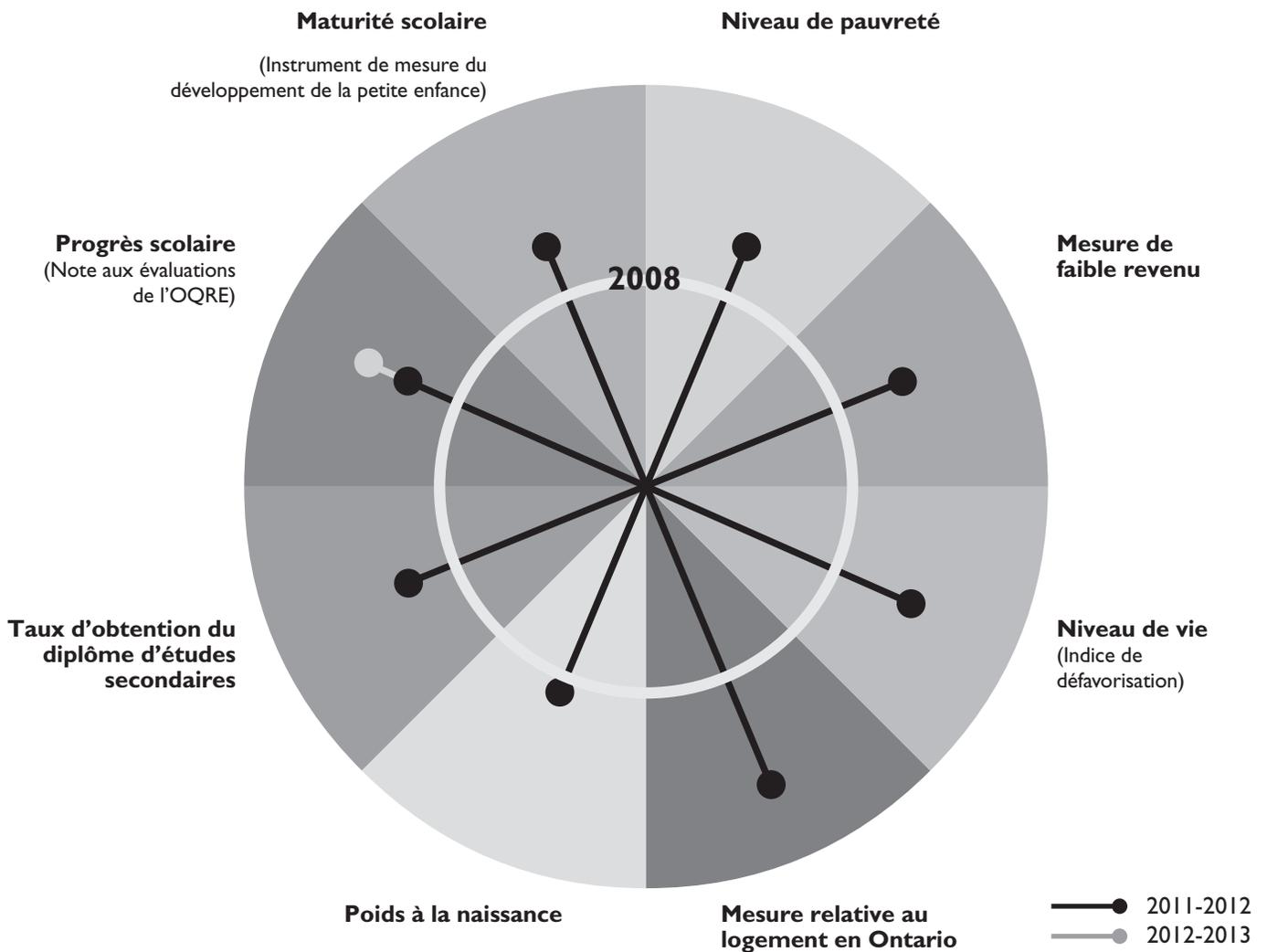
1. Maturité scolaire
2. Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires
3. Progrès scolaire
4. Poids à la naissance
5. Mesure de faible revenu
6. Niveau de pauvreté
7. Niveau de vie
8. Mesure relative au logement en Ontario.

Pour obtenir plus de détails sur ces indicateurs, veuillez vous reporter à la page 58.

Le graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes représente de façon visuelle les améliorations apportées au fil du temps pour chacun des huit indicateurs. Le cercle intérieur représente les données de référence, qui datent de 2008. Les rayons partant du centre du cercle montrent les progrès réalisés. Plus un rayon dépasse la circonférence du cercle intérieur, plus l'amélioration est importante.

On constate une amélioration pour tous les indicateurs clés.

Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes



Rompre le cycle : Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté			Lancement de la Stratégie	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année	TENDANCE GÉNÉRALE
Indicateur	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	
Poids à la naissance*		80,0 %			80,7 %			Progrès
Maturité scolaire* (Instrument de mesure du développement de la petite enfance)		71,5 %			72,4 %			Progrès
Progrès scolaire** (résultats combinés des élèves de 3 ^e et de 6 ^e année)			67,0 %	68,0 %	69,0 %	70,0 %	71,0 %	Progrès
Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires			79,0 %	81,0 %	82,0 %	83,0 %		Progrès
Mesure de faible revenu			15,2 %	14,6 %	13,8 %	13,6 %		Progrès
Niveau de pauvreté			8,5 %	7,3 %	7,1 %	7,7 %		Progrès
Niveau de vie*** (Indice ontarien de défavorisation)			12,5 %	9,1 %	10,5 %	10,1 %		Progrès
Mesure relative au logement en Ontario			5,4 %	5,0 %	4,2 %	5,1 %		Progrès

Notes: *Sur un cycle de trois ans. **Les résultats de l'OQRE en matière de progrès scolaire pour 2011-2012 ont été publiés pendant l'été 2012. Les autres données pour 2011-2012 seront disponibles en 2013. ***L'Étude sur la dynamique du travail et du revenu de 2011 (publiée en juin 2013) s'accompagne d'une révision historique des données de 2009 et 2010 sur la privation matérielle. De ce fait, les données concernant cet indicateur ne peuvent pas être comparées aux données figurant dans les précédents rapports d'étape.

PROGRÈS : S'APPUYER SUR LES BASES EXISTANTES

Des familles et des enfants plus forts et en meilleure santé

Donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie

Chaque enfant mérite qu'on lui offre la possibilité de réaliser son plein potentiel. *Rompres le cycle* avait pour priorité d'offrir des soutiens précoces aux enfants afin de leur permettre de devenir des membres autonomes et à part entière de leur collectivité.

Un système intégré de services destinés aux enfants et aux familles a contribué à atténuer les effets de la pauvreté. L'éventail des initiatives et des programmes mis en place visait à soutenir les enfants au début de leur scolarité et à leur permettre de démarrer le mieux possible dans la vie, car il a été démontré qu'un bon départ leur donne les meilleures chances de succès pour l'avenir.

Pourquoi c'est important

La Prestation ontarienne pour enfants a supprimé un obstacle majeur à l'emploi : un plus grand nombre de parents peuvent passer de l'aide sociale à l'emploi tout en continuant de toucher leurs prestations pour enfants.

Le saviez-vous?

Les familles qui ont rempli leur déclaration de revenu de l'année précédente et qui ont inscrit leurs enfants à la Prestation fiscale canadienne pour enfants font automatiquement l'objet d'une évaluation visant à déterminer leur admissibilité à la Prestation ontarienne pour enfants par l'Agence du revenu du Canada. Il n'existe pas de formulaire de demande distinct pour la Prestation ontarienne pour enfants.

Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants est l'une des pierres angulaires de la première Stratégie de réduction de la pauvreté de notre gouvernement. Elle fournit une aide financière simple et calculée en fonction du revenu aux familles à revenu faible ou modeste ayant des enfants de moins de 18 ans. En offrant des prestations qui sortent du cadre du système d'aide sociale, la Prestation ontarienne pour enfants soutient les parents lors de leur transition de l'aide sociale à l'emploi. Globalement, la prestation mensuelle a contribué à renforcer le filet de sécurité sociale pour les familles de l'Ontario dont le revenu est faible ou modeste.

Nos investissements

En juillet 2009, notre gouvernement a accéléré de deux ans la mise en œuvre de la Prestation ontarienne pour enfants, en octroyant cette année-là une subvention annuelle maximale de 1 100 dollars par enfant.

Au mois de juillet 2013, les familles admissibles recevaient jusqu'à 1 210 dollars par enfant et par an – ce qui représente une hausse de 110 dollars par an par rapport à 2012-2013. Une augmentation supplémentaire de 100 dollars par an prendra effet en juillet 2014 et portera la Prestation ontarienne pour enfants à 1 310 dollars par enfant et par an.

Une fois pleinement mise en œuvre en juillet 2014, la Prestation ontarienne pour enfants aura augmenté de 118 pour cent par rapport à 2008.

Nos réalisations

La Prestation ontarienne pour enfants contribuera à soutenir plus d'un million d'enfants dans environ 530 000 familles de la province en 2013-2014. Les augmentations qui prendront effet cette année et la suivante profiteront à 90 000 enfants de plus dans 46 000 familles. Dans le cadre de cette initiative, les familles déjà bénéficiaires ont vu leurs versements augmenter régulièrement et de nouvelles familles sont devenues admissibles.

Prochaines étapes

Notre gouvernement s'engage à continuer d'investir dans la Prestation ontarienne pour enfants, qui restera l'une des pierres angulaires de la lutte contre la pauvreté infantile.



Centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille

Notre gouvernement a publié le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance, qui définit une vision, des principes directeurs et une orientation stratégique visant les programmes et les services pour la petite enfance destinés aux enfants de moins de six ans et à leurs familles. Le cadre prévoit une approche efficace afin de mettre en place les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille d'ici septembre 2014 et de mieux intégrer les programmes d'aide à la famille existants.

Ces mesures permettront d'améliorer l'accès à des programmes de haute qualité pour la petite enfance.

Nos investissements

Notre gouvernement investit chaque année environ 99 millions de dollars dans des programmes d'aide à la famille, y compris les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles. Ce financement sera ciblé de façon à établir une approche efficace pour la mise en place des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille.

Nos réalisations

Le Projet de recherche sur les initiatives communautaires a permis aux collectivités d'adopter des approches créatives pour intégrer les services à l'enfance et à la famille au niveau local.

Prochaines étapes

Nous offrirons aux familles et aux fournisseurs de soins des programmes pour la petite enfance dans des lieux facilement et universellement accessibles, ainsi que des services et des ressources connexes. Le réseau des services à la petite enfance sera appuyé par un site Web provincial convivial. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les renseignements et les aiguillages destinés à aider les familles à bénéficier, le cas échéant, de services de dépistage et d'évaluation et d'autres services spécialisés soient aisément accessibles.

La collaboration entre le gouvernement et les organismes communautaires permettra de définir un socle fondamental d'attentes afin de fournir des programmes de haute qualité pour la petite enfance, d'améliorer l'accès aux services et de répondre aux besoins particuliers des diverses communautés, y compris à ceux des nouveaux arrivants, des francophones, des membres des Premières Nations et des Métis.

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère de l'Éducation travaillent en étroite collaboration avec des équipes de projet communautaire pour élaborer et mettre à l'essai des stratégies et des approches relatives à la prestation de services intégrés et à la mise en place des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille.



Pourquoi c'est important

L'adoption d'une approche pour la petite enfance plus intégrée et homogène améliore la qualité des services offerts aux jeunes enfants et à leurs familles. Le fait de dispenser les meilleurs programmes pour la petite enfance donne aux enfants vivant dans la pauvreté une plus grande chance de réaliser leur plein potentiel.

Le saviez-vous?

De nombreux parents et fournisseurs de soins trouvent qu'il est difficile de s'y retrouver dans l'ensemble actuel des programmes et services destinés aux jeunes enfants. Ils bénéficieraient d'une gamme de services simplifiée et accessible dans un lieu unique à proximité de chez eux.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

La ville de London (Ontario) a pris d'importantes mesures visant l'intégration du système des services à l'enfance et à la famille et l'établissement de « pôles » offrant des points d'accès clairs aux services offerts aux enfants et aux familles de la localité. La municipalité a orchestré un processus de développement et d'engagement à l'échelle communautaire qui a contribué à établir un objectif global pour les centres pour la famille situés dans les quartiers de London. La collectivité a décidé d'établir en premier lieu ces centres dans les quartiers à faible revenu afin que les familles qui y résident puissent accéder aux services dont elles ont le plus besoin.

Source : Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Garde d'enfants

L'accès à des services de garde d'enfants de haute qualité et abordables est absolument essentiel pour le bien-être des familles à faible revenu. Les parents qui savent que leurs enfants sont gardés dans un environnement sécuritaire et enrichissant sont en mesure de participer efficacement au marché du travail. La capacité des parents à faible revenu d'assurer leur autonomie financière est souvent liée à la disponibilité de services de garde fiables. Notre gouvernement est déterminé à fournir un financement, à délivrer des permis et à élaborer des politiques de garde d'enfants qui renforcent l'accessibilité et la disponibilité des services de garde pour les familles qui en ont le plus besoin.

En avril 2010, notre gouvernement a annoncé que la responsabilité des services de garde d'enfants était transférée du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au ministère de l'Éducation, et ce, afin de créer un système intégré et d'aider les enfants et les familles à réussir leur transition. Il est essentiel d'harmoniser les secteurs de l'éducation et des services de garde d'enfants pour établir en Ontario un système d'apprentissage des jeunes enfants et de garde d'enfants de haute qualité, accessible et coordonné.

Nos investissements

Depuis 2003-2004, le gouvernement de l'Ontario a augmenté de 90 pour cent le financement des services de garde d'enfants – qui s'élève désormais à plus de 1 milliard de dollars. Ce financement inclut ce qui suit :

- Des fonds visant à soutenir le secteur des services de garde d'enfants à la suite de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein.
- L'élargissement et le renforcement du financement visant à moderniser les services de garde d'enfants, ce qui porte les nouveaux investissements réalisés depuis 2012 à un total de 346 millions de dollars sur quatre ans.
- L'octroi de 113 millions de dollars, sur trois ans, aux conseils scolaires pour appuyer les travaux d'aménagement et de rénovation des garderies en milieu scolaire qui peuvent être transformées pour accueillir les plus jeunes enfants.

Nos réalisations

Grâce à nos investissements, les parents et les personnes responsables de près de 43 000 enfants supplémentaires bénéficient de places de garderie subventionnées chaque année. En outre, nous avons élargi les critères d'admissibilité en permettant aux familles gagnant moins de 20 000 dollars d'obtenir des places de garderie entièrement subventionnées. Ceci contribue à faire en sorte que les parents à faible revenu qui travaillent puissent continuer d'accéder à des services de garde d'enfants abordables et de haute qualité et de jouer un rôle actif sur le marché du travail. Nous avons également créé plus de 22 000 nouvelles places dans des services de garde d'enfants agréés à but non lucratif. Plus de la moitié des nouvelles places sont proposées en milieu scolaire. De nombreuses écoles ont reçu des fonds d'immobilisations afin de réaliser des travaux d'aménagement ou de créer de nouveaux espaces de garderie spécifiques.



Prochaines étapes

Nous nous engageons à continuer d'investir dans le secteur des services de garde d'enfants afin d'établir des fondements solides pour la petite enfance. Notre gouvernement prend des mesures supplémentaires pour réaliser sa vision d'un système plus harmonieux et intégré.

La modernisation des services de garde d'enfants contribuera :

- à maintenir le montant des subventions pour les parents;
- à réduire les risques de fermeture des garderies, afin que les parents puissent bénéficier de services de garde fiables;
- à améliorer la qualité et la responsabilisation;
- à accroître la convivialité du système et à appuyer une transition harmonieuse en mettant l'accent sur l'aménagement de garderies en milieu scolaire.

Nous sommes résolus à maintenir et à améliorer les services parce que nous savons combien les garderies et les programmes d'apprentissage des jeunes enfants sont importants pour les enfants et les familles. Notre gouvernement reconnaît que la poursuite des investissements permettra d'établir des fondements solides pour la petite enfance, qui constitue un élément déterminant de l'avenir social et économique de l'Ontario.

Pourquoi c'est important

Le fait d'investir dans les services de garde d'enfants contribue à aider les parents à faible revenu à assurer leur autonomie et à bâtir un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Le saviez-vous?

En décembre 2012, le ministère de l'Éducation a publié une nouvelle formule de financement pour la garde d'enfants à l'échelle provinciale qui constitue une approche plus transparente et équitable se fondant davantage sur des données probantes afin de cibler les régions qui connaissent une croissance démographique.

Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein

La mise en œuvre progressive du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein pour les enfants âgés de quatre et cinq ans en Ontario a commencé en septembre 2010. L'un des premiers objectifs était d'installer une partie des espaces d'accueil des participants au Programme dans des quartiers à faible revenu. Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein vise à renforcer l'apprentissage des enfants âgés de quatre et cinq ans afin d'améliorer leurs compétences en lecture, écriture et mathématiques. Ceci leur permet d'effectuer une transition plus harmonieuse vers la 1^{re} année et contribue à renforcer leur réussite future à l'école.

Les écoles proposant le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein doivent offrir des programmes d'activités avant et après l'école, si la demande est suffisante, et ce, afin de satisfaire aux besoins en matière de services de garde d'enfants des parents qui travaillent.

Nos investissements

Outre le financement des Subventions pour les besoins des élèves en 2013-2014, le ministère fournira un financement d'environ 963 millions de dollars aux conseils scolaires en vue d'appuyer la quatrième année de mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein.

À ce jour, le gouvernement a octroyé un peu plus de 1,45 milliard de dollars de fonds d'immobilisations pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein dans tout l'Ontario.

Nos réalisations

Pendant sa première année d'existence, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein a été mis en œuvre dans environ 600 écoles pour 35 000 enfants. Le Programme en est actuellement à sa quatrième année de mise en œuvre. À l'issue du processus, 265 000 enfants âgés de quatre et cinq ans en Ontario bénéficieront du Programme dans environ 3 600 écoles.

En 2012-2013, environ 62 pour cent des écoles proposant le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein (soit 1 055 écoles) offraient des programmes d'activités avant et après l'école, contre 52 pour cent en 2011-2012.

Prochaines étapes

Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein sera intégralement mis en œuvre dans les écoles financées par les deniers publics de la province en septembre 2014.

Pourquoi c'est important

Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein contribue à combler les lacunes d'apprentissage des enfants issus de familles à faible revenu. Il aide à faire en sorte que tous les jeunes enfants réussissent leur apprentissage, ce qui contribue à leur future réussite scolaire.

Le saviez-vous?

Grâce à l'instauration du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, les parents économisent jusqu'à 6 500 dollars de frais de garde par enfant et par an, et disposent de plus de possibilités d'emploi.



Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles

Les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles sont des programmes en milieu scolaire dans le cadre desquels les parents / personnes responsables et les enfants, jusqu'à l'âge de six ans, participent à des activités d'apprentissage axées sur le jeu. L'objectif est d'aider les jeunes enfants à acquérir des compétences en littératie et en mathématiques. Les programmes sont mis en place dans des collectivités à besoins élevés, animés par des éducatrices et éducateurs de la petite enfance spécialement formés et dispensés pendant les jours de classe à raison de 20 heures par semaine. Les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles fournissent également des renseignements sur le rôle parental qui contribuent à renforcer la confiance et la compétence des parents. Les centres offrent un soutien aux parents d'enfants ayant des besoins particuliers et orientent les familles vers des ressources communautaires appropriées pour les besoins particuliers, la santé et d'autres services connexes.

Nos investissements

Nous investissons 11,7 millions de dollars en 2013-2014 dans les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles afin d'appuyer l'apprentissage et le développement des jeunes enfants et de poser les jalons de leur transition réussie vers l'école.

Nos réalisations

Il existe actuellement 172 centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles à l'échelle de l'Ontario – en incluant les 17 nouveaux centres qui ont été créés pendant l'année scolaire 2012-2013.

Prochaines étapes

Les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles feront partie d'un système intégré de soutiens aux familles dans le cadre duquel les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille seront mis en place.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Témoignages des participants aux centres de formation au rôle parental et de littératie :

« J'adore cet endroit. Peu importe qui on est, ou d'où l'on vient : chacun y a sa place. C'est ce qui est formidable; je peux parler à tout le monde et apprendre des autres parents. On ne se préoccupe pas du pays d'où tu viens, des vêtements que tu portes ou de la langue que tu parles. »

« Ce lieu a fait une différence pour moi, car comme je n'ai pas de famille dans la région, je me sentais assez isolé. Maintenant, je me sens plus libre d'agir et mobilisé. »

« Je conseille aux autres familles de venir au centre de formation au rôle parental et de littératie, quel que soit l'âge de leurs enfants. Certaines de mes amies ont des bébés et je les encourage à être présentes. Je leur dis : "Vous serez stupéfaites par ce que les enfants en bas âge savent et par ce qu'ils peuvent faire." Nous sous-estimons souvent ce dont les enfants sont capables quand ils sont petits et ce qu'ils connaissent ou non. »

« Le centre a aidé ma fille à se préparer à l'école en lui apprenant à se comporter en présence d'autres enfants – comment travailler ensemble, comment s'exprimer quand on est en colère contre un ami, comment jouer, partager et attendre son tour. »

Source : Ministère de l'Éducation

Pourquoi c'est important

Les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles aident les enfants à acquérir des compétences essentielles en littératie et en numératie, ainsi que des aptitudes langagières et sociales. De plus en plus d'études montrent que le développement cognitif fondé sur l'expérience au cours des premières années de la vie permet des évolutions aux plans neurologique et biologique qui influent positivement sur la santé, l'apprentissage et le comportement tout au long de la vie.

Le saviez-vous?

Une étude de recherche réalisée en 2009 par le Toronto District School Board a mis en évidence le rôle positif et mesurable que les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles peuvent jouer pour les enfants issus de quartiers à risque élevé. Les enfants qui ont fréquenté des centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles ont obtenu de meilleures notes que leurs camarades de classe issus de milieux socioéconomiques similaires qui n'ont pas participé aux programmes, et ce, dans cinq domaines du développement, y compris les domaines langagier et cognitif. L'étude prouve de façon éloquent que les enfants qui fréquentent ces centres font preuve d'un engagement accru et ont un meilleur rendement scolaire. Par ailleurs, ils ont des expériences plus positives à l'école à plus long terme.

Programme de bonne nutrition des élèves

Le Programme de bonne nutrition des élèves de l'Ontario aide les organismes communautaires à proposer des collations et des repas nutritifs aux enfants et aux jeunes dans les écoles élémentaires, les écoles secondaires et les lieux communautaires de toute la province. Là où il est offert, l'accès au programme est universel, afin que tous les enfants et les jeunes, y compris ceux susceptibles d'être touchés par l'insécurité alimentaire à la maison, puissent consommer des repas nutritifs favorisant leur apprentissage et leur réussite à l'école.

Nos investissements

L'investissement de notre gouvernement dans le Programme de bonne nutrition des élèves a augmenté au cours des cinq dernières années. En 2008, un investissement de 9,4 millions de dollars a été annoncé dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté. En octobre 2013, en réponse aux recommandations du Comité d'experts pour la santé des enfants, nous avons augmenté notre investissement dans le programme de 3 millions de dollars, ce qui porte notre investissement annuel total à 20,9 millions de dollars – contre 8,5 millions de dollars en 2007-2008.

Nos réalisations

Durant l'année scolaire 2012-2013, plus de 695 000 enfants et jeunes d'âge scolaire ont participé à plus de 4 200 programmes de petit déjeuner, de déjeuner et de collation.

Prochaines étapes

Le plus récent élargissement du Programme de bonne nutrition des élèves permettra de créer sur deux ans 200 programmes supplémentaires visant environ 33 000 enfants et jeunes de plus. Cet élargissement aide les collectivités ayant des besoins élevés, ainsi que certaines collectivités des Premières Nations, à créer de nouveaux programmes de petit déjeuner ou de repas du matin dans les écoles. Sa mise en œuvre commencera à la fin 2013. Des programmes seront mis en place dans certaines collectivités des Premières Nations en 2014-2015.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Aider les élèves à prendre de bonnes habitudes alimentaires, repas après repas

Grâce au Programme de bonne nutrition des élèves de l'Ontario, les élèves de l'école Church Street Public School, dans le centre-ville de Toronto, prennent un bon départ nutritif tous les jours. « Le programme de collation garantit que nos élèves consomment des aliments sains pour qu'ils puissent se concentrer en classe et au final mieux apprendre », affirme Nora Spence, directrice d'école. « Cela fait une différence positive. »

Church Street Public School figure parmi les écoles de Toronto qui aident plus de 137 500 élèves à profiter au mieux de leurs journées grâce à ce programme. L'établissement s'appuie sur le soutien généreux de bénévoles et du magasin Loblaws local pour fournir des fruits, des légumes et d'autres aliments sains à ses élèves le matin.

Source : Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Pourquoi c'est important

Il est essentiel que les enfants et les jeunes prennent un petit déjeuner sain. L'alimentation, en particulier le matin, améliore la capacité cognitive et la concentration, ce qui a un effet positif sur le comportement et l'apprentissage.

Le saviez-vous?

Selon une étude portant sur les petits déjeuners à l'école, les enfants qui ont participé au programme avaient moins de problèmes psychosociaux comme la dépression, l'anxiété et l'hyperactivité.

Source : Nourishing Young Minds, juin 2012
– Bureau de santé publique de Toronto

Programme d'activités après l'école

Le Programme d'activités après l'école de l'Ontario finance les organismes de loisirs pour aider les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires à pratiquer des activités physiques, à adopter des habitudes alimentaires saines, à prendre confiance en eux et à améliorer leur rendement scolaire. Il a aussi pour effet de contribuer à réduire l'obésité infantile et la violence chez les jeunes.

Nos investissements

Entre septembre 2013 et juillet 2014, notre gouvernement investira 13 millions de dollars dans le Programme d'activités après l'école.

Nos réalisations

Durant l'exercice 2013-2014, le financement du Programme d'activités après l'école de l'Ontario aidera 134 fournisseurs de services à offrir des programmes sur 436 sites à l'échelle de la province. Ces programmes donneront à environ 20 650 enfants et jeunes la possibilité de pratiquer des activités physiques, d'adopter des habitudes alimentaires saines, de prendre confiance en eux et de mieux réussir à l'école.

Prochaines étapes

Le Programme d'activités après l'école de l'Ontario continuera de fournir des soutiens aux enfants et aux jeunes des quartiers prioritaires en 2014-2015 et en 2015-2016, et ce, par l'intermédiaire de 134 fournisseurs de services.

Pourquoi c'est important

Le Programme d'activités après l'école de l'Ontario offre aux enfants et aux jeunes un environnement sécuritaire au sein duquel ils peuvent se concentrer sur leur scolarité, se dépenser physiquement et se nourrir sainement. Ce programme encourage l'acquisition à vie de bonnes habitudes en matière de santé et de bien-être, et offre à certains jeunes qui n'ont pas de lieu sécuritaire où se rendre après l'école un environnement où ils bénéficient d'un encadrement.

Le saviez-vous?

Les enfants et les jeunes qui participent au Programme d'activités après l'école reçoivent une collation saine et participent à au moins 162 minutes d'activité physique chaque semaine.



Améliorer l'accès aux services de santé

La pauvreté peut avoir des effets néfastes sur la santé des enfants et des familles tout au long de leur vie. Permettre aux familles d'accéder aux services de santé dont elles ont besoin et qu'elles n'auraient pas pu financer autrement constitue une étape importante pour supprimer les obstacles.

Pour rompre le cycle de la pauvreté, il est nécessaire de fournir aux enfants les services qui garantissent leur santé et leur bien-être à l'avenir. L'incapacité de lire ce qui est écrit au tableau à cause de problèmes de vue non détectés ou l'impossibilité de se concentrer en raison de douleurs dentaires sont des défis auxquels les enfants issus de familles à faible revenu doivent souvent faire face. La Stratégie de réduction de la pauvreté s'efforce d'améliorer l'état de santé des enfants en offrant un meilleur accès aux services à ceux qui en ont besoin.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

« Dans leur garderie, mes deux enfants voyaient une hygiéniste dentaire de Santé publique Ottawa qui me conseillait sur leurs problèmes de dents. »

« Je ne pouvais pas emmener mes enfants chez le dentiste, faute de moyens. L'hygiéniste m'a informé de l'existence du nouveau programme dentaire Beaux sourires Ontario et m'a aidée à y inscrire mes enfants. Elle a aussi pu me mettre en relation avec un dentiste pour des traitements. »

« Ma fille de sept ans s'est fait ôter une dent et sceller quatre autres à la résine. On a aiguillé mon fils de cinq ans vers le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, où il a subi une opération sur neuf de ses dents sous anesthésie générale. Mes enfants n'ont plus mal aux dents. Ils ont été examinés récemment et le dentiste a dit qu'ils allaient très bien. Le programme Beaux sourires m'a aidée quand j'en avais besoin, et en tant que parent, je suis vraiment reconnaissante d'avoir pu avoir accès à ces services. »

Source : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Programme de soins dentaires pour enfants / Beaux sourires Ontario

Lorsque *Rompre le cycle* a été annoncé en 2008, les soins dentaires constituaient une priorité clé. Notre gouvernement s'est engagé à fournir un accès à des services de soins dentaires aux familles à faible revenu, en élargissant les critères d'admissibilité au Programme de soins dentaires pour enfants et en lançant le programme Beaux sourires Ontario en octobre 2010.

Le Programme de soins dentaires pour enfants offre des soins dentaires de base aux enfants et aux jeunes ayant des problèmes dentaires nécessitant une prise en charge urgente. Le programme a été élargi pour inclure les enfants jusqu'à leur 18^e anniversaire – alors qu'auparavant, ils n'y étaient plus admissibles après leur entrée en 8^e année ou au-delà de leur 14^e anniversaire.

Beaux sourires Ontario est un programme de soins dentaires gratuit qui offre des services de prévention et de traitement de base aux enfants et aux jeunes âgés de 17 ans ou moins qui sont issus de familles à faible revenu. Il offre aux enfants et jeunes admissibles l'accès à des services de soins dentaires réguliers.

Nos investissements

Notre gouvernement s'engage à investir chaque année 45 millions de dollars pour fournir des soins dentaires urgents et préventifs aux enfants vivant dans une famille à faible revenu.

Nos réalisations

Entre janvier 2009 et septembre 2013, l'élargissement du Programme de soins dentaires pour enfants a permis de fournir des soins dentaires de base (et une anesthésie générale, le cas échéant) à 18 306 jeunes (âgés de 14 à 17 ans) ayant des problèmes de santé bucco-dentaire urgents qui n'auraient peut-être pas été traités autrement.

Dans le même temps, plus de 20 500 services d'anesthésie générale ont été fournis à des enfants âgés de 5 à 13 ans dans le cadre de leurs soins dentaires. Beaux sourires Ontario aide à faire en sorte que les enfants issus de familles à faible revenu bénéficient de services de soins dentaires préventifs et de traitements de base gratuitement, leur évitant ainsi d'avoir des problèmes dentaires urgents. Entre octobre 2010 et septembre 2013, plus de 47 000 enfants et jeunes issus de familles à faible revenu ont été inscrits au programme.

Prochaines étapes

En 2015, notre gouvernement intégrera les programmes provinciaux de soins dentaires destinés aux enfants et jeunes des familles à faible revenu dans un nouveau programme Beaux sourires Ontario.

Pourquoi c'est important

La santé bucco-dentaire des enfants est un élément essentiel de leur état de santé général. Les personnes à faible revenu présentent des taux de carie dentaire et des besoins en matière de traitement jusqu'à trois fois plus importants que les particuliers dont le revenu est plus élevé. Une mauvaise santé bucco-dentaire peut avoir des répercussions sur le rendement scolaire et l'estime de soi d'un enfant. Par la suite, cela peut créer des obstacles à l'emploi pour les jeunes et les adultes qui ont des dents visiblement en mauvais état.

Le saviez-vous?

Plus généralement, la santé bucco-dentaire est liée à la prévention du diabète et d'autres maladies chroniques et peut avoir des effets sur le rendement scolaire et l'estime de soi d'un enfant.

Programme Eye See... Eye Learn

Le programme Eye See... Eye Learn encourage les parents des élèves de maternelle des conseils scolaires participants à faire examiner la vue de leurs enfants. Le programme contribue à détecter plus tôt les problèmes de vue et réduit les conséquences négatives qu'ils peuvent avoir sur l'apprentissage des jeunes enfants s'ils ne sont pas corrigés. Les parents n'ont aucuns frais à engager. Les optométristes de l'Assurance-santé de l'Ontario participant au programme renoncent à leurs honoraires et les partenaires industriels du secteur de l'optique fournissent gratuitement des montures et des verres de haute qualité aux enfants qui en ont besoin.

Nos investissements

En 2011, notre gouvernement a octroyé un financement de 1 million de dollars sur cinq ans à l'Association des optométristes de l'Ontario pour qu'elle promeuve les examens de la vue et administre le programme.

Depuis 2011, notre gouvernement a également investi 300 000 dollars dans les examens de la vue destinés aux enfants qui participent au programme.

Nos réalisations

Entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2013, les optométristes participant au programme Eye See... Eye Learn ont réalisé 7 260 examens de la vue et fourni gratuitement 2 073 paires de lunettes à des élèves de maternelle. Soixante-sept pour cent des enfants passaient à cette occasion leur premier examen de la vue, ce qui souligne l'efficacité du programme.

Le programme a été lancé en 2009-2010 sous forme de projet pilote, avant d'être élargi à 1 986 écoles pour 86 174 enfants.

Prochaines étapes

Le programme Eye See... Eye Learn sera élargi à la région de Toronto en juillet 2014 et inclura, d'ici juillet 2015, tous les conseils scolaires de l'Ontario qui acceptent de participer.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

« En tant que mère, je fais de mon mieux pour que mes enfants aient la possibilité d'apprendre, de s'épanouir et d'exceller. Ma fille Emma* a toujours été une enfant amusante et énergique, débordante de personnalité. Quand elle était petite, Emma aimait faire les mêmes activités que les autres enfants de son âge – jouer dans la cour, se promener et apprendre l'alphabet. Rien n'indiquait qu'Emma ne voyait pas aussi bien que ses camarades. Un peu plus tôt cette année, Emma a eu la chance de recevoir un examen de la vue complet dispensé dans le cadre du programme Eye See... Eye Learn. Je suis vraiment reconnaissante au programme. Le fait de déceler aussi tôt le problème de vue d'Emma lui a permis de ne pas prendre de retard. »

*Ce prénom a été modifié à des fins de confidentialité

Source : Eye See... Eye Learn, deuxième rapport trimestriel 2012-2013

Pourquoi c'est important

Corriger les problèmes de vue à un stade précoce permet de faire en sorte que les enfants soient en mesure de réaliser leur potentiel.

Le saviez-vous?

Le fait d'encourager les examens de la vue chez les élèves de maternelle permet de détecter plus tôt des troubles de la vue, et réduit les effets négatifs qu'une vision non corrigée peut entraîner sur l'apprentissage des jeunes enfants.

Satisfaire aux besoins particuliers des communautés autochtones

L'impact de la pauvreté sur les communautés autochtones est disproportionné. Un éventail de défis historiques, géographiques et culturels présente des obstacles continus pour les communautés autochtones qui cherchent à sortir de la pauvreté. Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous nous engageons à adapter les initiatives et les programmes pour satisfaire aux besoins particuliers des communautés autochtones en Ontario. Nous nous sommes engagés à travailler en partenariat avec les chefs, les organismes et les communautés autochtones, afin de veiller à ce que leur point de vue soit pris en compte et à ce que nous fournissions les services nécessaires en tenant compte des différences culturelles.

Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones et Programme de nutrition des enfants autochtones

Le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones et le Programme de nutrition des enfants autochtones sont dispensés au sein de 180 communautés autochtones, dans les réserves comme hors des réserves, par le biais de contrats de services conclus avec 20 organismes autochtones et des Premières Nations. Il incombe à chaque organisme autochtone et des Premières Nations d'élaborer et de proposer un programme d'activités pertinentes répondant aux besoins communautaires. Le programme comprend trois volets principaux : le soutien aux familles, la promotion de la santé et la prévention des maladies, et la formation et le renforcement des capacités.

Nos investissements

Notre gouvernement investit chaque année 4,4 millions de dollars dans le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones et le Programme de nutrition des enfants autochtones.

Nos réalisations

En 2012-2013, des services ont été offerts à 38 823 clients et 2 941 événements ont été organisés pour 53 500 participants. L'objectif consiste à prévenir l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et à aider les personnes atteintes de tels troubles à réaliser leur plein potentiel.

Prochaines étapes

Notre gouvernement a entrepris un travail stratégique pour étayer l'élaboration d'une approche globale interministérielle en matière de troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Les enseignants des collectivités bénéficiant du Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones et du Programme de nutrition des enfants autochtones ont observé des améliorations dans la capacité de concentration des élèves et dans leurs résultats scolaires après la mise en œuvre du programme. Les familles rapportent que les cuisines communautaires, qui fournissent des livres et des ustensiles de cuisine, ont contribué à donner aux participants plus d'assurance quant à leurs compétences culinaires, à diminuer les dépenses alimentaires, et à prolonger le temps de qualité lors des repas en famille. Les parents indiquent que les enfants sont moins hyperactifs et parviennent à mieux se concentrer sur leurs tâches quand ils ne consomment pas les additifs présents dans les aliments industriels, et quand ils consomment des repas préparés à la maison à partir d'ingrédients de base.

Source : Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones et Programme de nutrition des enfants autochtones 2012-2013 (Plans de travail des fournisseurs de services)

Programme Akwe:go pour les enfants autochtones en milieu urbain / programme Wasa-Nabin pour les jeunes Autochtones en milieu urbain

Le programme Akwe:go pour les enfants autochtones en milieu urbain et le programme Wasa-Nabin pour les jeunes Autochtones en milieu urbain abordent la question de la santé et du bien-être des enfants et des jeunes autochtones sur le plan mental, physique et émotionnel, d'une façon holistique et tenant compte des différences culturelles. Le programme Akwe:go s'adresse aux enfants âgés de 7 à 12 ans, tandis que le programme Wasa-Nabin est destiné aux jeunes âgés de 13 à 18 ans qui ne vivent pas dans une réserve.

Ces programmes donnent aux enfants et aux jeunes à risque la possibilité d'accéder à des soutiens, à des outils et à des activités qui les aident à prendre des décisions éclairées quant à leur santé et à leur mode de vie. Les services relevant des programmes Akwe:go et Wasa-Nabin sont offerts au plan communautaire et adaptés de façon à répondre aux besoins particuliers des participants concernés.

Les enfants et les jeunes autochtones, de même que leurs familles, peuvent accéder aux programmes Akwe:go et Wasa-Nabin par l'intermédiaire du centre d'amitié de leur localité, ainsi que sur deux sites indépendants.

Nos investissements

Notre gouvernement accorde chaque année une enveloppe de 6,19 millions de dollars à l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres en vue de la prestation du programme Akwe:go pour les enfants autochtones en milieu urbain et du programme Wasa-Nabin pour les jeunes Autochtones en milieu urbain.

Nos réalisations

En 2012-2013, le programme Akwe:go pour les enfants autochtones en milieu urbain a offert des services à 774 clients et à 2 973 participants, et le programme Wasa-Nabin pour les jeunes Autochtones en milieu urbain a offert des services à 604 clients et à 2 576 participants.

Les participants ont bénéficié d'un soutien dans les domaines de la dépression, de la gestion de la colère, de la toxicomanie, du déficit de l'attention, de la faible estime de soi et de l'intimidation. Ils ont pu s'informer sur la saine alimentation et les activités physiques, tout en redécouvrant leur culture et leurs enseignements traditionnels. Les participants ont aussi reçu un soutien scolaire et renforcé leur sentiment d'appartenance familiale et communautaire.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Début 2013, le père de Michelle*, quinze ans, a orienté sa fille vers le programme Wasa-Nabin pour les jeunes Autochtones en milieu urbain, car il s'inquiétait pour elle. L'adolescente subissait la mauvaise influence de ses camarades et consommait de la marijuana et de l'alcool. Depuis qu'elle prend part au programme d'un centre d'amitié, Michelle a trouvé un sentiment d'identité à travers sa culture. Elle participe activement aux événements culturels, communique avec les Aînés et a tissé des relations positives avec d'autres jeunes au mode de vie sain. Michelle a participé à une cérémonie de dénomination traditionnelle et a depuis cessé de consommer des drogues ou de l'alcool. Ces profonds changements de comportement, accomplis en peu de temps, augurent bien de sa réussite.

*Ce prénom a été modifié à des fins de confidentialité

Source : Ontario Federation of Indian Friendship Centres

Pourquoi c'est important

Ces soutiens contribuent à renforcer la résilience des enfants et des jeunes ayant un accès limité aux aides en matière d'éducation, de développement émotionnel et de loisirs qui sont nécessaires pour favoriser une croissance positive et encourager l'optimisme.

Le saviez-vous?

Les enfants et les jeunes autochtones, de même que leurs familles, peuvent accéder aux programmes Akwe:go et Wasa-Nabin par l'intermédiaire de 29 centres d'amitié implantés dans les localités, ainsi que sur deux sites indépendants. Ces programmes proposent aux enfants et aux jeunes à risque des outils, des soutiens et des activités qui renforcent leur capacité inhérente de prendre des décisions propices à un mode de vie sain.

Favoriser le bien-être mental

La pauvreté est à la fois une cause et une conséquence de la mauvaise santé mentale. Les troubles de la santé mentale et les problèmes de dépendance concernent tous les groupes sociodémographiques, mais sont plus importants chez certains d'entre eux, notamment les Autochtones, les sans-abri et les personnes handicapées. Une mauvaise santé mentale générale est un important prédicteur de pauvreté.

Les maladies mentales se déclarent souvent pendant l'enfance ou au début de l'adolescence, ce qui confirme qu'il est essentiel d'intervenir auprès des enfants et des jeunes pour essayer de résoudre ces problèmes à un stade précoce. Le risque qu'un enfant ou qu'un jeune issu d'une famille à faible revenu ait un trouble de la santé mentale est trois fois plus élevé que celui d'un enfant issu d'une famille à plus haut revenu. S'ils ne sont pas traités, les troubles de la santé mentale peuvent entraîner de mauvais résultats scolaires, des démêlés avec la justice, des pratiques toxicomanes et une incapacité de vivre de façon autonome et de conserver un emploi. Ainsi, les troubles de la santé mentale peuvent contribuer à perpétuer le cycle de la pauvreté.

Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances : première étape axée sur les enfants et les jeunes

Nous travaillons de concert pour atteindre les objectifs de la Stratégie globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, à savoir, améliorer l'accès à des services de qualité en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances, renforcer les aptitudes des travailleurs et travailleuses, créer un système réceptif et intégré, et enfin sensibiliser les collectivités aux questions de santé mentale et renforcer leurs connaissances en ce sens.

Dans la mesure où 70 pour cent des troubles de la santé mentale apparaissent pendant l'enfance ou à l'adolescence, nous avons axé les premières années de cette stratégie à long terme sur les troubles de la santé mentale des enfants, et ce, afin de favoriser le bien-être actuel et futur des Ontariennes et Ontariens.

Lancée en 2011, cette stratégie devait permettre de fournir un accès rapide à des services d'excellente qualité, d'offrir un dépistage précoce et du soutien, et d'aider les enfants vulnérables ayant des besoins particuliers.

Nos réalisations

On estime que 35 000 enfants et jeunes supplémentaires, ainsi que leurs familles, bénéficient déjà des soutiens et des services offerts par plus de 770 travailleurs sociaux et travailleuses sociales pour la santé mentale qui ont récemment été recrutés au sein des écoles, des collectivités et des tribunaux et qui fournissent un accès facilité et accéléré aux services et soutiens appropriés en matière de santé mentale.

Voici la liste des nouveaux services et soutiens aux enfants et aux jeunes proposés au cours de l'année écoulée :

- Recrutement de 260 travailleurs et travailleuses supplémentaires dans les organismes communautaires de santé mentale des enfants et des jeunes afin d'offrir aux enfants un accès à des services plus proches de chez eux.
- Recrutement de 175 travailleurs sociaux et travailleuses sociales pour la santé mentale supplémentaires dans les écoles, qui offriront aux enfants et aux jeunes des soutiens pour répondre à leurs besoins en santé mentale.
- Recrutement de 144 infirmiers et infirmières qui collaborent avec les conseils scolaires de district et les écoles locales afin d'appuyer le dépistage précoce et le traitement des élèves ayant des troubles de la santé mentale et / ou des problèmes de dépendance éventuels.
- Recrutement de 72 responsables en matière de santé mentale dans les conseils scolaires pour fournir un leadership et une coordination.
- Recrutement de 21 travailleurs et travailleuses supplémentaires au sein du système judiciaire pour éviter que les jeunes soient confrontés à la justice et pour les orienter de préférence vers des services communautaires.
- Recrutement de 19 infirmiers praticiens et infirmières praticiennes à temps plein supplémentaires pour fournir des services de traitement des troubles de l'alimentation destinés aux enfants et aux adultes.
- Recrutement de plus de 80 travailleurs sociaux et travailleuses sociales pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances dans les communautés autochtones à besoins élevés.
- Mise en œuvre de 18 services axés sur la collaboration afin d'améliorer les transitions et d'appuyer la coordination des services destinés aux enfants, aux jeunes et aux adultes.

Pourquoi c'est important

En dépistant les troubles de la santé mentale et en intervenant précocement, nous contribuons à remettre les enfants sur la bonne voie, ce qui conduit à de meilleurs résultats en matière de santé, à une amélioration de l'assiduité et du rendement scolaires, à une participation renforcée au marché du travail, à des contributions à la société plus efficaces, ainsi qu'à des économies de coûts dans le cadre des systèmes de soins de santé et de services sociaux et de la société dans son ensemble.

Le saviez-vous?

Les enfants et les jeunes atteints de troubles de la santé mentale ont des besoins différents de ceux des adultes. Créer un système global de soins de santé mentale accessible et offrant des soutiens adaptés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles quand ils en ont besoin et au plus près de chez eux les aidera à surmonter leurs problèmes et à prévenir de futurs troubles de la santé mentale, à ne pas décrocher au plan scolaire et à devenir des citoyens en bonne santé et productifs.

Prochaines étapes

Voici la liste des initiatives qui continueront d'être mises en place cette année dans le cadre de la Stratégie globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances :

- Élaboration et mise en place de soutiens à la formation destinés aux travailleurs sociaux et travailleuses sociales pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances dans les communautés autochtones, et ce, afin d'accroître le bassin de travailleurs qualifiés dans les communautés autochtones.
- Mise en place d'un répertoire des services de santé mentale pour les enfants et les jeunes afin d'aider les enfants, les jeunes et les familles à accéder à des services adaptés.
- Mise en place d'un Service de télésanté mentale élargi et renforcé pour donner accès à des consultations en santé mentale par vidéoconférence à 800 enfants et jeunes supplémentaires dans les collectivités rurales, éloignées et insuffisamment desservies.
- Mise en œuvre d'un nouveau Plan de prévention du suicide chez les jeunes.
- Mise en œuvre de *Pour l'avancement de la santé mentale*, un plan d'action visant à transformer l'expérience des enfants et des jeunes ayant des troubles de la santé mentale afin qu'ils sachent, quel que soit leur lieu de résidence en Ontario, où des services de santé mentale sont disponibles dans leurs collectivités et comment accéder aux services et soutiens en matière de santé mentale qui permettront de répondre à leurs besoins.



Mobiliser les jeunes

Pourquoi c'est important

Le Plan d'action pour la jeunesse inclut des mesures immédiates visant à combler les lacunes constatées dans les services et prévoit des stratégies à long terme pour répondre aux défis structurels, améliorer la coordination et l'intégration des services et, en fin de compte, ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes et améliorer leurs résultats.

Le saviez-vous?

Grâce au Plan d'action pour la jeunesse, plus de 146 000 jeunes ont bénéficié d'un soutien et d'un mentorat assuré par un(e) intervenant(e) auprès des jeunes.

En augmentant le nombre de ces intervenants auprès des jeunes, nous estimons qu'à l'échelle de la province, 5 000 jeunes de plus pourront tirer parti des mêmes avantages.

Plan d'action pour la jeunesse

Pour tous les jeunes, l'adolescence peut être une période difficile sur le plan émotionnel. Il est fréquent que les jeunes issus de milieux à faible revenu éprouvent des difficultés encore plus grandes pendant leur adolescence que ceux issus de milieux à revenu plus élevé. Le Plan d'action pour la jeunesse a été publié en 2012 afin d'adopter une approche intégrée pour soutenir les jeunes qui vivent dans des collectivités insuffisamment desservies et défavorisées en les aidant à acquérir les compétences et la résilience dont ils ont besoin pour réussir à l'école puis dans les autres domaines de leur vie. Il encourage les possibilités de leadership et les ressources existantes dans les quartiers afin d'élaborer et d'appuyer conjointement des initiatives qui auront un impact positif sur la vie des jeunes les plus vulnérables.

Nos investissements

Nos investissements dans le cadre du Plan d'action pour la jeunesse incluent la création du Fonds Perspectives Jeunesse qui est administré par la Fondation Trillium de l'Ontario. Le programme, dont le budget s'élève à 5 millions de dollars par an, permettra d'octroyer des subventions et de renforcer les capacités communautaires afin d'aider les organismes locaux, communautaires et dirigés par des jeunes à préparer des projets novateurs permettant d'améliorer les résultats des jeunes à risque (c.-à-d. les jeunes autochtones, ceux qui appartiennent à un groupe ethnique, les nouveaux arrivants, les LGBTQ et / ou les jeunes ayant des besoins particuliers). En outre, le programme mobilisera les jeunes issus de familles à faible revenu, les jeunes risquant d'avoir et / ou ayant des démêlés avec la justice, les jeunes pris en charge par des sociétés d'aide à l'enfance ou ayant bénéficié de leurs services, et / ou les jeunes qui sont ou risquent de devenir des décrocheurs scolaires, qui en tireront tous profit. Les subventions du Fonds Perspectives Jeunesse s'inscrivent dans le cadre de cinq résultats prioritaires décrits dans *Intensifions nos efforts : Cadre stratégique en faveur de la réussite des jeunes de l'Ontario*.

En vertu du Plan d'action pour la jeunesse, nous avons également investi 2,8 millions de dollars supplémentaires en 2013-2014 dans le Programme des intervenants auprès des jeunes pour fournir des services d'approche et nouer des relations de mentorat avec des jeunes difficilement accessibles, et ce, afin qu'ils puissent aussi profiter des soutiens et des possibilités permettant effectivement d'améliorer les résultats.

Nos réalisations

Des avancées ont été réalisées dans le cadre du Plan d'action pour la jeunesse, dont l'élargissement du Programme des intervenants auprès des jeunes, qui est passé de sept à neuf collectivités et de 62 à 97 intervenants à l'échelle de l'Ontario.

L'élargissement du Programme d'emploi pour les jeunes, qui propose 530 nouveaux emplois après l'école, et celui de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes, qui prévoit le financement de 270 nouveaux emplois après l'école, ont également offert à plus de jeunes un accès à l'emploi, y compris à des emplois à temps partiel et à des possibilités d'emploi tout au long de l'année.

Prochaines étapes

La première série des subventions du Fonds Perspectives Jeunesse sera octroyée en mars 2014. D'autres initiatives sont en cours d'élaboration, à des stades divers, pour imaginer des stratégies novatrices permettant de communiquer et de tisser des liens avec certains des jeunes les plus défavorisés de la province.

Intensifions nos efforts : Cadre stratégique en faveur de la réussite des jeunes de l'Ontario

Intensifions nos efforts est une feuille de route unique en son genre pour aider le gouvernement de l'Ontario et ses partenaires à intensifier leurs efforts et à en faire davantage pour les jeunes. Elle présente une vision commune, des principes directeurs et une série de résultats prioritaires qui sont essentiels pour les jeunes de l'Ontario. Il s'agit d'un cadre d'orientation visant le processus décisionnel du gouvernement et d'une ressource pour les personnes souhaitant une harmonisation des mesures destinées aux jeunes en vue d'obtenir des résultats communs et fondés sur des données probantes. *Intensifions nos efforts* recense un certain nombre d'actions transversales conçues pour mettre en place un écosystème axé sur une innovation constante et un travail permanent en vue d'améliorer les résultats des jeunes, dont voici la liste :

- Mise en œuvre du Programme des partenariats locaux d'action pour les jeunes afin de réduire les chevauchements et de mieux coordonner les programmes communautaires destinés aux jeunes. L'initiative inclura un carrefour de planification et de collaboration au niveau local pour faciliter le partage des connaissances, ainsi que des Subventions pour projets communautaires visant à appuyer les projets communautaires essentiels qui promeuvent une dimension collective.
- Mise en œuvre du Programme du carrefour de la recherche et de l'évaluation au service des jeunes pour fournir au secteur du développement des jeunes de l'Ontario des ressources, des outils, des soutiens et des services en matière de recherche et d'évaluation, et ce, afin de contribuer à améliorer les résultats des jeunes.
- Création du Conseil de la première ministre pour de meilleures perspectives pour la jeunesse, un nouveau conseil permanent destiné à conseiller le gouvernement sur les moyens de mieux cibler les programmes existants et d'envisager de nouvelles pistes de réflexion. Le Conseil se compose de 25 membres issus de collectivités, de cultures et de milieux divers, y compris des travailleurs et travailleuses de première ligne, des représentants d'organismes dirigés par des jeunes et des jeunes.

Nos investissements

- Nous appuierons le Programme des partenariats locaux d'action pour les jeunes par le biais d'un financement annuel pouvant atteindre 1 million de dollars.
- Nous appuierons le Programme du carrefour de la recherche et de l'évaluation au service des jeunes par le biais d'un financement annuel jusqu'à concurrence de 1,5 million de dollars.

Nos réalisations

- Le Conseil de la première ministre pour de meilleures perspectives pour la jeunesse a été annoncé en mars 2013 dans le cadre du plan du gouvernement visant à faire en sorte que les jeunes suivent une formation adaptée, qu'ils puissent vivre dans des collectivités sécuritaires et qu'ils aient accès à des possibilités d'emploi stimulantes. Le Conseil nous aide à mieux comprendre ce dont les jeunes ont besoin et quels sont les défis auxquels font face les personnes qui les soutiennent. Le Conseil a formulé des commentaires et fourni des avis sur un certain nombre d'initiatives gouvernementales comme la Stratégie d'emploi pour les jeunes.

Prochaines étapes

- La mise en œuvre du Programme des partenariats locaux d'action pour les jeunes et du Programme du carrefour de la recherche et de l'évaluation au service des jeunes commencera au printemps 2014.
- Le recrutement des membres du Conseil de la première ministre pour de meilleures perspectives pour la jeunesse est en cours.
- Le premier rapport annuel sur le Profil du bien-être des jeunes d'*Intensifions nos efforts* sera publié à l'été 2014.

Pourquoi c'est important

Intensifions nos efforts aide les jeunes les plus marginalisés (p. ex. les jeunes LGBTQBQ, les jeunes appartenant à un groupe ethnique et les jeunes autochtones) de façon qu'ils puissent accéder à des possibilités qui appuieront leur développement.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Tyrone Crawford se rappelle comment sa participation au Programme d'emploi pour les jeunes lui a ouvert des possibilités et instillé en lui une solide éthique professionnelle. « Je viens de Windsor, en Ontario. Comme beaucoup de gamins de mon quartier, mon frère et moi devions nous débrouiller pour obtenir les petits trucs qui nous faisaient envie. »

« C'est pourquoi nous avons rejoint le Programme d'emploi pour les jeunes. J'ai décroché un emploi au Border City Boxing Club. J'y passais beaucoup de temps à faire le ménage et passer l'aspirateur. Il m'arrivait d'enfiler une tenue de protection et de laisser les boxeurs me frapper au buste. Voir ce dont ils étaient capables m'a ouvert les yeux et poussé à travailler beaucoup plus dur dans ma pratique du football. »

Après avoir obtenu son diplôme d'études secondaires à Windsor, Tyrone est devenu joueur de ligne défensive pendant ses études à l'Université d'État de Boise (Idaho). En 2012, Tyrone a été recruté par la NFL après avoir été repêché au troisième tour par les Dallas Cowboys. Son éthique professionnelle attire l'attention des entraîneurs et des amateurs.

« Le Programme d'emploi pour les jeunes m'a permis de développer mes capacités d'organisation, de travailler en équipe, d'apprendre la ponctualité ainsi que toutes les autres compétences de vie nécessaires pour réussir », confie Tyrone.

Source : Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Le saviez-vous?

Intensifions nos efforts vient compléter la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes, et s'inscrit dans le cadre du plan du gouvernement visant la réussite des jeunes et l'édification d'un Ontario équitable et prospère.

Stratégie visant la réussite des pupilles de la Couronne

Les pupilles de la Couronne font face à un éventail de défis qui peuvent être liés à une enfance perturbée ou à des besoins physiques et émotionnels non satisfaits avant leur prise en charge par une société d'aide à l'enfance. Des études ont montré que les ex-pupilles de la Couronne éprouvent plus de difficultés à réussir leur transition vers l'âge adulte. La Stratégie de réduction de la pauvreté prévoit des initiatives spécifiques visant à aider les pupilles de la Couronne et à renforcer leur capacité de mener une vie bien équilibrée et d'assurer leur autonomie financière en tant qu'adulte.

Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants

La Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants offre des possibilités sur le plan éducatif, récréatif, culturel et social aux enfants et aux jeunes pris en charge par des sociétés d'aide à l'enfance et comporte un Programme d'épargne pour les jeunes pris en charge plus âgés. L'objectif de la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants est d'aider les enfants et les jeunes pris en charge à réaliser leur plein potentiel et à réussir leur vie, et ce, en leur donnant plus de possibilités de renforcer leur résilience et d'effectuer une transition harmonieuse vers l'âge adulte. Les jeunes qui participent au Programme d'épargne bénéficient d'une aide pour acquérir des connaissances financières afin d'être mieux préparés à vivre de façon autonome.

Équipes ontariennes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne

Au total, 21 équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne viennent en aide aux pupilles de la Couronne à l'échelle de l'Ontario par le biais de partenariats avec des sociétés d'aide à l'enfance, des conseils scolaires, des collèges, des universités et des services d'emploi. Les équipes aident les pupilles de la Couronne à surmonter les obstacles entravant leur réussite.

Programme ontarien de remboursement des frais d'admission aux études postsecondaires des pupilles de la Couronne

Le Programme ontarien de remboursement des frais d'admission aux études postsecondaires des pupilles de la Couronne prend en charge le coût des frais d'admission des pupilles de la Couronne qui s'inscrivent à des programmes collégiaux ou universitaires.

Subvention pour frais d'apprentissage et de subsistance

La Subvention pour frais d'apprentissage et de subsistance offre un soutien financier aux jeunes anciennement pris en charge par une société d'aide à l'enfance afin de les aider à suivre des études postsecondaires et des programmes de formation. Dans le cadre de cette Subvention, les jeunes âgés de 21 à 24 ans (inclus) qui sont inscrits à temps plein à des programmes admissibles au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario reçoivent durant l'année universitaire une allocation mensuelle de 500 dollars qui contribue à couvrir leurs frais de subsistance. Cette subvention est disponible depuis l'automne 2013 pour les périodes d'études qui ont commencé le 1^{er} août 2013 ou après cette date.

Subvention ontarienne aux pupilles de la Couronne pour l'accès aux études

La Subvention ontarienne aux pupilles de la Couronne pour l'accès aux études prend en charge 50 pour cent des frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 dollars par an) des pupilles et ex-pupilles de la Couronne, ainsi que des jeunes quittant la prise en charge, qui sont admissibles à des programmes d'une durée d'au moins deux ans, et ce, pendant un maximum de quatre années. Pour les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes d'une durée d'un an, la Subvention ontarienne aux pupilles de la Couronne pour l'accès aux études prend en charge 100 pour cent des frais de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 dollars. Les étudiantes et étudiants peuvent utiliser la Subvention pour étudier à temps plein dans le cadre de leur premier programme postsecondaire.

Programme d'aide de 100% pour les frais de scolarité des jeunes quittant la prise en charge

Le Programme d'aide de 100% pour les frais de scolarité des jeunes quittant la prise en charge s'adresse aux pupilles et ex-pupilles de la Couronne et / ou aux jeunes quittant la prise en charge. Le Programme prend en charge 100 pour cent des frais de scolarité d'une étudiante ou d'un étudiant jusqu'à concurrence de 6 000 dollars (c.-à-d. que 50 pour cent des frais de scolarité sont couverts par la Subvention ontarienne aux pupilles de la Couronne pour l'accès aux études et / ou par le Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario et que les coûts restants sont financés par les établissements participants). Le Programme d'aide de 100% pour les frais de scolarité est une initiative conjointe du gouvernement et des collèges et universités publics de l'Ontario qui y participent. Il est disponible pendant un maximum de quatre années d'études postsecondaires. Vingt et une universités et huit collèges participent au programme durant l'année universitaire 2013-2014.

Programme des intervenants auprès des jeunes en transition

Lancé en 2013-2014, le Programme des intervenants auprès des jeunes en transition offre des fonds aux organismes communautaires en vue de fournir un soutien aux jeunes âgés de 16 à 24 ans (inclus) anciennement pris en charge par une société d'aide à l'enfance afin de les aider à trouver des services appuyant leur transition vers l'âge adulte, à accéder à ces services et à les utiliser. Les intervenants auprès des jeunes en transition orientent les jeunes vers des soutiens et des ressources au sein de leur collectivité, notamment des soutiens au logement, des ressources éducatives, des services d'emploi et de formation, des programmes d'acquisition de compétences en dynamique de vie, ainsi que des services de santé et juridiques.

Nos investissements

En 2012-2013, notre gouvernement a investi 14,4 millions de dollars dans la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants. Les équipes ontariennes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne reçoivent chaque année un financement de 1,6 million de dollars, tandis que le Programme ontarien de remboursement des frais d'admission aux études postsecondaires des pupilles de la Couronne est financé à hauteur de 100 000 dollars.

À ce stade de l'année universitaire, environ 200 jeunes bénéficient de la Subvention pour frais d'apprentissage et de subsistance.

Nous investissons 3,5 millions de dollars dans le Programme des intervenants auprès des jeunes en transition en 2013-2014.

Nos réalisations

En 2012-2013, plus de 11 000 enfants et jeunes ont participé au Programme des activités dans le cadre de la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants et près de 7 000 jeunes ont reçu des fonds au titre du Programme d'épargne dans le cadre de la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants afin d'appuyer leur transition vers l'âge adulte. Grâce à l'initiative, ces enfants et ces jeunes ont eu la possibilité de participer à des activités dont ils n'auraient peut-être pas pu faire l'expérience autrement (notamment des camps d'été), de recevoir du tutorat et de participer à de nombreuses manifestations sportives et culturelles. Les ex-pupilles de la Couronne ont aussi reçu jusqu'à 3 630 dollars de fonds d'épargne pour les aider à assumer leurs besoins élémentaires lorsqu'ils quittent la prise en charge.

Prochaines étapes

Notre gouvernement continue de réfléchir à d'autres approches pour supprimer les obstacles que rencontrent les pupilles de la Couronne lorsqu'ils effectuent la transition entre l'enfance et le début de l'âge adulte.

Pourquoi c'est important

Les pupilles de la Couronne font souvent face à des obstacles particuliers qui influent sur leur estime de soi et leur résilience et qui peuvent les empêcher de réussir à l'école, de faire des études postsecondaires, de suivre une formation et de décrocher un emploi. Le fait d'offrir des soutiens supplémentaires aux pupilles de la Couronne les aidera à réaliser leur plein potentiel.

Le saviez-vous?

L'Ontario est la première province du Canada à proposer une prise en charge de 100 pour cent des frais de scolarité dans toutes les universités ontariennes aux jeunes quittant la prise en charge d'une société d'aide à l'enfance.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Brian*, pupille de la Couronne, est un élève de 11^e année qui envisageait d'aller à l'université, mais qui en était dissuadé par le coût élevé des études universitaires. Il a assisté à un atelier animé par l'équipe pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne de sa région. À cette occasion, il a pris connaissance des aides et options qui s'offraient à lui et aux autres pupilles de la Couronne pour les aider à poursuivre leurs études au palier postsecondaire. Ces renseignements ont contribué à apaiser les inquiétudes de Brian et l'ont aidé à considérer les études universitaires comme une option possible à l'avenir. Il est à présent fermement décidé à aller à l'université après l'école secondaire.

*Témoignage représentatif de l'expérience des jeunes pris en charge par les équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne.

Appuyer l'excellence en matière d'éducation

L'excellence en matière d'éducation est essentielle pour rompre le cycle de la pauvreté, mais les enfants issus de milieux à faible revenu ont plus de difficultés pour réussir à l'école. Dans le même temps, les exigences de formation pour décrocher un emploi en Ontario ont augmenté régulièrement au fil du temps, et on s'attend à ce que cette tendance s'accroisse.

Les diplômes postsecondaires deviennent plus importants pour la réussite économique à long terme. Les jeunes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'études secondaires ont moins de chances de sortir de la pauvreté. Pour rompre le cycle de la pauvreté, plusieurs initiatives relevant de la Stratégie de réduction de la pauvreté se sont focalisées sur la prestation d'une aide aux enfants et aux jeunes pour assurer leur réussite aux paliers élémentaire, secondaire et postsecondaire. Ces initiatives appuient la future réussite des élèves et des étudiants en leur permettant de décrocher un emploi bien rémunéré et d'assurer leur autonomie financière. La Stratégie de réduction de la pauvreté aide également les adultes à perfectionner leurs compétences pour améliorer leurs chances de décrocher un emploi.

Pourquoi c'est important

Au lieu de perdre des acquis, les élèves participant au programme Apprentissage pendant l'été les ont au contraire renforcés, tout en réduisant l'écart de rendement avec leurs pairs. En outre, grâce au programme, les parents qui n'avaient jusque-là pas fait preuve d'un engagement scolaire poussé participent désormais davantage aux activités de l'école et à l'apprentissage de leurs enfants.

Programme Apprentissage pendant l'été

Le programme Apprentissage pendant l'été propose à la fois un apprentissage en classe et des activités de loisirs, dans le but de soutenir les communautés scolaires au sein des régions à faible revenu. Le programme donne aux enfants la possibilité d'améliorer leurs compétences en littératie et en numératie, de prendre confiance en eux et de réduire leur écart de rendement. Mis à l'essai pendant trois étés, le programme s'est d'abord focalisé sur les compétences en littératie, avant d'être élargi pour inclure les compétences en numératie durant l'été 2012.

Nos investissements

Notre gouvernement investit 12,6 millions de dollars dans le programme Apprentissage pendant l'été sur trois ans. Le financement a été augmenté pour élargir le programme afin que, d'ici 2015-2016, tous les conseils scolaires de l'Ontario puissent y participer.

Nos réalisations

Le programme Apprentissage pendant l'été a aidé les élèves à retenir ce qu'ils ont appris pendant l'année scolaire, et les a aussi aidés à s'appuyer sur leurs compétences essentielles pour obtenir de meilleurs résultats en lecture, en écriture et en mathématiques.

Prochaines étapes

Cette année, quatre conseils scolaires de district ont reçu un financement supplémentaire visant les programmes destinés aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits, afin d'appuyer l'élargissement du programme Apprentissage pendant l'été au sein des collectivités concernées. Il s'agit du Rainbow District School Board, du Keewatin-Patricia District School Board, du Simcoe County District School Board et du Lakehead District School Board.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Témoignages d'enseignants à propos du programme Apprentissage pendant l'été :

« Les élèves semblaient plus à l'aise quand il s'agissait de lire devant leurs camarades, et étaient plus mobilisés dans leur lecture. »

« Donner aux élèves les moyens de réussir est extrêmement important pour les inciter à aller de l'avant dans leur apprentissage. Cette merveilleuse occasion de faire la différence dans la vie d'un enfant me passionne. »

Témoignages de parents à propos du programme Apprentissage pendant l'été :

« Je pense que ce sera beaucoup plus facile de continuer de le faire lire et écrire dans son journal pour le reste de l'été. »

« À présent, ma fille est bien plus confiante dans ses capacités. Je crois qu'il s'agit d'un acquis pour la vie. »

Source : Ministère de l'Éducation

Le saviez-vous?

En étant porté à près de 3 millions de dollars, le financement du programme Apprentissage pendant l'été a presque doublé en 2013-2014. Son objectif est de fournir un soutien aux élèves du palier élémentaire de toute la province qui sont susceptibles d'être en difficulté scolaire. Les cours proposés dans le cadre du programme Apprentissage pendant l'été conjuguent des programmes axés sur l'apprentissage scolaire et les loisirs, et sont destinés aux communautés scolaires présentant des profils socioéconomiques inférieurs.

Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires

L'Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires a été lancée en 2008-2009. Les programmes et soutiens traditionnels relevant de l'Initiative incluent des programmes de nutrition, des activités après l'école, des formations en leadership et des aides destinées aux élèves qui rencontrent des difficultés pour satisfaire à leurs besoins élémentaires. L'Initiative contribue à créer des écoles plus sécuritaires et plus inclusives qui se distinguent par une plus grande mobilisation des élèves et des parents.

Nos investissements

Dans le cadre de l'Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires, nous fournissons chaque année 10 millions de dollars à 34 écoles secondaires urbaines réparties dans 12 conseils scolaires qui font face à des défis comme la pauvreté, les activités criminelles et liées aux bandes criminalisées, ainsi que le manque de ressources communautaires. Les écoles sont choisies en fonction d'une évaluation des besoins et d'un plan d'action portant sur la façon d'investir les sommes de 200 000 à 500 000 dollars qui leur sont octroyées.

Nos réalisations

Dans les écoles concernées par l'Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires, une amélioration remarquable a été constatée quant au pourcentage d'élèves atteignant ou dépassant la norme provinciale au test de mathématiques normalisé de 9^e année (cours appliqué). On a également noté une amélioration quant aux accumulations de crédits en 9^e et en 10^e année. Les écoles participantes ont aussi signalé que le nombre d'expulsions et de suspensions a diminué, que plus d'élèves déclarent se sentir en sécurité dans leur école et dans leur collectivité, et que la participation des parents a augmenté.

Prochaines étapes

Les 34 écoles secondaires concernées par l'Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires continueront de mettre en œuvre et d'élargir les stratégies qui ont été couronnées de succès au cours des cinq dernières années à partir des mêmes niveaux de financement.



Pourquoi c'est important

L'Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires reconnaît que les élèves qui vivent dans des quartiers défavorisés peuvent avoir besoin de plus de soutien que les autres élèves. C'est pourquoi, depuis 2007-2008, nous fournissons chaque année 10 millions de dollars à certaines écoles secondaires des quartiers prioritaires. Ce type d'investissement est essentiel pour que les mêmes chances soient offertes à l'ensemble des élèves de l'Ontario, pour améliorer les résultats pour les élèves et pour accroître le rendement des élèves.

Le saviez-vous?

Les écoles secondaires urbaines et prioritaires travaillent avec les familles et les partenaires communautaires à l'instauration de conditions propices à l'apprentissage, y compris des soutiens sur le plan social, affectif et scolaire, un environnement sécuritaire et des possibilités visant à accroître la participation et le rendement des élèves. Le financement versé pour l'Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires aide les écoles à engager plus de personnel (comme des personnes veillant à la sécurité dans les écoles, des travailleurs sociaux et des techniciens en éducation spécialisée) ainsi qu'à proposer des programmes de nutrition et de collations, à favoriser les programmes axés sur le leadership des élèves et la participation des parents, et à mettre en place des initiatives pour l'amélioration du rendement des élèves.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Écoles secondaires urbaines et prioritaires :

Grâce au financement proposé au chapitre de l'Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires, les élèves de Clarke Road Secondary School peuvent se faire rembourser les frais liés à leurs demandes d'admission pour l'université et le collège. Le nombre de demandes d'admission émanant de cette école est ainsi passé de 24 pour l'année scolaire 2007-2008 à 77 en 2012-2013.

Source : Directeur de l'école Clarke Road Secondary School, London (Ontario)

Volet Initiative des écoles prioritaires de l'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires

Le volet Initiative des écoles prioritaires de l'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires offre un financement ciblé à des conseils scolaires spécifiques afin qu'ils puissent mettre gratuitement des lieux scolaires à la disposition de groupes à but non lucratif, en dehors des heures de classe normales, dans les collectivités qui en ont le plus besoin. Cette initiative renforce l'accès des groupes sans but lucratif et appuie leur capacité d'offrir aux élèves et aux familles des programmes plus abordables au sein de leurs collectivités.

Nos investissements

Notre gouvernement investit 7,5 millions de dollars dans le volet Initiative des écoles prioritaires pendant l'année scolaire 2013-2014, et ce, dans le cadre du financement global de 42 millions de dollars visant l'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires.

Nos réalisations

Grâce au volet Initiative des écoles prioritaires, davantage de particuliers et de familles ont pu accéder à des programmes abordables dans leurs collectivités en dehors des heures de classe normales. Améliorer les possibilités d'organiser des programmes dans les lieux scolaires permet de bâtir des collectivités plus solides et plus saines et de tisser un lien plus positif entre les collectivités et les écoles locales.

Prochaines étapes

Grâce au volet Initiative des écoles prioritaires, 220 écoles réparties dans 38 conseils scolaires de l'Ontario bénéficieront d'un financement permanent.

Pourquoi c'est important

Grâce au volet Initiative des écoles prioritaires, les élèves et leurs familles bénéficient d'un accès élargi aux programmes et aux services qui contribuent à rompre le cycle de la pauvreté.

Le saviez-vous?

Le dynamisme d'une collectivité peut avoir une influence positive sur la santé, l'inclusion sociale et les perspectives économiques de ses résidents. Les collectivités solides sont plus à même d'élaborer des solutions locales pour répondre aux besoins sociaux.



Majeure haute spécialisation

Le programme de Majeure haute spécialisation, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie visant la réussite des élèves, est axé sur l'offre d'occasions d'apprentissage stimulantes pour tous les élèves et sur le soutien aux élèves risquant de ne pas obtenir leur diplôme.

Il s'agit d'un programme spécialisé approuvé par le ministère de l'Éducation qui rend l'apprentissage plus pertinent et plus attrayant pour les élèves en l'articulant autour d'un secteur économique, tout en permettant aux élèves de satisfaire aux exigences du diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Le programme de Majeure haute spécialisation aide aussi les élèves à cerner et à découvrir leurs objectifs de carrière pour l'avenir et à prendre des décisions plus éclairées sur les prochaines étapes à engager au sortir de l'école secondaire, qu'il s'agisse de suivre une formation en apprentissage, de faire des études au collège ou à l'université, ou de rejoindre le monde du travail. Ce programme aide les élèves du secondaire à faire le lien entre leurs études, le monde au-delà du palier secondaire et leur future carrière.

Nos investissements

Un financement total de 25,3 millions de dollars destiné aux programmes de Majeure haute spécialisation a été approuvé pour l'année scolaire 2013-2014.

Nos réalisations

Pour l'année scolaire 2013-2014, on estime que 42 000 élèves participeront à environ 1 600 programmes de Majeure haute spécialisation dans plus de 640 écoles secondaires. On a constaté un essor rapide du nombre de programmes et d'élèves participants. Grâce à ce programme, les élèves obtiennent un meilleur niveau de rendement scolaire.

Prochaines étapes

Notre gouvernement s'est engagé à apporter un soutien continu à ce programme, qui est indispensable à la réussite scolaire de nombreux élèves.

Pourquoi c'est important

Une population active hautement instruite, innovante et qualifiée est indispensable à la réduction de la pauvreté en Ontario.

Le programme de Majeure haute spécialisation donne aux élèves la possibilité d'acquérir des compétences et des connaissances propres à un secteur au sein de cadres d'apprentissage stimulants axés sur la carrière. Il leur permet également de se préparer de manière ciblée à l'obtention de leur diplôme ainsi qu'à l'éducation postsecondaire, à la formation ou encore à l'emploi.

Le saviez-vous?

Les programmes de Majeure haute spécialisation permettent d'aider efficacement les élèves à acquérir les connaissances et les compétences techniques qui revêtent une importance particulière dans des secteurs économiques donnés, et à obtenir les certifications pertinentes susceptibles de les placer dans une position avantageuse pour trouver plus tard un emploi.

Les élèves inscrits à une Majeure haute spécialisation ont la possibilité de cerner, de mettre en pratique et de perfectionner des compétences favorisant l'employabilité dans un secteur en particulier et des habitudes de travail requises pour réussir dans une carrière donnée.



Passeport pour ma réussite

Passeport pour ma réussite Canada est un organisme de bienfaisance qui a été créé pour lutter contre la pauvreté et ses effets en réduisant le taux de décrochage au secondaire et en améliorant l'accès à l'éducation postsecondaire pour les jeunes défavorisés et à risque. Le quartier torontois de Regent Park est l'un des huit sites participants en Ontario. L'organisme y œuvre en faveur du rendement scolaire et appuie les jeunes défavorisés pour que ceux-ci réalisent leur potentiel en restant scolarisés, en obtenant leur diplôme, et en entamant des études postsecondaires. Parmi les soutiens que les élèves reçoivent figurent un tutorat, un mentorat collectif, une aide financière prévoyant les repas et le transport, ainsi qu'une bourse pour contribuer au coût des études postsecondaires.

Nos investissements

En janvier 2013, notre gouvernement a annoncé un financement annuel permanent de 9,5 millions de dollars pour l'organisme Passeport pour ma réussite Canada.

Nos réalisations

En 2012-2013, plus de 3 700 élèves ont pris part au programme Passeport pour ma réussite au sein des huit sites de l'Ontario. Plus de 4 000 élèves bénéficieront de ces services en 2013-2014. Dans quatre des huit sites, près de 80 pour cent des participants au programme ont ensuite poursuivi des études collégiales ou universitaires. À Regent Park – le site où cette initiative a vu le jour – le taux de décrochage des jeunes est passé de 56 pour cent (soit deux fois la moyenne de Toronto) à 10 pour cent (un taux inférieur à celui que l'on observe dans le quartier à plus haut revenu de Toronto).

Le programme Passeport pour ma réussite contribue à la cohésion sociale et favorise également l'intégration des immigrants dans la collectivité. Une étude a également révélé une amélioration de la santé communautaire dans son ensemble, une baisse du taux de grossesses précoces et une réduction du taux de tabagisme au sein des collectivités disposant d'un programme Passeport pour ma réussite.

Prochaines étapes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités rencontrera l'organisme Passeport pour ma réussite Canada pour finaliser la mise au point d'une entente continue qui entrera en vigueur après le 31 mars 2014.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Ryan*, élève de 8^e année à Scarborough, avait une faible estime de soi. Il avait décroché à l'école, était socialement désengagé, et était limité par un manque d'accès aux transports et à d'autres ressources. L'attitude de Ryan a changé quand il a rejoint le programme Passeport pour ma réussite en 9^e année. Il s'est rapproché de l'équipe du programme, qui l'a aidé à sortir de la négativité. Il a commencé à rêver et à croire en lui.

Les mentors de Ryan l'ont aidé à réaliser qu'il pouvait conjuguer son intérêt pour la musique et ses études afin de concrétiser ses objectifs de carrière. Aujourd'hui, il projette d'aller à l'université, et déclare : « Le programme Passeport pour ma réussite ne se limite pas à l'éducation; c'est un passeport pour la vie. »

*Ce prénom a été modifié à des fins de confidentialité

Source : Rapport *Gearing Up for Graduation* de Passeport pour ma réussite – printemps 2013

Pourquoi c'est important

Le taux de décrochage chez les jeunes Canadiennes et Canadiens constitue depuis longtemps une préoccupation économique et sociale importante, car les personnes ayant décroché au secondaire perçoivent des salaires plus modestes, payent moins d'impôts, commettent plus d'infractions criminelles, et engendrent des coûts plus élevés pour les services sociaux que celles qui ont obtenu leur diplôme ou qui ont réussi leurs études postsecondaires.

Le saviez-vous?

Le programme Passeport pour ma réussite a contribué à réduire le taux de décrochage des élèves dans huit collectivités de l'Ontario. Les jeunes qui ont terminé ce programme avec succès disposent désormais du niveau d'éducation nécessaire pour réussir dans la société et se sortir, ainsi que leurs familles, de la pauvreté.

Subventions pour la participation et l'engagement des parents

Le Programme de subventions pour la participation et l'engagement des parents est une initiative locale dont l'objectif est d'aider les parents à cerner les obstacles qui empêchent les parents de leurs collectivités de s'engager, et à trouver des solutions locales pour inciter davantage de parents à s'impliquer dans l'apprentissage de leurs enfants aussi bien à la maison qu'à l'école. Ce soutien sous forme de subventions a amélioré l'engagement des parents aux niveaux local, régional et provincial. Il a en particulier visé les parents confrontés à des obstacles qui les empêchent de s'engager.

Nos investissements

Notre gouvernement verse 3,5 millions de dollars en 2013-2014 à l'appui des Subventions pour la participation et l'engagement des parents.

Nos réalisations

En 2008-2009, une partie des Subventions pour la participation et l'engagement des parents a été réorientée pour aider les conseils d'école à s'attaquer aux obstacles auxquels font face les parents vivant dans des régions défavorisées au plan socioéconomique.

Depuis 2006, le gouvernement a accordé plus de 13 000 subventions aux conseils d'école et 467 subventions à des projets régionaux ou provinciaux, ce qui représente un investissement total de près de 21 millions de dollars à l'appui de la participation des parents à la réussite et au bien-être des élèves.

Pour la première fois, lors du cycle de présentation des demandes de 2013-2014, l'ensemble des demandes provenant d'Écoles prioritaires a été approuvé en vue de l'octroi d'un financement total ou partiel. Nous nous réjouissons de l'intérêt manifesté par les Écoles prioritaires et continuerons de promouvoir leur participation au programme.

Prochaines étapes

La mise en œuvre du cycle 2013-2014 des Subventions pour la participation et l'engagement des parents se poursuivra pendant l'année scolaire.

Pourquoi c'est important

La participation et l'engagement des parents sont deux éléments qui jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des résultats pour les élèves au sein de nos écoles. C'est pourquoi nous avons investi près de 21 millions dans les Subventions pour la participation et l'engagement des parents depuis 2006. Grâce à cet investissement, un plus grand nombre de parents s'emploie à cerner les obstacles à l'engagement parental et à trouver des solutions à l'échelle locale.

Le saviez-vous?

En 2010, le Programme de subventions pour la participation et l'engagement des parents a bénéficié d'une reconnaissance internationale grâce à la publication d'un rapport de McKinsey & Company procédant à une analyse des systèmes scolaires à haut rendement dans le monde entier. Des délégations venues d'autres pays ayant un système éducatif hautement performant (comme Singapour ou la Finlande) se rendent en Ontario pour s'informer sur l'approche à plusieurs volets que notre province adopte pour favoriser la participation des parents, y compris le Programme de subventions pour la participation et l'engagement des parents.



Proposer une aide financière au palier postsecondaire

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario

Le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario recouvre 20 programmes d'aide financière octroyée en fonction des besoins aux étudiantes et aux étudiants qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer intégralement leurs études postsecondaires.

Bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario

La bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario aide les étudiantes et les étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen à accéder à une éducation postsecondaire. Les étudiantes et les étudiants admissibles à cette bourse bénéficient en moyenne d'une réduction de 30 pour cent de leurs frais de scolarité dans des collèges ou des universités de l'Ontario. Une étudiante ou un étudiant inscrit à l'université recevra environ 1 730 dollars en 2013-2014, tandis qu'une étudiante ou un étudiant inscrit au collège recevra 790 dollars, et ce, au titre des frais de scolarité.

Plafonnement des hausses des frais de scolarité

Nous limitons également les hausses des frais de scolarité à 3 pour cent en moyenne pour quatre ans. Cette approche offre une plus grande équité et une plus grande abordabilité aux étudiantes et étudiants tout en maintenant la stabilité financière permettant aux institutions de continuer d'offrir une éducation de grande qualité. À partir de 2013-2014, les hausses des frais de scolarité seront plafonnées à 3 pour cent en moyenne, soit un point de pourcentage au-dessus du taux d'inflation moyen de ces dix dernières années en Ontario. Dans le cadre de cette nouvelle politique sur les frais de scolarité, pour l'année universitaire 2013-2014, les hausses moyennes des frais de scolarité liés à un programme de première année de base ne peuvent dépasser 75 dollars par an pour environ 83 pour cent des étudiantes et des étudiants inscrits au collège, et quelque 170 dollars par an pour environ 70 pour cent des étudiantes et des étudiants inscrits à l'université. Plafonner les hausses des frais de scolarité améliore l'accessibilité de l'éducation postsecondaire.

Programme d'aide au remboursement

L'Ontario poursuit ses investissements pour aider les étudiantes et étudiants du palier postsecondaire à rembourser leurs prêts d'études. Grâce au Programme d'aide au remboursement, les bénéficiaires d'un prêt étudiant qui touchent de faibles revenus après l'obtention de leur diplôme peuvent présenter une demande en vue d'obtenir une réduction de leurs versements mensuels ou la suspension de leur remboursement. De plus, par le truchement de la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, le gouvernement plafonne la dette remboursable annuelle à 7 300 dollars pour chaque année universitaire de deux semestres en faisant grâce de tout montant remboursable supérieur à ce seuil.

Nos investissements

En 2012-2013, nous avons octroyé plus de 1 milliard de dollars sous forme de subventions et de prêts, y compris des bourses dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario. On prévoit que le nombre de bénéficiaires d'un financement au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario augmentera de 5 pour cent en 2013-2014.

Nous investissons 29 millions de dollars dans le Programme d'aide au remboursement en 2013-2014.

Nos réalisations

Environ 371 000 étudiantes et étudiants bénéficient actuellement de prêts et de subventions au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, avec parmi eux des étudiantes et des étudiants recevant une bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario.

Pour l'année universitaire 2012-2013, quelque 230 000 étudiantes et étudiants inscrits au collège et à l'université ont reçu une bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario. On estime à environ 300 000 le nombre d'étudiantes et d'étudiants admissibles à cette bourse. On prévoit également que le recours à ce programme augmentera au fil du temps.

Environ 30 pour cent des emprunteurs ont participé au Programme d'aide au remboursement – la plupart pour une durée de 6 à 12 mois. De plus, environ 100 000 étudiantes et étudiants ont obtenu un allègement grâce à la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. Ces programmes ont procuré aux personnes ayant récemment obtenu un diplôme d'études postsecondaires un soutien financier et un flux de trésorerie plus important pour qu'elles subviennent à leurs besoins à la fin de leurs études.

Prochaines étapes

À partir de l'automne 2013, les emprunteurs qui reçoivent une aide financière au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et qui fondent leur propre entreprise sont admissibles à un délai de grâce sans intérêt de six mois supplémentaires pour le remboursement de leur prêt étudiant.

À compter de l'année universitaire 2014-2015, nous mettrons en place une approche à l'échelle du système afin de mieux faire correspondre les échéances liées au paiement des frais de scolarité et les dates de versement des aides financières au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. Ainsi, les étudiantes et les étudiants n'auront pas à payer leurs frais de scolarité avant la mise à disposition de l'aide financière.

Nous continuerons de passer en revue le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin de mettre en évidence des mécanismes permettant de simplifier et de rationaliser le processus de présentation de demandes pour les étudiants et leurs familles, et ce, en vue de continuer d'éliminer les obstacles empêchant la poursuite d'études postsecondaires.

Pourquoi c'est important

L'aide financière postsecondaire réduit les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire et contribue à garantir que les étudiantes et les étudiants disposent d'opportunités fondées sur leurs aptitudes aux études plutôt que sur leur capacité à payer. Elle appuie la transition entre le palier secondaire et l'éducation postsecondaire pour les étudiantes et les étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen et réduit également l'endettement étudiant global.

Le saviez-vous?

Les bénéficiaires du Programme d'aide au remboursement ne sont pas tenus de faire des versements dépassant 20 pour cent de leur revenu familial pour rembourser leur prêt d'études. De plus, après 15 ans, ils recevront une remise de toute dette d'études résiduelle. Les étudiants ayant un handicap bénéficient d'une remise de toute dette d'études résiduelle après 10 ans.

Éducation des adultes et formation continue

Nous fournissons un financement continu à plus de 60 conseils scolaires afin de leur permettre de proposer des programmes pour l'éducation des adultes et la formation continue axés sur le réinvestissement des jeunes ayant quitté l'école prématurément et des adultes, afin que ces personnes puissent obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario – exigence minimale pour une participation réussie au marché du travail. L'éducation des adultes et la formation continue sont également ouvertes aux personnes qui souhaitent suivre des cours spécifiques afin de répondre aux critères d'admission d'institutions postsecondaires et de programmes d'apprentissage.

Nos investissements

Pour l'année scolaire 2013-2014, notre gouvernement s'est engagé à verser 92,4 millions de dollars au titre du financement de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Nos réalisations

Chaque année, quelque 85 000 étudiantes et étudiants prennent part à un éventail de programmes pour l'éducation des adultes et la formation continue et mettent leurs compétences à niveau avec succès afin d'améliorer leur capacité de rejoindre une population active en mutation.

Prochaines étapes

Notre gouvernement finance trois projets pilotes en 2013-2014.

Les projets d'apprentissage hybride sont mis à l'essai auprès de six conseils scolaires afin de favoriser et d'améliorer le taux de persévérance scolaire des adultes et le taux de réussite dans les cours d'anglais et de mathématiques de niveau supérieur donnant droit à des crédits qui sont dispensés dans le cadre de la formation continue. À cette fin, ces projets adoptent une approche associant enseignement direct et apprentissage autonome en ligne avec accès à un tutorat.

Les projets pour les familles monoparentales sont mis à l'essai auprès de six conseils scolaires afin de concevoir et de mettre en œuvre un programme novateur et flexible à l'intention des chefs de famille monoparentale qui sont confrontés à de nombreux obstacles pour terminer le palier secondaire et acquérir les compétences dont ils ont besoin pour rejoindre une population active en mutation tout en continuant de gérer leurs responsabilités parentales. Ces projets pilotes associeront plusieurs volets – apprentissage théorique, rôle parental, aptitudes à la vie quotidienne et orientation professionnelle – à des services et des soutiens communautaires qui permettront aux chefs de famille monoparentale de terminer leurs études secondaires et de réaliser la transition vers une formation ou des études complémentaires, ou de rejoindre le monde du travail.

Une initiative est actuellement mise en route auprès de trois conseils scolaires afin de soutenir les parents adolescents. Elle se penchera sur les facteurs à prendre en compte dans la création d'un modèle efficace et stimulant à l'intention des parents adolescents en vue d'aider ces derniers à terminer le palier secondaire et, éventuellement, à poursuivre leurs études au palier postsecondaire.

Pourquoi c'est important

Les programmes pour l'éducation des adultes et la formation continue permettent le réinvestissement des jeunes ayant quitté l'école prématurément et des adultes (y compris les travailleurs sans emploi et licenciés, les clients du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, les nouveaux arrivants et les Autochtones). Pour ce faire, les programmes pour l'éducation des adultes et la formation continue donnent à ces personnes la possibilité de retourner en classe pour décrocher leur diplôme d'études secondaires, obtenir les crédits nécessaires pour faire la transition vers l'éducation postsecondaire, la formation et / ou le monde du travail, et, en définitive, améliorer leur potentiel d'employabilité. Les programmes donnant droit à des crédits sont offerts gracieusement (ou moyennant un coût minime) aux participants.

Le saviez-vous?

Près de 800 000 Ontariennes et Ontariens en âge de travailler (âgés de 25 à 64 ans) ne sont pas titulaires d'un diplôme d'études secondaires. Des études montrent que les personnes qui ne terminent pas le palier secondaire risquent deux fois plus d'être au chômage, trois fois plus de faire de la prison et cinq fois plus d'avoir besoin d'un complément de ressources.



Des possibilités pour tous

Logement sûr et sécuritaire

Tout le monde a besoin d'un logement sûr, sécuritaire et abordable. Les personnes et les familles qui vivent dans la pauvreté rencontrent souvent des difficultés importantes pour trouver un logement adapté et abordable. Lorsque des Ontariennes ou des Ontariens ne disposent pas d'un logement sécuritaire, tous les aspects de leur vie s'en ressentent. La Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté comprend plusieurs initiatives visant à garantir aux personnes de l'Ontario un meilleur accès à un logement sûr, sécuritaire et abordable.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Programme d'investissement dans le logement abordable

Sarah est reconnaissante de pouvoir se concentrer sur ses notes au lieu de s'inquiéter d'avoir un logement sécuritaire pour elle et sa famille. Après son admission à l'Université McMaster, Sarah avait besoin d'un logement adapté pour elle, sa mère et son neveu, car ils n'avaient pas d'autre famille au Canada susceptible de les aider.

Dans un hôpital de réadaptation de Toronto, un travailleur social a renseigné Sarah sur les logements accessibles fournis par l'organisme Good Shepherd. Les logements bien entretenus et entièrement meublés de la place Good Shepherd, à Hamilton, se sont révélés parfaits pour Sarah et sa famille.

Sarah apprécie l'indépendance que cet appartement accessible lui offre – il est notamment équipé d'entrées, de portes et de douches parfaitement accessibles. Les conditions de vie actuelles de Sarah lui procurent l'environnement paisible dont elle a besoin pour se concentrer sur ses études. Par ailleurs, son appartement est situé dans le centre-ville de Hamilton, ce qui est pratique, car Sarah et sa famille peuvent ainsi accéder facilement à divers services communautaires, y compris des programmes de bien-être.

Source : Ministère des Affaires municipales et du Logement

Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario

Le Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario est un programme sur quatre ans qui se conclura le 31 mars 2015. Il se compose de sept volets qui favorisent la construction et la réparation de logements abordables ainsi que l'allocation du versement initial et d'une aide à la location à l'intention des ménages dans le besoin.

Grâce à ce programme, les ménages à revenu faible ou moyen peuvent avoir accès à des logements locatifs neufs abordables, recevoir le soutien quant au versement initial nécessaire pour devenir propriétaire d'un domicile abordable, réparer et apporter des changements à leur domicile pour améliorer leurs conditions de vie, et, dans le cas des personnes âgées et des personnes handicapées, continuer de vivre de façon autonome.

Le 21 mars 2013, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il reconduisait son financement au titre du Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario au niveau actuel pour cinq années supplémentaires, soit jusqu'en 2018-2019.

Nos investissements

Le Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario apporte un financement de 480,78 millions de dollars d'origine fédérale et provinciale sur une période de quatre ans, qui prendra fin en 2014-2015.

Nos réalisations

Le Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario offrira à des ménages de toute la province un accès amélioré à des logements abordables sûrs, sécuritaires, adaptés et viables. On prévoit que ce programme permettra de construire et de réparer environ 7 000 logements abordables, tout en créant plus de 5 000 emplois dans la province.

Notre province se réjouit de la reconduction pour cinq ans du Programme de logement abordable, qui a été annoncée dans le budget fédéral de 2013. Il est prévu que ce programme continue de contribuer au financement de la construction et de la rénovation de logements abordables, de l'aide à l'accession à la propriété, des suppléments au loyer, des allocations pour le logement, ainsi que de la rénovation et de la réparation des hébergements destinés aux personnes victimes de violence familiale. L'Ontario œuvre avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'un élargissement du Programme de logement abordable.

Prochaines étapes

Les négociations relatives à l'Élargissement du Programme de logement abordable n'ont pas encore été entamées.

Pourquoi c'est important

Les investissements en faveur du logement abordable garantissent aux Ontariennes et aux Ontariens dans le besoin un meilleur accès à un logement adéquat, adapté et abordable.

Le saviez-vous?

Depuis 2003, le gouvernement a investi 3 milliards de dollars dans le logement social et abordable. Il s'agit de l'investissement dans le logement abordable le plus important de l'histoire de l'Ontario.

Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable

Nous sommes conscients qu'un logement abordable peut aider les gens à rompre le cycle de la pauvreté. La Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable compte plusieurs volets principaux :

- *Loi de 2011 sur les services de logement*
- Modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement du territoire* de 1990
- Lancement de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités
- Lancement d'un projet pilote d'aide à la constitution d'un patrimoine
- Soutien aux gestionnaires des services dans l'élaboration de leurs plans locaux en matière de logement et de prévention de l'itinérance, qui devraient être mis en œuvre d'ici au 1^{er} janvier 2014.

La finalité globale de cette stratégie consistait à adopter une approche intégrée centrée sur la personne pour aborder les besoins en logement abordable des personnes et des familles.

Nos réalisations

En vertu de la Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable, la province a réuni cinq programmes liés à la prévention de l'itinérance au sein d'une seule enveloppe de financement, par le biais de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, qui a démarré le 1^{er} janvier 2013. Cette nouvelle initiative est conçue pour donner aux gestionnaires des services une plus grande souplesse dans l'utilisation d'un éventail de solutions de logement et de soutien afin de leur permettre de gérer les priorités locales et de mieux répondre aux besoins des personnes et des familles qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir, y compris celles qui reçoivent des prestations d'aide sociale et les personnes à faible revenu. L'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités est un investissement financé intégralement à l'échelle provinciale pour un montant d'environ 246 millions de dollars en 2013-2014.

Prochaines étapes

La Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable soutient les municipalités pour que celles-ci gèrent plus efficacement leur portefeuille de logements sociaux et répondent mieux aux besoins des foyers à faible revenu. Elle oblige les municipalités à élaborer des plans pluriannuels pour répondre aux besoins locaux en matière de logement et de prévention de l'itinérance. Ces plans, qui devraient être mis en œuvre d'ici au 1^{er} janvier 2014, favoriseront des services plus adaptés aux besoins locaux, plus intégrés et plus responsables. Ils créeront des liens clairs entre tous les programmes liés au logement et à l'itinérance, qu'il s'agisse de la prévention de l'itinérance et de l'aide aux sans-abri ou du logement social et abordable. À compter du 30 juin 2015, les gestionnaires de services seront tenus de faire un rapport public annuel relatif aux progrès que leurs plans ont permis de réaliser.

Pourquoi c'est important

L'amélioration de l'accès au logement abordable aide les Ontariennes et les Ontariens à faible revenu à rompre le cycle de la pauvreté.

Le saviez-vous?

Il a été démontré que l'accès au logement abordable améliore les résultats en matière de santé et d'éducation des familles. Il apparaît clairement que cet accès est une base importante pour que les familles puissent décrocher un emploi, élever leurs enfants et contribuer à l'édification de collectivités solides.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Le logement abordable change des vies

La vie de John* l'a mené sur les chemins les plus divers. Cet ancien noctambule et créateur de boîte de nuit est passé par des périodes difficiles et s'est retrouvé logé dans des immeubles locatifs délabrés. Sa vie a changé depuis qu'il a trouvé un logement sûr et sécuritaire par le truchement du Christian Resource Centre de Toronto.

John vit dans un appartement entièrement meublé, « salières comprises ».

Aujourd'hui, c'est un bénévole enthousiaste qui fait partie intégrante de la communauté du Christian Resource Centre. Il donne un coup de main à la cuisine dans le cadre des programmes d'accueil et aide les autres résidents à déménager des meubles.

John déclare apprécier le sens de la communauté qu'il perçoit au Christian Resource Centre ainsi que l'ambiance réconfortante qui règne autour du personnel et des bénévoles. Il se dit heureux d'avoir repris en main une vie « qui n'allait nulle part », et de participer aujourd'hui à l'action sociale dans la collectivité tout en prévoyant de reprendre ses études et même de lancer ses propres programmes pour la jeunesse dans le quartier.

*Ce prénom a été modifié à des fins de confidentialité

Source : Ministère des Affaires municipales et du Logement

Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités

Dans le cadre de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités mise en œuvre par notre gouvernement, nous avons réuni cinq programmes axés sur la prévention de l'itinérance au sein d'un programme unique dont la prestation est assurée par les municipalités, et ce, afin de mieux répondre aux priorités locales. L'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités met l'accent sur la « Priorité au logement », une approche qui aide les personnes qui sont sans-abri ou qui risquent de le devenir en s'employant à leur permettre d'obtenir et de conserver un logement permanent et abordable, avec à la clé des services de soutien souples et adaptés.

L'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités ambitionne d'aller au-delà de l'approche traditionnelle consistant à gérer les situations d'urgence, et met l'accent sur la prévention de l'itinérance et l'obtention d'un logement stable pour les personnes sans-abri.

Nos investissements

L'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités est intégralement financée par la province, avec un investissement de 246 millions de dollars en 2013-2014.

Nos réalisations

L'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités donne aux municipalités plus de souplesse pour répondre aux priorités locales et mieux répondre aux besoins des personnes et des familles qui sont sans-abri ou qui risquent de le devenir, y compris celles qui reçoivent des prestations d'aide sociale ou dont le revenu est faible.

Par exemple, le financement qui devait auparavant être utilisé pour des lits dans un foyer d'hébergement d'urgence peut désormais être utilisé pour fournir à une personne un logement plus stable. Avant le lancement de cette nouvelle initiative, la province fournissait aux municipalités une subvention journalière pour chaque lit occupé dans un foyer d'hébergement. En vertu de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, ces fonds peuvent désormais être alloués par les gestionnaires des services municipaux à la transition vers un hébergement permanent assorti des soutiens appropriés.

Prochaines étapes

En 2014-2015, l'enveloppe totale allouée au financement de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités sera portée à environ 251 millions de dollars, soit une augmentation de 2 pour cent par rapport à 2013-2014.

Tous les gestionnaires des services municipaux bénéficieront d'une augmentation des sommes allouées à des fins de planification en 2014-2015.

Stratégie pour l'infrastructure municipale – Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale : fonds pour le logement social

L'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale a été lancée en 2012 pour soutenir la Stratégie pour l'infrastructure municipale. Dans le cadre de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale, l'Ontario met à la disposition de 37 gestionnaires des services de municipalités de petite ou moyenne taille 750 000 dollars sur trois ans au titre de la planification stratégique de gestion des biens. Cette somme les aidera à entretenir et à gérer les quelque 55 400 logements sociaux dont ils sont responsables dans toute la province.

Pourquoi c'est important

Les municipalités peuvent désormais adapter le financement qu'elles reçoivent au chapitre de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités pour mieux répondre aux besoins locaux de leur collectivité en matière de logement et de lutte contre le sans-abrisme.

Cela signifie qu'une prestation de services et d'options de soutien plus stratégique et simplifiée sera disponible dans toute la province, sur la base des réalités propres à chaque collectivité.

Le saviez-vous?

L'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités regroupe le financement d'anciens programmes distincts axés sur le logement et la lutte contre l'itinérance au sein d'un seul programme souple.

Programme de prêts d'Infrastructure Ontario

Le Programme de prêts d'Infrastructure Ontario offre des prêts à taux fixe à plus long terme abordables afin d'encourager le développement de projets d'infrastructure locaux dans toute la province. Ce programme permet aux organismes publics ci-après d'accéder de manière efficace aux solutions de financement qu'offrent les marchés financiers – sans cela, ces organismes rencontreraient des difficultés à obtenir des prêts classiques :

- centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones;
- carrefour des services de santé communautaire et des services sociaux;
- hospices;
- fournisseurs de logements;
- régies locales des services publics;
- foyers de soins de longue durée;
- corporations municipales;
- municipalités;
- établissements de formation artistique professionnelle;
- organismes de sports et de loisirs;
- universités et collèges affiliés.

Ce programme permet aux emprunteurs de répartir les coûts de leur projet sur une durée plus longue que celle normalement jugée acceptable par les prêteurs classiques.

Les organismes sans but lucratif qui bénéficient d'une solution de financement au titre du Programme de prêts d'Infrastructure Ontario fournissent d'importants services à plusieurs groupes de population, notamment à des populations vulnérables comme les personnes âgées, les Autochtones et les personnes handicapées. Sans le Programme de prêts d'Infrastructure Ontario, nombre de ces organismes n'auraient pas accès au financement nécessaire pour mener à bien leurs projets d'infrastructure, ce qui entraverait leur capacité de fournir ces services essentiels.

Nos investissements

Dans le cadre de l'Initiative d'investissement en infrastructure municipale, l'Ontario verse une aide financière de 750 000 dollars sur trois ans à 37 gestionnaires des services municipaux regroupés afin de soutenir la gestion des parcs de logements sociaux.

Le Programme de prêts d'Infrastructure Ontario emprunte sur le marché des capitaux ou auprès de l'Office ontarien de financement au nom d'organismes admissibles selon le principe du recouvrement intégral des coûts.

Nos réalisations

Depuis 2003, le Programme de prêts d'Infrastructure Ontario a approuvé et débloqué 7,02 milliards de dollars sous forme de prêts abordables octroyés à 348 bénéficiaires admissibles afin d'aider ces derniers à bâtir des infrastructures ou à moderniser leurs infrastructures existantes. Quelque 1 900 projets d'infrastructure ont été concernés, pour une valeur totale de 11,5 milliards de dollars. Ce programme concerne toute une variété d'organismes sans but lucratif.

Prochaines étapes

Le Programme de prêts d'Infrastructure Ontario a vu sa portée s'élargir à plusieurs reprises depuis son lancement afin d'inclure le financement des dépenses d'infrastructure des municipalités, des universités et de certains organismes sans but lucratif. D'autres élargissements de cette initiative sont envisagés.

Pourquoi c'est important

Sans le soutien de notre gouvernement, de nombreux organismes sans but lucratif ne pourraient pas accéder au financement d'immobilisations et ne disposeraient donc pas des fonds nécessaires pour mener à bien leurs projets d'infrastructure, ce qui entraverait leur capacité de fournir des services essentiels aux Ontariennes et aux Ontariens dans le besoin.

Le saviez-vous?

Tirant parti des taux d'intérêt historiquement bas et des termes plus longs proposés par Infrastructure Ontario, la Société de logement communautaire d'Ottawa a conclu un partenariat avec Infrastructure Ontario dans le cadre de crédits hypothécaires, pour un total s'établissant à 28 millions de dollars.

L'accord entre la Société de logement communautaire d'Ottawa et Infrastructure Ontario étend l'échéance d'hypothèques visant huit propriétés et permet de libérer une valeur nette qui peut être employée pour combler le retard dans les réparations. Les fonds seront utilisés pour réaliser d'importantes réparations structurelles et mécaniques sur un plus long terme.



Taux légal annuel d'augmentation des loyers

Le taux légal annuel d'augmentation des loyers constitue l'augmentation maximale que la plupart des locataires peuvent appliquer au loyer de leurs locataires chaque année. Ce taux légal s'appuie sur le pourcentage moyen d'augmentation de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario sur douze mois, calculé par Statistique Canada, et est plafonné à 2,5 pour cent.

Nos réalisations

Le taux légal annuel d'augmentation des loyers de 2014 s'élève à 0,8 pour cent. Il permettra aux locataires de compter sur des loyers d'un montant plus prévisible et plus stable. Il a été annoncé le 21 juin 2013 et s'applique à environ un million de ménages locataires de la province – soit environ 87 pour cent du marché.

Prochaines étapes

Le taux légal de 2014 s'appliquera à toutes les augmentations de loyer qui interviendront en 2014.

Pourquoi c'est important

Plafonner les augmentations de loyer à 2,5 pour cent offre une prévisibilité et permet aux logements locatifs de rester abordables et aux locataires d'allouer une plus grande partie de leur revenu à l'épargne, à l'éducation et à d'autres postes de dépense essentiels.

Le saviez-vous?

Le taux légal d'augmentation des loyers de 2014 s'élève à 0,8 pour cent, ce qui en fait le deuxième taux légal le plus bas de l'histoire de la réglementation des loyers en Ontario.

Cela signifie qu'un locataire dont le loyer mensuel s'élève à 1 000 dollars verra l'augmentation de son loyer plafonnée à 8 dollars par mois (soit 96 dollars par an au maximum).

[Les locataires qui souhaitent augmenter les loyers au-delà de ce montant devront présenter une demande d'augmentation supérieure au taux légal auprès de la Commission de la location immobilière.]



Soutien du revenu et salaire minimum

Tout le monde a besoin d'un revenu de base pour subvenir à ses besoins. La Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté témoigne de l'engagement que nous avons pris pour répondre à la nécessité de mettre en place un soutien du revenu et d'apporter des modifications au salaire minimum afin de veiller à ce que les Ontariennes et les Ontariens à faible revenu disposent des ressources nécessaires pour réussir leur transition vers l'indépendance financière.

Pourquoi c'est important

Le Comité consultatif d'établissement du salaire minimum est l'un des dispositifs qui témoignent de l'engagement continu de notre gouvernement en faveur de l'accroissement du niveau de vie des travailleurs vulnérables et de la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté.

Le saviez-vous?

Sous le gouvernement précédent, le salaire minimum a été gelé pendant neuf ans. Depuis 2003, notre gouvernement a augmenté le salaire minimum de 50 pour cent, en le faisant passer de 6,85 dollars à 10,25 dollars.

Comité consultatif d'établissement du salaire minimum

Dans le Budget de l'Ontario 2013, nous avons annoncé que nous mettrions sur pied un comité consultatif chargé de fournir des conseils sur les modifications futures à apporter au salaire minimum de l'Ontario. Ce comité étudiera les modèles de salaire minimum en place dans d'autres territoires et recueillera les suggestions des parties prenantes et du public en ce qui concerne la politique en matière de salaire minimum et les répercussions de celle-ci sur les travailleurs et sur les entreprises.

Nos réalisations

Depuis 2004, notre gouvernement a mis en œuvre sept augmentations successives du salaire minimum, qui est passé de 6,85 dollars à 10,25 dollars. Le Comité consultatif d'établissement du salaire minimum contribuera à l'élaboration d'une approche plus homogène pour les prochaines augmentations du salaire minimum.

Le Comité consultatif d'établissement du salaire minimum a mené à bien les actions suivantes :

- Il a reçu les documents qui lui ont été envoyés en réponse au document de consultation publié sur le site Web du ministère du Travail (www.ontario.ca/examendusalaireminimum).
- Il a étudié les tendances et les dernières évolutions liées au salaire minimum dans d'autres territoires, et a notamment effectué une analyse des approches et des mécanismes qui y sont utilisés.
- Il a organisé des consultations internes menées par le ministère du Travail en octobre et en novembre 2013.
- Il a organisé des consultations publiques régionales de septembre à novembre 2013.

Prochaines étapes

Le gouvernement devrait recevoir le rapport et les recommandations du Comité consultatif d'établissement du salaire minimum en décembre 2013.



Examen du système d'aide sociale

Lors du lancement de la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, notre gouvernement s'est engagé à examiner le système d'aide sociale en vue d'éliminer les obstacles et d'accroître les possibilités – notamment pour les personnes qui cherchent à entrer dans la vie active. La Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario a remis son rapport final au gouvernement en octobre 2012.

Nos investissements

Dans le Budget de l'Ontario 2013, notre gouvernement s'est engagé à investir plus de 400 millions de dollars sur trois ans pour améliorer les revenus, promouvoir de meilleurs résultats en matière d'emploi et augmenter l'équité du système d'aide sociale.

Nos réalisations

Le Budget de l'Ontario 2013 a pris des mesures initiales pour mettre en œuvre les recommandations clés du rapport de la Commission et a reconnu qu'il fallait que le système d'aide sociale vise davantage à aider un plus grand nombre de personnes à trouver un emploi et à améliorer la sécurité financière de ses bénéficiaires.

Au cours de notre première année de réforme :

- Nous avons augmenté de 1 pour cent le soutien aux personnes et aux familles bénéficiaires du programme Ontario au travail et aux personnes handicapées qui dépendent du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.
- Nous avons versé aux adultes célibataires sans enfant et bénéficiaires du programme Ontario au travail un supplément de 14 dollars par mois, pour une augmentation totale de 20 dollars par mois, soit 3 pour cent environ.
- Nous avons permis à tous les clients de l'aide sociale de gagner jusqu'à 200 dollars par mois sans que cela ait d'effet sur le montant de leurs prestations.
- Nous avons favorisé l'indépendance et la sécurité financières chez les clients de l'aide sociale en augmentant le montant des éléments d'actif qu'ils peuvent conserver, tels que des plans d'épargne ou une auto.
- Nous avons simplifié les règles relatives au revenu du travail indépendant et au traitement des cadeaux.
- Nous avons traité avec plus de souplesse les biens des Premières Nations et des collectivités éloignées du Nord afin de tenir compte des réalités qui leur sont propres.

Prochaines étapes

Les modifications initiales introduites cette année ouvrent la voie à la transformation à long terme du système d'aide sociale.

Nous invitons nos partenaires, nos clients et les autres parties prenantes à suggérer diverses contributions à propos de notre plan de réforme à plus long terme. Il s'agit d'une occasion d'échanger des renseignements sur les défis que pose le système actuel et d'obtenir des conseils quant à la conception du programme à venir.

Le gouvernement travaille également auprès de tous les ministères sur l'engagement pris dans le Budget de l'Ontario 2013 en vue d'établir un Conseil de partenariat pour les perspectives d'emploi des personnes handicapées afin de promouvoir l'embauche des personnes handicapées.

En outre, le gouvernement sollicitera les municipalités, les Premières Nations et les fournisseurs de services d'emploi en vue de déterminer les meilleures façons de procéder pour faire le lien entre les bénéficiaires des prestations d'aide sociale et les possibilités d'emploi et de formation, comme celles qui sont offertes par le biais de programmes tels qu'Emploi Ontario.

Nous menons également d'autres initiatives visant à favoriser de meilleures possibilités d'emploi pour les personnes les plus éloignées du marché du travail et à améliorer l'expérience du service à la clientèle. Parmi ces initiatives :

- Des discussions avec des employeurs, des partenaires de la prestation de services, des Premières Nations, des représentants syndicaux, des intervenants et des personnes ayant du vécu en la matière. On y aborde comment améliorer les services et les soutiens d'emploi de l'aide sociale destinés aux personnes qui peuvent travailler et comment mieux réintégrer les clients, y compris les personnes handicapées, à la population active.
- Un projet pilote de formation professionnelle préalable à l'emploi dispensée par le Hospitality Workers Training Centre visant le recrutement de 30 clients du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour que ceux-ci prennent part à des séances de formation dans les cuisines d'employeurs partenaires, en vue de décrocher un emploi potentiel dans l'industrie du tourisme d'accueil.
- Un questionnaire pilote d'évaluation uniformisée destiné aux clients du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées afin de mieux comprendre les besoins et les objectifs de ces personnes, et ce, pour pouvoir leur apporter de l'aide et pour les aiguiller, au besoin, vers d'autres soutiens et services de leur collectivité.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Aide sociale

Penny* avait un objectif personnel : être employée d'une maison de soins infirmiers locale pour préparer la nourriture des résidents.

À 49 ans, Penny pensait pouvoir entamer une nouvelle carrière et espérait qu'un jour, elle pourrait subvenir seule à ses besoins.

Penny a cherché du travail pendant deux ans, et bien que titulaire d'un certificat de préposée aux services de soutien à la personne, elle n'est pas parvenue à trouver un emploi adapté dans ce domaine, en raison des exigences des postes. Elle a donc accepté des travaux de ménage, tout en recevant une aide du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Grâce aux encouragements et à l'aide de ce programme, Penny est sur le point de décrocher un emploi à temps plein bien rémunéré.

En octobre 2013, elle a réussi une formation sur la manipulation des aliments, obtenant les meilleures notes de sa promotion. Actuellement, Penny est en stage dans une maison de soins infirmiers et passe des entretiens d'embauche.

Penny est excitée à l'idée de ce que l'avenir lui réserve et a hâte de ne plus avoir besoin de recevoir des prestations du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées une fois qu'elle aura obtenu un emploi à temps plein.

*Ce prénom a été modifié à des fins de confidentialité

Source : Ministère des Services sociaux et communautaires

Pourquoi c'est important

L'aide sociale est le dispositif vers lequel on se tourne quand on n'a pas d'autre choix. Il existe un large consensus sur le fait que le système doit davantage viser à aider un plus grand nombre de personnes à trouver un emploi et à améliorer la sécurité financière des bénéficiaires.

Le saviez-vous?

Une personne célibataire peut désormais détenir jusqu'à 2 500 dollars de biens, contre 606 dollars en 2012, et continuer de recevoir l'aide dont elle a besoin de la part du programme Ontario au travail.

Les bénéficiaires de l'aide sociale qui travaillent peuvent désormais gagner jusqu'à 200 dollars par mois sans que le montant de leur aide soit réduit.

Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario

En vue d'atteindre nos objectifs de réduction de la pauvreté, nous devons réduire le fardeau économique qui pèse sur les Ontariennes et les Ontariens à faible revenu, afin qu'ils puissent subvenir aux besoins de leurs familles en disposant de revenus plus élevés et contribuer efficacement au marché du travail.

- En vertu du **Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance** annoncé en 2009, le gouvernement a réduit l'impôt sur le revenu des particuliers et a augmenté l'allègement fiscal des particuliers par l'entremise de crédits d'impôt.

Nos réalisations

En 2010, neuf contribuables ontariens sur dix ont bénéficié d'une réduction d'impôt permanente. Plus de 90 000 Ontariennes et Ontariens n'ont plus à payer l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement a également amélioré et simplifié le versement de ses anciens crédits de taxe de vente et crédits d'impôt foncier et a pris de nouvelles mesures d'allègement pour les coûts d'énergie, les activités des enfants et les améliorations apportées aux domiciles pour favoriser l'accessibilité et la sécurité pour les personnes âgées. Ces modifications constitueront un allègement supplémentaire de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014, dont bénéficieront principalement les personnes à revenu faible ou modeste.

En outre, les familles et les personnes célibataires à revenu faible ou modeste bénéficient désormais d'un calendrier de versements simplifié et plus uniforme. Depuis juillet 2012, les versements des crédits de taxe de vente et des crédits d'impôt foncier ainsi que l'allègement fiscal pour les coûts d'énergie sont réunis au sein de la Prestation Trillium de l'Ontario, qui est versée sous forme de mensualités tout au long de l'année afin d'aider les personnes à régler leurs dépenses à mesure de la réception des factures.

Dans le cadre de la Prestation Trillium de l'Ontario, les Ontariennes et les Ontariens à faible revenu peuvent recevoir :

- jusqu'à 278 dollars par an, par adulte et par enfant d'une même famille, pour contribuer au paiement de la taxe de vente;
- jusqu'à 1 097 dollars par an pour les personnes âgées et jusqu'à 963 dollars par an pour les autres personnes, pour contribuer au paiement de la taxe de vente sur l'énergie et de l'impôt foncier;
- jusqu'à 139 dollars par an pour les personnes célibataires et jusqu'à 214 dollars par an pour les familles qui résident dans le Nord de l'Ontario, pour les aider à faire face à des coûts d'énergie plus élevés.

On estime que la Prestation Trillium de l'Ontario 2013 versera à elle seule 2,5 milliards de dollars à quelque 4,1 millions de familles et de personnes célibataires à revenu faible ou modeste.

Les personnes âgées à revenu faible ou modeste peuvent désormais bénéficier d'un allègement fiscal supplémentaire au titre de la Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier, qui offre aux personnes âgées à revenu faible ou modeste qui sont propriétaires de leur logement une aide financière pouvant atteindre 500 dollars par an pour les aider à payer les impôts fonciers. On estime que la subvention 2013 accordera un allègement fiscal de 210 millions de dollars au titre de l'impôt foncier aux personnes âgées propriétaires de leur logement qui sont admissibles.

Prochaines étapes

Notre gouvernement continue d'étudier de nouvelles manières d'alléger le fardeau fiscal des Ontariennes et des Ontariens les plus démunis.

Pourquoi c'est important

Rendre de l'argent aux Ontariennes et aux Ontariens, en particulier à ceux qui vivent dans la pauvreté, c'est leur donner la possibilité de dépenser davantage dans d'autres domaines afin de mieux répondre à leurs besoins et de favoriser leur bien-être.

Le saviez-vous?

En cinq ans, la Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier devrait procurer un allègement fiscal total d'environ 1 milliard de dollars au titre de l'impôt foncier, au bénéfice de plus de 600 000 personnes âgées.

Rendre l'Ontario plus accessible

Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* établit un cadre pour rendre l'Ontario accessible d'ici à 2025. Cet objectif sera atteint grâce à l'élaboration, à l'établissement et à la mise à exécution de normes d'accessibilité obligatoires qui s'appliquent au secteur public, au secteur privé et au secteur sans but lucratif. Les normes d'accessibilité sont les règles que les entreprises et les organisations de l'Ontario doivent suivre pour repérer les obstacles à l'accessibilité, les supprimer et les prévenir.

En vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, cinq normes d'accessibilité sont aujourd'hui obligatoires dans des domaines clés de la vie quotidienne :

- le service à la clientèle;
- l'information et les communications;
- l'emploi;
- le transport;
- la conception des espaces publics.

La mise en œuvre de ces normes d'accessibilité créera des possibilités pour réduire la pauvreté chez les personnes handicapées. Ainsi :

- La Norme d'accessibilité à l'emploi exige que les entreprises et les organisations rendent leurs processus liés à l'emploi accessibles, y compris en ce qui touche le recrutement, le perfectionnement et l'avancement professionnels et le processus de retour au travail, pour que les personnes handicapées jouissent d'un accès à l'emploi qui est en adéquation avec leurs compétences, leur formation et leur expérience.
- La Norme d'accessibilité de l'information et des communications exige que les établissements d'enseignement et de formation prennent les mesures nécessaires pour aider les étudiants handicapés à réaliser leur plein potentiel, y compris en fournissant du matériel didactique dans un format accessible et en offrant aux éducateurs une formation visant à les sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité.
- La Norme d'accessibilité pour le transport exige que les fournisseurs de services de transport rendent leurs services accessibles de sorte que les personnes handicapées puissent se rendre plus facilement à des entretiens professionnels, ainsi que sur le lieu où elles étudient ou travaillent.



Nos réalisations

Cinq normes d'accessibilité sont aujourd'hui obligatoires en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Cela signifie que les entreprises et les organisations de l'Ontario sont désormais légalement tenues de prendre des mesures spécifiques pour devenir accessibles aux personnes handicapées.

En 2010, les entités du secteur parapublic ont indiqué qu'elles respectaient les exigences prévues en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Notre gouvernement est déterminé à sensibiliser les organisations du secteur privé et du secteur sans but lucratif pour renforcer la conformité à la Loi.

Par l'intermédiaire du programme InterActions pour le changement, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario a noué des partenariats avec plus de 50 organismes, dans neuf secteurs différents. Nous avons accru la sensibilisation aux enjeux de l'accessibilité chez les enfants et les jeunes, nous avons souligné l'importance d'offrir aux enfants et aux familles des activités sportives et récréatives accessibles, et nous avons également élaboré des ressources visant à mieux faire connaître les enjeux rencontrés par les jeunes et les adultes ayant des troubles de la santé mentale. Nos partenaires actuels incluent le Comité paralympique canadien, l'Association canadienne pour la santé mentale et le Conseil des universités de l'Ontario (COU). En outre, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario a travaillé en partenariat avec l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario à l'élaboration d'un guide de pratiques exemplaires visant la consultation des personnes handicapées.

Prochaines étapes

La mise en œuvre des cinq normes d'accessibilité se fait de façon graduelle sur plusieurs années, afin de donner aux entreprises et aux organisations le temps nécessaire pour intégrer l'accessibilité au sein de leurs plans et processus existants.

Notre gouvernement continuera de superviser la mise en œuvre effective des normes d'accessibilité, y compris s'agissant de sensibiliser les entreprises et les organisations aux exigences qui leur incombent, et de s'assurer qu'elles les respectent.

Pour que l'Ontario reste sur la bonne voie pour réaliser son objectif en matière d'accessibilité d'ici 2025, notre gouvernement a nommé Mayo Moran, doyenne de la faculté de droit de l'Université de Toronto, et James Marshall Tory, professeur de droit à la faculté de droit de l'Université de Toronto, pour diriger le deuxième examen de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Notre gouvernement a hâte de recevoir le rapport Dean-Moran et de prendre connaissance des recommandations qu'il formule sur la meilleure façon de procéder pour atteindre les objectifs de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Pourquoi c'est important

Actuellement, une personne sur sept est handicapée en Ontario – avec le vieillissement de la population, ce chiffre devrait augmenter pour passer à une personne sur cinq d'ici à 2036. Créer une société plus accessible améliorera de façon notable le quotidien des personnes handicapées de l'Ontario. Le Martin Prosperity Institute estime que, grâce à la mise en œuvre des normes d'accessibilité, le revenu des personnes handicapées de l'Ontario pourrait augmenter de 618 millions de dollars au total.

Les améliorations en matière d'accessibilité auront aussi un vaste impact sur la société dans son ensemble. Toujours d'après le Martin Prosperity Institute, grâce à la mise en œuvre des normes d'accessibilité, le niveau d'éducation des personnes handicapées se rapprocherait davantage de celui des personnes non handicapées, avec à la clé une croissance du produit intérieur brut ontarien par habitant qui se situerait entre 85 et 200 dollars. Aider cette catégorie de la population à sortir de la pauvreté aura des avantages pour ces personnes et leurs familles, et contribuera aussi à bâtir une économie plus solide en Ontario.

Le saviez-vous?

On estime qu'une meilleure accessibilité en Ontario peut contribuer à générer jusqu'à 9,6 milliards de dollars en nouvelles dépenses liées à des achats au détail et 1,6 milliard de dollars en nouvelles dépenses liées au tourisme, et ce, en permettant aux personnes handicapées de visiter l'Ontario plus facilement et d'avoir plus aisément accès aux biens et aux services.

Supprimer les obstacles à l'emploi

Pour rompre le cycle de la pauvreté, il est essentiel de supprimer certains des obstacles auxquels les personnes sont confrontées dans leur recherche d'emploi. La Stratégie de réduction de la pauvreté comporte plusieurs initiatives soutenant les personnes sans emploi et celles qui cherchent à se recycler ou à mettre leurs compétences à niveau pour une plus grande sécurité de l'emploi. Cette Stratégie vise aussi à protéger les travailleurs les plus vulnérables.

Stratégie d'emploi pour les jeunes

L'Ontario prête main-forte aux jeunes de la province en proposant 30 000 possibilités d'emploi par le biais de la nouvelle Stratégie d'emploi pour les jeunes. Cette stratégie comprend quatre fonds à l'appui d'initiatives encourageant l'emploi, l'entrepreneuriat et l'esprit d'innovation des jeunes de l'Ontario.

Nos investissements

- **Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes (195 millions de dollars)** : Ce fonds concerne les jeunes au chômage qui font face à des obstacles pour trouver du travail, et vise à leur fournir des stages de quatre à six mois, qui leur donneront la formation et l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour décrocher par la suite un emploi de longue durée.
- **Fonds de formation ciblée pour les jeunes (25 millions de dollars)** : Ce fonds vise à favoriser des partenariats entre les entreprises, les syndicats, les éducateurs et les jeunes en vue de cerner et de résoudre les enjeux liés aux compétences déficientes.
- **Fonds ontarien d'aide aux jeunes entrepreneurs (45 millions de dollars)** : Ce fonds vise à soutenir l'entrepreneuriat chez les jeunes en leur proposant des services de mentorat, de formation et de conseil, ainsi qu'un accès à des programmes offrant un capital de démarrage, afin d'aider les jeunes à devenir des créateurs d'emploi plutôt que des demandeurs d'emploi.
- **Fonds ontarien d'innovation pour les jeunes (30 millions de dollars)** : Ce fonds met l'accent sur le transfert du savoir et de l'innovation des établissements d'enseignement postsecondaire au marché du travail, par le biais d'un apprentissage par l'expérience, d'internats et d'initiatives axés sur l'entrepreneuriat étudiant.

Nos réalisations

Le Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes a été annoncé en juillet 2013 et accepte les demandes depuis le 24 septembre 2013.

- Au 29 novembre 2013, 4 254 stages avaient commencé.

Plus de 150 stages supplémentaires ont été ajoutés au programme Entreprise d'été grâce à un financement émanant du Fonds ontarien d'aide aux jeunes entrepreneurs.

- Depuis le 22 novembre 2013, il est possible de déposer une demande pour l'été 2014.

Le Youth Investment Accelerator Fund (District de la découverte MaRS) a été lancé le 16 octobre 2013 et a réalisé trois investissements de 250 000 dollars à ce jour au bénéfice d'entreprises technologiques dirigées par des jeunes.

Le Fonds de formation ciblée pour les jeunes, le Fonds ontarien d'aide aux jeunes entrepreneurs et le Fonds ontarien d'innovation pour les jeunes ont été lancés officiellement le 16 octobre 2013 lors d'une annonce de la première ministre.

- La sélection des partenaires assurant la prestation du programme et l'attribution de contrats sont en cours.

La raison d'être de la Stratégie d'emploi pour les jeunes est d'aider les jeunes qui rencontrent de nombreux obstacles pour trouver du travail, les jeunes qui vivent dans des collectivités à besoins élevés et les jeunes handicapés. Les fournisseurs de programmes sont tenus d'élaborer un plan d'approche afin d'encourager une forte participation des jeunes issus de ces groupes et de communiquer au gouvernement les résultats en matière de participation.

Le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi participe activement à un processus d'approche interministérielle et implique les autres ministères dans les processus d'évaluation des fournisseurs du programme.

De plus, des programmes spécifiques ont été conçus pour proposer des services d'intervention sur mesure aux populations vulnérables. Les Projets communautaires stratégiques pour l'entrepreneuriat fournissent ainsi des subventions aux organismes sans but lucratif qui aident des jeunes de 15 à 29 ans issus de communautés à besoins élevés et / ou de populations vulnérables à lancer leur propre entreprise. Ces initiatives comblent les lacunes qui défavorisent les jeunes qui souhaitent devenir entrepreneurs, mais qui ne sont pas admissibles à d'autres programmes d'aide au travail indépendant. Le volet Communautés du Fonds de formation ciblée pour les jeunes finance des organismes sans but lucratif et publics pour qu'ils proposent des projets collaboratifs. La finalité de ces projets est d'offrir des services de formation et de perfectionnement des compétences aux jeunes vulnérables afin de renforcer leur capacité et de les aider à surmonter certains obstacles à l'emploi (p. ex. pauvreté, existence d'un casier judiciaire), avec à la clé des possibilités d'emploi de longue durée pour les jeunes inscrits à ce programme.

Prochaines étapes

Le nom des partenaires assurant la prestation de ces programmes et les lignes directrices de ces programmes seront communiqués en janvier ou en février 2014.

Ces programmes seront ouverts aux jeunes en fonction d'un calendrier progressif : certains programmes commenceront en novembre ou en décembre 2013, tandis que d'autres seront ouverts à partir de février 2014 jusqu'au printemps de la même année.

Pourquoi c'est important

Le taux de chômage chez les jeunes de l'Ontario demeure à un niveau intolérablement élevé, qui est plus de deux fois supérieur à celui enregistré chez les travailleurs âgés de 25 à 64 ans.

Pour les jeunes qui doivent faire face à de nombreux obstacles à l'emploi (p. ex. les jeunes autochtones, les nouveaux immigrants, les minorités visibles et les jeunes handicapés), ce taux est encore supérieur.

Notre future prospérité nécessite que nous donnions aux jeunes les compétences, les expériences et les soutiens appropriés dont ils ont besoin pour réussir dans l'économie mondiale d'aujourd'hui.

Le saviez-vous?

Pour aider les jeunes et les employeurs à accéder à ces programmes, l'Ontario a lancé un site Web, <http://ontario.ca/emploipourlesjeunes>, à partir duquel les jeunes peuvent utiliser un outil de recherche rapide pour obtenir une liste personnalisée des programmes qui leur sont accessibles.

Ce site offre également des ressources aux employeurs qui cherchent à renforcer leurs effectifs en embauchant des jeunes qualifiés.



Une nouvelle orientation : Stratégie ontarienne en matière d'immigration

En novembre 2012, notre gouvernement a publié *Une nouvelle orientation : Stratégie ontarienne en matière d'immigration*, qui définit de nouvelles voies en ce qui concerne la manière de sélectionner, d'accueillir et d'aider les immigrants et immigrantes dans la province. Cette vision permettra de se doter d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et appuiera le développement de collectivités solides où tous les Ontariens et Ontariennes peuvent prospérer. Cette stratégie vise à améliorer les résultats socioéconomiques des immigrants, dont beaucoup sont confrontés à un taux de pauvreté plus élevé que la population générale. Nombre de programmes abordés dans la Stratégie en matière d'immigration contribueront à la réalisation de cet objectif, tels que :

- Les programmes de formation relais, qui aident les nouveaux arrivants qualifiés à obtenir un permis d'exercice et à trouver un emploi dans leur domaine d'expertise. Ces programmes offrent des formations axées sur les métiers et, par l'entremise de services préalables à l'emploi, aident les nouveaux arrivants qualifiés à se rapprocher de leur secteur ou de leur profession afin qu'ils puissent poursuivre leur carrière en Ontario.
- Le Programme de formation linguistique pour adultes (ALS / FLS) ne donnant pas droit à des crédits, qui aide les immigrants à acquérir la maîtrise du français ou de l'anglais comme langue seconde. Ce programme comprend des cours de langue axés sur des professions particulières, qui couvrent un large éventail de secteurs professionnels et offrent une formation linguistique en classe ou sur le lieu de travail.

Nos investissements

Notre gouvernement investira plus de 60 millions de dollars sur les trois prochaines années dans les programmes de formation relais de l'Ontario et plus de 60 millions de dollars par an dans le Programme de formation linguistique pour adultes (ALS / FLS) ne donnant pas droit à des crédits.

Nos réalisations

Les chiffres suivants illustrent la réussite des programmes de formation relais :

- 93 pour cent des diplômés du programme de formation relais pour l'accès au domaine de l'éducation de la petite enfance ont obtenu un permis d'exercice d'éducateur de la petite enfance et 73 pour cent ont trouvé un emploi dans ce domaine en moins d'un an.
- L'International Midwifery Pre-registration Program de l'Université Ryerson a aidé 92 pour cent de ses diplômés à trouver un emploi comme maïeutiste.

Quelque 120 000 apprenants s'inscrivent chaque année au Programme de formation linguistique pour adultes (ALS / FLS) ne donnant pas droit à des crédits.

Prochaines étapes

À la suite du lancement de la Stratégie en matière d'immigration en novembre 2012, le ministère a entrepris une mise en œuvre progressive d'initiatives. Au début de l'année 2014, il publiera un rapport d'étape annuel qui fera le point sur les progrès réalisés lors de la première année de mise en œuvre.

Pourquoi c'est important

Aider les nouveaux immigrants à mieux s'implanter en Ontario contribue à bâtir une économie plus forte en augmentant le nombre de travailleurs qualifiés disponibles. Les nouveaux arrivants, et leurs familles, qui réussissent leur implantation aident l'Ontario à tirer le meilleur parti des liens économiques noués à l'échelle mondiale par les diverses communautés, ce dont profite la province dans son ensemble.

Le saviez-vous?

Aujourd'hui, notre population inclut des personnes originaires de plus de 200 pays, et parle jusqu'à 130 langues différentes. La diversité est une richesse pour tous : les particuliers, les employeurs et la communauté.

Programme Deuxième carrière

Le programme Deuxième carrière vise à fournir aux personnes mises à pied et au chômage des formations axées sur l'acquisition de nouvelles compétences pour les aider à décrocher un poste dans un secteur professionnel présentant des perspectives démontrées sur le marché de l'emploi en Ontario.

À l'issue de la formation, les fournisseurs des services d'emploi effectuent un suivi auprès des clients du programme Deuxième carrière à quatre moments clés : à leur sortie du programme, puis trois mois, six mois et douze mois plus tard.

Nos investissements

En 2013-2014, l'investissement prévu dans le programme Deuxième carrière s'élève à 211,7 millions de dollars.

Nos réalisations

En 2013-2014, plus de 10 500 clients recevront un soutien au chapitre du programme Deuxième carrière. Plus de 95 pour cent des clients du programme Deuxième carrière qui avaient achevé leur formation avant juin 2013 ont indiqué que les formations axées sur les compétences qu'ils ont suivies les avaient aidés à trouver un emploi.

Depuis le lancement du programme Deuxième carrière en juin 2008, plus de 68 000 personnes ont reçu un soutien en vue de la concrétisation de leurs objectifs professionnels.

Prochaines étapes

Le programme Deuxième carrière continuera d'effectuer un suivi auprès de ses anciens clients à différents moments après leur sortie du programme pour pouvoir mesurer l'impact et la réussite du programme.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

Jasmine*, mère célibataire de 31 ans avec un enfant, a récemment perdu son emploi de gestionnaire de commandes. Elle touche actuellement des prestations d'assurance-emploi. Jasmine n'a pas terminé l'école secondaire, mais sa participation au programme Deuxième carrière lui donne la chance de se construire une nouvelle vie.

Elle a été acceptée à une formation pour assistantes et assistants de cabinet médical de 45 semaines à l'Academy of Learning de Brampton. Jasmine a reçu une aide de 17 518 dollars du programme Deuxième carrière, dont 9 015 dollars pour payer ses frais de scolarité.

Jasmine a hâte d'obtenir le diplôme de sa formation et d'entamer une nouvelle carrière qui lui garantira sécurité et indépendance – à elle et à son enfant.

*Ce prénom a été modifié à des fins de confidentialité

Source : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Pourquoi c'est important

Nous investissons dans les connaissances et les compétences des Ontariennes et Ontariens pour nous assurer qu'ils disposent des meilleures chances de succès. Pour ce faire, nous fournissons la plus haute qualité en matière de services et de soutiens pour aider les personnes à atteindre leurs objectifs de carrière et / ou de recrutement; nous offrons des débouchés pour aider les gens à perfectionner leurs compétences grâce à des cours et à des formations; et nous travaillons avec les employeurs et les collectivités pour édifier la main-d'œuvre hautement qualifiée et instruite dont l'Ontario a besoin pour être compétitif.

Le saviez-vous?

Le programme Deuxième carrière aide les travailleurs mis à pied et au chômage à suivre des formations axées sur l'acquisition de nouvelles compétences qui leur permettront de décrocher un poste dans un secteur professionnel présentant des perspectives démontrées sur le marché de l'emploi en Ontario.

Les données de suivi montrent que 80 pour cent des clients du programme Deuxième carrière décrochent un emploi dans l'année qui suit la fin de leur formation. Plus de 93 pour cent des clients déclarent que les formations axées sur les compétences qu'ils ont suivies les ont aidés à trouver un emploi.

Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information

Le Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information propose des formations aux femmes à faible revenu pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences, de gagner un bon salaire, de se forger un avenir prometteur et d'offrir de meilleures perspectives à leurs familles. Tous les deux ans, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario émet une demande de propositions et sélectionne des organismes de formation pour assurer la prestation des différentes composantes du programme.

Les composantes de ce programme visent à donner à ces femmes les qualifications nécessaires pour décrocher un emploi dans un métier spécialisé ou dans l'industrie de la technologie de l'information, deux secteurs qui sont en forte croissance. Il les aide à obtenir les qualifications nécessaires pour suivre une formation plus poussée ou occuper un emploi mieux rémunéré et non traditionnel, ce qui leur offre une sécurité financière accrue. Sept programmes, dont un destiné aux femmes francophones et deux destinés aux femmes autochtones, sont offerts dans huit emplacements répartis dans toute la province.

Nos investissements

Le gouvernement investit environ 2,1 millions de dollars dans le Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information en 2013-2014.

Nos réalisations

En 2013-2014, environ 200 femmes participent au Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information. Environ 80 pour cent des femmes ayant obtenu un certificat à l'issue du programme décrochent un emploi ou suivent une formation complémentaire.

Prochaines étapes

Les programmes actuels devraient se poursuivre en 2014. Une invitation à soumissionner visant de nouveaux programmes a été lancée à l'automne 2013 pour des prestations qui auront lieu en 2014-2015 et 2015-2016.

Pourquoi c'est important

Grâce à cette initiative, les femmes à faible revenu reçoivent une préparation les aidant à décrocher un emploi rémunérateur dans le secteur des métiers spécialisés et de la technologie de l'information.

Ce programme d'envergure provinciale aide des femmes à faible revenu à obtenir la formation dont elles ont besoin pour gagner un bon salaire, se forger un avenir prometteur et offrir de meilleures perspectives à leur famille.

Le saviez-vous?

En appuyant le Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information, notre gouvernement aide les femmes à faible revenu à obtenir de nouvelles compétences, à accéder à une nouvelle carrière et à bénéficier d'autres possibilités.

Depuis 2003, plus de 2 100 femmes ont été formées à des métiers spécialisés et à la technologie de l'information grâce à notre programme. Cet appui aide les femmes à faible revenu de l'Ontario à suivre les formations qui leur sont nécessaires pour occuper un emploi plus rémunérateur.



Préparation à l'emploi pour les femmes victimes de violence ou vulnérables

Le Programme de préparation à l'emploi pour femmes victimes de violence ou vulnérables est une initiative de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. Il prête assistance aux femmes qui sont victimes de violence familiale ou qui sont dans une position de vulnérabilité en les aidant à acquérir de nouvelles compétences et à trouver un emploi pour qu'elles deviennent autonomes sur le plan financier.

Nos investissements

Notre gouvernement a investi environ 4,3 millions de dollars dans cette initiative qui est mise en œuvre par de nombreux organismes, y compris ceux qui s'adressent aux communautés autochtones. Un engagement a été pris en ce qui concerne le financement alloué à l'initiative pour 2013-2015.

Nos réalisations

Au 31 mars 2013, 623 femmes avaient mené à bien leur formation. Sur ces 623 femmes, 462 (soit 74 pour cent) ont soit trouvé un emploi, soit décidé de poursuivre une autre formation ou des études. A l'heure actuelle, il existe dix programmes qui offrent aux femmes victimes de violence ou vulnérables une formation à l'emploi ou un soutien visant à accroître leurs perspectives d'emploi.

Prochaines étapes

Les programmes de formation actuels sont financés jusqu'en 2015. Le prochain cycle de financement commencera en 2015-2016.



Pourquoi c'est important

Cette initiative offre une formation aux femmes afin qu'elles puissent trouver un emploi. Cela leur permet de rompre le cycle de la pauvreté en se construisant une autonomie financière.

Le saviez-vous?

Depuis 2006, le Programme de préparation à l'emploi pour femmes victimes de violence ou vulnérables a aidé 2 137 femmes à accéder à une formation; 80 pour cent des femmes inscrites ont achevé cette formation, et 79 pour cent des femmes ayant achevé la formation ont décroché un emploi ou se sont inscrites à une formation complémentaire.

La Stratégie de réduction de la pauvreté à l'œuvre

May* était en première année d'école de soins infirmiers quand elle a finalement rassemblé le courage nécessaire pour quitter son foyer, où régnait un climat de violence. Mais le stress causé par cette tentative de remettre sa vie d'aplomb s'est révélé accablant. Elle a donc abandonné sa formation, et passait d'un métier inférieur à un autre jusqu'à ce qu'elle arrive au YWCA. Elle était consciente qu'il lui fallait être plus concentrée et améliorer ses compétences en informatique. Elle a donc suivi régulièrement le programme de préparation à l'emploi du YWCA, bénéficiant du soutien et des encouragements des autres femmes. May a accepté un stage co-op dans un service d'archives médicales. Après ce stage réussi, May s'est vue offrir un emploi d'administratrice des archives médicales.

*Ce prénom a été modifié à des fins de confidentialité

Source : Chef des programmes d'emploi, YWCA of Greater Toronto

Programme Microfinancement destiné aux femmes de l'Ontario

Le programme Microfinancement destiné aux femmes de l'Ontario a été établi en 2012 par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. Il aide les femmes à faible revenu à démarrer et à faire prospérer leur propre entreprise. Ces femmes reçoivent une initiation aux notions financières, un mentorat en entrepreneuriat, une formation professionnelle et un soutien en matière d'acquisition des aptitudes à la vie quotidienne. Les femmes qui sont prêtes à lancer leur entreprise après avoir suivi ces formations pourront recevoir de petits prêts (dits « microprêts ») à ces fins.

Nos investissements

Un financement a été approuvé jusqu'à concurrence de 760 550 dollars sur trois exercices (2012-2013 à 2014-2015) répartis entre six organismes offrant ces initiatives de microfinancement. On estime que de 2012 à 2015, le programme proposera 174 prêts, et aidera environ 635 femmes à faible revenu à acquérir les compétences nécessaires au lancement et à l'exploitation d'une entreprise.

Prochaines étapes

Le programme de microfinancement actuel bénéficie d'un financement jusqu'en 2015.

Services d'emploi d'Emploi Ontario

Les Services d'emploi d'Emploi Ontario offrent une gamme de ressources, de soutiens et de services visant à répondre aux besoins des particuliers en matière d'emploi et de carrière et à ceux des employeurs en matière de main-d'œuvre qualifiée. Ils aident les particuliers à trouver une meilleure voie vers des emplois hautement spécialisés et des formations de perfectionnement. Le programme offre une gamme de services particulièrement souples, qui peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque client.

Nos investissements

Notre gouvernement a investi plus de 314,5 millions de dollars dans les Services d'emploi d'Emploi Ontario pour l'exercice 2013-2014.

Nos réalisations

Les Services d'emploi ont fourni des prestations à 664 310 clients en 2012-2013. Depuis le lancement des Services d'emploi en août 2010, 62 pour cent des clients ont trouvé du travail, et par ailleurs, 16 pour cent se sont inscrits à une autre formation ou ont décidé de poursuivre leurs études. Les prestataires des Services d'emploi ont obtenu sur une base constante un niveau de satisfaction de la clientèle de plus de 98 pour cent.

Le réseau des Services d'emploi comprend 171 fournisseurs de services et 324 sites sont financés dans tout l'Ontario pour assurer cette prestation de services. Plusieurs sites des Services d'emploi proposent des services itinérants et spécialisés dans leurs collectivités, au besoin. Cela porte le nombre de points de service à plus de 400.

Prochaines étapes

Lancés en septembre 2013, les services du nouveau Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes seront dispensés par le réseau des Services d'emploi.

Pourquoi c'est important

Cette initiative fournit des microprêts aux femmes à faible revenu afin de les aider à lancer et à exploiter leur entreprise, et à assurer leur succès d'entrepreneuses. Elle leur permet également de développer toute une gamme de compétences entrepreneuriales et à se construire une autonomie financière.

Le saviez-vous?

Le programme Microfinancement destiné aux femmes de l'Ontario fournit à 630 femmes à faible revenu les compétences dont elles ont besoin pour lancer et exploiter une entreprise, et leur propose près de 175 prêts pour mettre leur affaire sur la voie du succès.

Pourquoi c'est important

Les Services d'emploi permettent aux Ontariennes et aux Ontariens d'accéder aux programmes et aux services dont ils ont besoin (planification de carrière, recherche d'emploi et maintien de l'emploi) sur un seul et même lieu.

Les Services d'emploi aident les fournisseurs de services à mieux s'adapter et répondre aux évolutions économiques et à être mieux en mesure de satisfaire aux besoins des clients, de la communauté et des parties prenantes dans chacune des collectivités de la province.

Le saviez-vous?

Les Services d'emploi d'Emploi Ontario sont un service à guichet unique qui permet aux travailleurs d'accéder plus facilement à un soutien pour trouver un emploi ou des possibilités de formation et d'éducation dans leur collectivité.

Au cours de l'année écoulée, le réseau d'Emploi Ontario a aidé environ un million de personnes dans toute la province, y compris des jeunes, des nouveaux arrivants, des Autochtones, des apprentis, des personnes handicapées et 90 000 employeurs.

Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi (aides familiaux et autres)

Le 21 octobre 2009, nous avons adopté la *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi (aides familiaux et autres)* pour garantir que les ressortissants étrangers employés comme aides familiaux bénéficient d'une protection en vertu du droit provincial. La Loi, qui est entrée en vigueur en mars 2010, interdit aux recruteurs et aux employeurs de demander des frais aux ressortissants étrangers qui travaillent ou recherchent un emploi en Ontario en qualité d'aides familiaux. Par ailleurs, la Loi interdit la pratique consistant à prendre possession des documents personnels d'un aide familial, tels qu'un passeport ou un permis de travail, qui empêchait certains aides familiaux de quitter un employeur peu scrupuleux et de rechercher un nouvel emploi.

Nos réalisations

En interdisant aux recruteurs et aux employeurs de demander le moindre frais aux aides familiaux, la Loi réduit le besoin pour les aides familiaux potentiels de recourir à un prêt (souvent assujéti à des taux d'intérêt élevés) pour couvrir les coûts relatifs à l'obtention d'un emploi en Ontario. En interdisant la pratique consistant à prendre possession des documents personnels d'un aide familial, tels qu'un passeport ou un permis de travail, la Loi permet aux aides familiaux de rechercher librement un nouvel emploi si nécessaire.

Entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, 24 plaintes déposées en vertu de la *Loi sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi* ont fait l'objet d'une inspection, et trois infractions ont été mises en évidence.

Prochaines étapes

Notre gouvernement continue d'explorer différents moyens permettant de mieux protéger les travailleurs les plus vulnérables de la province.

Le 4 décembre 2013, notre gouvernement a présenté le projet de loi 146, *Loi de 2013 sur l'amélioration du lieu de travail au service d'une économie plus forte*. S'il est adopté, le projet de loi modifierait la *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi (aides familiaux et autres)* pour étendre les protections qui s'appliquent aujourd'hui uniquement aux aides familiaux à l'ensemble des travailleurs étrangers qui viennent en Ontario en vertu d'un programme d'immigration ou d'un programme pour les travailleurs étrangers temporaires.

En outre, s'il adopté, le projet de loi :

- supprimerait la limite de 10 000 dollars prévue pour recouvrer les salaires impayés et prolongerait la période de recouvrement des salaires de six et douze mois à deux ans. Ces mesures aideraient à réduire les différends portés devant les tribunaux, ce qui permettrait aux employés comme aux entreprises de gagner du temps et d'économiser de l'argent;
- rendrait les agences de placement temporaire et leurs clients responsables des infractions relatives aux normes d'emploi, ce qui aiderait à réduire le nombre d'entreprises qui engagent des personnes uniquement pour travailler dans des conditions dangereuses.

Le gouvernement augmente aussi le nombre d'agents d'application de la loi dans la province pour s'assurer qu'un plus grand nombre de lieux de travail sont inspectés et que les employés sont protégés.

Pourquoi c'est important

Quand des travailleurs étrangers temporaires viennent dans notre province pour y travailler, ils ont besoin de protections visant à empêcher qu'on leur prenne des documents essentiels tels que leur passeport, ou qu'on leur demande de verser des frais d'embauche.

Le saviez-vous?

Les modifications envisagées à la Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi (aides familiaux et autres) permettraient d'étendre ses protections à tous les travailleurs étrangers, et d'exiger qu'ils reçoivent une brochure d'information sur leurs droits.

Des fondations socioéconomiques plus solides

Soutenir les entreprises à visée sociale

Pour rompre le cycle de la pauvreté, il est important d'adopter une approche à l'échelle communautaire. De nombreux organismes de la province ont pris l'engagement d'améliorer la vie quotidienne des Ontariens et Ontariennes à faible revenu, et de leur offrir des possibilités de réussir. Notre gouvernement s'engage à poursuivre sa collaboration avec les organismes communautaires, le secteur privé, les intervenants et d'autres administrations à tous les paliers gouvernementaux afin de mettre au point des programmes et des services qui permettent d'édifier des collectivités solides et contribuent à sortir des gens de la pauvreté dans toute la province.

Pourquoi c'est important

Les organismes sans but lucratif de l'Ontario jouent un rôle dans l'essor de notre économie avec une contribution de près de 50 milliards de dollars et plus d'un million d'emplois dans la province. Ils fournissent également des services importants aux familles de nos collectivités. Le Projet de partenariat vise à renforcer le partenariat entre le secteur sans but lucratif et le gouvernement pour que nous puissions édifier des collectivités plus solides ensemble.

De nombreux organismes du secteur sans but lucratif œuvrent à résoudre les enjeux liés à la pauvreté (p. ex. en offrant des services d'emploi et d'aide à l'établissement) et fournissent des soutiens aux familles (par le biais de programmes de garde d'enfants, d'activités après l'école, de loisirs et de services aux aînés). Grâce au renforcement de sa relation avec le gouvernement et de ses capacités, le secteur est en mesure de servir plus efficacement ses clients dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne la réduction de la pauvreté.

Projet de partenariat / Programme de subventions de partenariat

Le Projet de partenariat a été lancé en 2010 pour renforcer le partenariat entre le gouvernement et le secteur sans but lucratif, qui inclut plus de 53 000 organismes du secteur des arts, de l'environnement, de la santé, du sport, ainsi que des organismes communautaires. En mars 2011, à l'issue d'un processus de consultation de huit mois, un rapport sur le projet de partenariat a été publié. Il proposait un ensemble de six recommandations qui ont été adoptées et forment le socle de la stratégie gouvernementale visant à renouveler, simplifier et moderniser notre relation avec le secteur sans but lucratif.

Le Programme de subventions de partenariat met l'accent sur le renforcement des capacités du secteur en investissant dans des projets visant des résultats à l'échelle locale, régionale et provinciale. Les initiatives en question appuient la coopération et la communication au sein du secteur, de même que la constitution de réseaux, de manière à faire face aux défis fondamentaux, structurels et systémiques que doit relever le secteur sans but lucratif en Ontario.

Nos investissements

Notre gouvernement a approuvé un financement de 200 000 dollars destinés à la Fondation Maytree en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 pour que cet organisme puisse travailler avec des partenaires afin de lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'équité et la prospérité en édifant un leadership au sein des collectivités.

Nos réalisations

- La province a réuni des représentants des secteurs sans but lucratif et des entreprises dans le cadre d'un Forum sur le partenariat, afin d'échanger des idées et de définir une orientation pour les mesures gouvernementales en cours et à venir.
- L'Ontario a entrepris de créer un portail en ligne destiné au secteur sans but lucratif, qui facilitera l'accès à des renseignements sur les financements gouvernementaux et à de l'information en matière juridique et réglementaire.
- Nous investissons dans la recherche sur le secteur sans but lucratif de l'Ontario afin de mieux comprendre son envergure, sa portée et ses contributions, et pour étayer l'élaboration de futurs programmes et politiques.
- Notre gouvernement s'emploie à trouver des mécanismes en vue de réduire le fardeau administratif qui pèse sur les organismes sans but lucratif, et de garantir que d'autres initiatives gouvernementales prennent en considération le secteur sans but lucratif.
- Le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration a récemment pris part à « L'Ontario propice aux affaires », le processus stratégique du gouvernement, et s'y est entretenu avec des représentants du secteur sans but lucratif et de nombreux ministères en vue de réduire le fardeau administratif et la « paperasserie ».

Prochaines étapes

La province a récemment publié un rapport d'étape sur le Projet de partenariat, qui fournit des renseignements sur les progrès réalisés en vue de la valorisation et du renforcement du secteur. Les conclusions du rapport viendront étayer de futures collaborations et activités.

Le saviez-vous?

Les 53 000 organismes sans but lucratif de l'Ontario emploient environ un million de personnes. Par ailleurs, 6,3 autres millions de personnes travaillent bénévolement et fournissent des millions d'heures de travail par an. Le secteur sans but lucratif représente 15 pour cent de la population active de l'Ontario, et environ 7 pour cent du produit intérieur brut de la province. Il propose également des possibilités de bénévolat aux nouveaux arrivants afin de les aider à acquérir une expérience canadienne, et offre aussi des possibilités de perfectionnement professionnel aux bénévoles qui souhaitent réintégrer le marché du travail.

Social Venture Connexion

Social Venture Connexion est une plateforme d'investissements privées axée sur l'Ontario qui met en relation les entreprises à visée sociale susceptibles d'avoir un impact social positif avec les investisseurs et les fournisseurs de services pouvant les aider à concrétiser leurs idées. Social Venture Connexion s'intéresse au nombre croissant d'entreprises à but lucratif et non lucratif de l'Ontario qui veulent faire progresser leur mission, se développer et avoir un impact positif, mais qui ont des difficultés d'accès au capital.

Nos investissements

Le gouvernement a investi 109 000 dollars pour appuyer le développement de Social Venture Connexion, à l'instar d'autres partenaires du secteur privé.

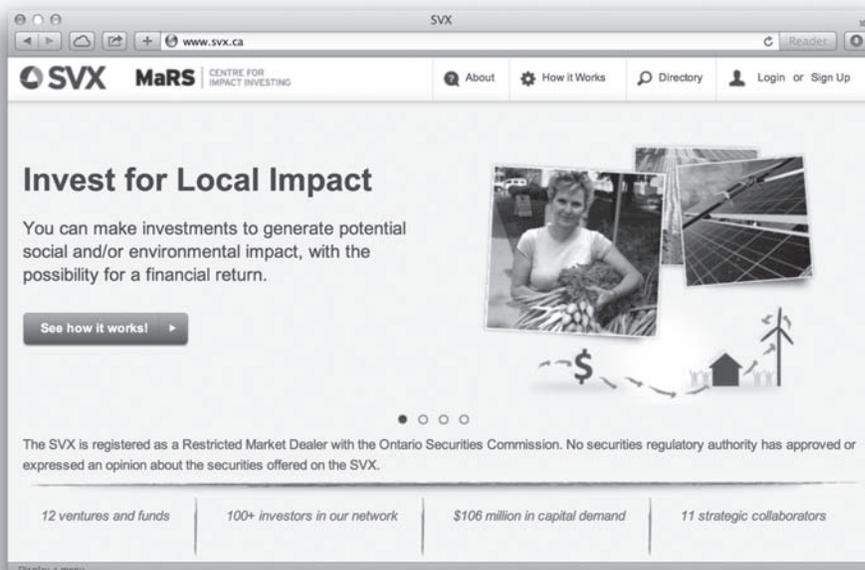
Nos réalisations

L'initiative Social Venture Connexion a été lancée en septembre 2013. Des renseignements complémentaires sont disponibles sur www.svx.ca*.

Au mois de novembre 2013, 12 émetteurs étaient répertoriés dans le cadre de Social Venture Connexion : dix entreprises à visée sociale et deux fonds.

Prochaines étapes

Social Venture Connexion appuiera les entreprises à visée sociale basées en Ontario qui créent des possibilités permettant de rompre le cycle de la pauvreté, en les aidant à obtenir de nouveaux investissements. Cela inclurait les entreprises à visée sociale intervenant dans de nombreux domaines et segments de la société, et qui s'intéressent notamment au logement abordable, aux services d'emploi, à la sécurité alimentaire, à l'éducation, aux Premières Nations et aux nouveaux Canadiens.



* L'initiative Social Venture Connexion est uniquement disponible en anglais.

Pourquoi c'est important

Les entreprises sociales présentent les avantages suivants pour l'Ontario :

- Elles proposent des emplois aux membres de groupes historiquement défavorisés (p. ex. les Autochtones).
- Elles contribuent à relever des enjeux systémiques comme la pauvreté en proposant des approches nouvelles et innovantes.

Grâce à des financements innovants et à des partenariats de prestation de services conclus avec le gouvernement, le secteur sans but lucratif et le secteur privé, les entreprises à visée sociale peuvent offrir des solutions plus rentables aux problématiques sociales les plus pressantes.

Le saviez-vous?

On estime qu'il y a environ 10 000 entreprises à visée sociale en Ontario. Un rapport récent sur les entreprises sans but lucratif et à visée sociale établies en Ontario indique que 70 pour cent d'entre elles se concentrent sur la réduction de la pauvreté.

Pendant sa phase pilote, Social Venture Connexion espère attirer au moins 2,5 millions de dollars de nouveaux capitaux à investir dans dix projets à vocation sociale.

Fonds Catapulte pour le microcrédit en Ontario

Le fonds Catapulte pour le microcrédit en Ontario est une initiative conjointe placée sous la houlette du Centre for Social Innovation et menée en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario, le Groupe Banque TD, la Caisse Altema, Microsoft Canada, KPMG et Social Capital Partners. Ce fonds a vocation à servir de catalyseur au développement des entreprises à visée sociale en phase de démarrage. Outre des prêts, ce fonds propose un éventail de formations, l'accès à des réseaux communautaires et tout un éventail d'autres soutiens propres à la communauté du Centre for Social Innovation. En rejoignant la communauté du Centre for Social Innovation, les entrepreneurs sociaux auront la possibilité d'accéder aux compétences, aux talents et aux ressources dont ils ont besoin pour assurer le succès de leur projet.

Nos investissements

En janvier 2013, le gouvernement de l'Ontario a attribué 250 000 dollars au Centre for Social Innovation pour l'aider à susciter davantage d'investissements de la part de partenaires du secteur privé, pour porter le total du fonds à 600 000 dollars. En juin 2013, l'initiative était en cours de mise en œuvre, et dans le cadre de son premier cycle, des microprêts ont été distribués à l'automne 2013 à des entreprises à visée sociale.

Nos réalisations

Le fonds Catapulte pour le microcrédit en Ontario procédera à 15 à 25 investissements en faveur d'entreprises à visée sociale en phase de démarrage (sociétés à but lucratif ou sans but lucratif). Il proposera des prêts de 5 000 à 25 000 dollars aux entreprises / projets à visée sociale admissibles. Les entreprises à visée sociale se verront par ailleurs offrir une gamme de soutiens pour favoriser leur succès.

La première série d'attributions de microprêts est terminée, et quatre prêts ont été accordés sur 90 demandes reçues.

Prochaines étapes

D'après les estimations, la viabilité du fonds serait assurée grâce aux remboursements des prêts. Une évaluation d'impact complète sera réalisée au cours des deux années à venir.

La deuxième série d'attributions de microprêts est désormais ouverte aux demandes, et un plus grand nombre de prêts seront accordés début 2014.

Pourquoi c'est important

Le financement des entreprises à visée sociale contribuera à relever les défis en matière de politiques systémiques (p. ex. dans le domaine de la pauvreté) en favorisant des approches nouvelles et innovantes.

Grâce à des financements novateurs et à des partenariats de prestation de services conclus avec le gouvernement, le secteur sans but lucratif et le secteur privé, les entreprises à visée sociale peuvent offrir des solutions plus rentables aux problématiques sociales les plus pressantes.

Le saviez-vous?

Le fonds Catapulte pour le microcrédit en Ontario peut faire une vraie différence pour les entreprises à visée sociale comme Furniture Link, qui offre des emplois et des formations en matière d'aptitudes à la vie quotidienne et / ou des emplois aux jeunes à risque, aux personnes ayant une forme mineure de maladie mentale, aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage, aux personnes recevant des prestations au titre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et aux personnes marginalisées ayant des perspectives limitées en matière d'emploi.

Parmi les premiers bénéficiaires du fonds Catapulte pour le microcrédit en Ontario figure Toronto Tool Library, qui donne aux personnes issues de communautés à faible revenu la possibilité de prendre part à des projets pratiques en leur proposant un accès abordable à un répertoire d'outils partagés.



MESURES, INDICATEURS ET RÉSULTATS

L'établissement d'un objectif ambitieux consistant à sortir 25 pour cent d'enfants de la pauvreté en l'espace de cinq ans et à soumettre un rapport sur nos progrès représente un volet important de notre Stratégie de réduction de la pauvreté. Comprendre dans quels domaines nous progressons et ceux sur lesquels nous devons mettre l'accent permet d'orienter nos efforts.

À propos des indicateurs

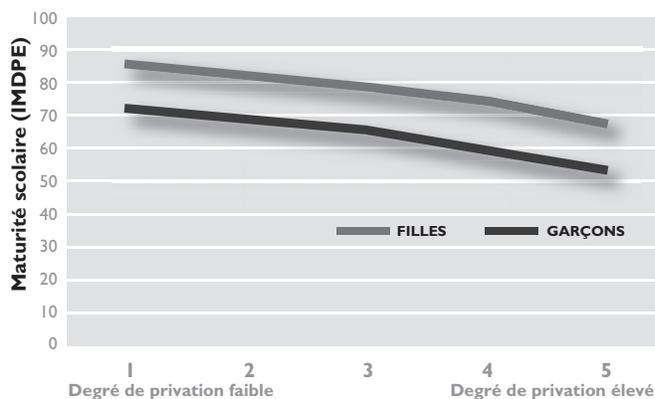
Dans le cadre de l'élaboration de la première Stratégie de réduction de la pauvreté, nous avons choisi au total huit indicateurs qui, pris ensemble, permettent de mieux comprendre son impact. Ces huit indicateurs liés aux perspectives portent sur des enjeux essentiels, tels que le niveau de revenu, l'éducation, la santé, le logement et le niveau de vie.

Voici les huit indicateurs que nous avons choisis :

1. Maturité scolaire
2. Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires
3. Progrès scolaire
4. Poids à la naissance
5. Mesure de faible revenu (MFR)
6. Niveau de pauvreté
7. Niveau de vie
8. Mesure relative au logement en Ontario.

Les données de Statistique Canada concernant nos indicateurs fondés sur le revenu datent d'il y a 18 mois. L'impact de nos investissements sur la Mesure de faible revenu, sur le niveau de pauvreté, sur le niveau de vie et sur la Mesure relative au logement en Ontario est seulement disponible jusqu'à la troisième année (2011) de mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Privation matérielle en fonction des quartiers (ON-Marg)



Indicateur n° 1 : Maturité scolaire

Les enfants ont de plus grandes chances de réussir lorsqu'ils arrivent à l'école en étant prêts à apprendre. Ils doivent être en bonne santé et acquérir des compétences sociales et affectives. Ils ont besoin d'aptitudes langagières, de capacités de raisonnement et d'aptitudes à communiquer, ainsi que de connaissances générales pour pouvoir participer aux expériences éducatives et mettre ces expériences à profit. Cet indicateur s'appuie sur l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), un outil démographique qui permet de mesurer la santé développementale et la maturité des enfants en matière d'apprentissage scolaire. Utilisé au jardin d'enfants, cet instrument permet de mesurer les compétences et les aptitudes des enfants qui contribuent à leur bon développement lors de leur entrée à l'école dans les cinq domaines suivants : santé physique et bien-être; aptitude sociale; maturité affective; acquisition du langage et développement cognitif, et aptitude à communiquer et connaissances générales. Ces données sont collectées chaque année dans environ un tiers des conseils scolaires de l'Ontario. Par conséquent, trois années sont nécessaires pour obtenir les données concernant la province dans son ensemble.

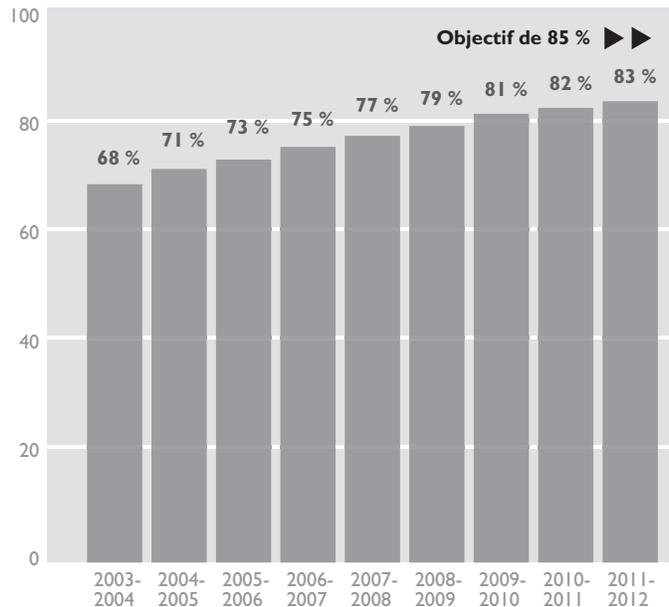
Comme nous l'avons signalé dans les précédents rapports d'étape annuels, entre 2007 et 2009, 71,5 pour cent des enfants faisant l'objet de l'enquête ne montraient aucun signe de vulnérabilité. Cela signifie que la plupart des enfants ontariens réussissent à l'école, mais que certains d'entre eux risquent d'avoir des résultats moins bons et pourraient bénéficier d'un soutien supplémentaire pour favoriser leur réussite scolaire.

Entre 2010 et 2012, 72,4 pour cent des enfants de l'Ontario présentaient des conditions favorables à la réussite scolaire, avec 79,4 pour cent chez les filles et 65,6 pour cent chez les garçons. À l'entrée à l'école, les filles tendent à avoir une maturité scolaire plus élevée que les garçons. L'étude du degré de privation en fonction des quartiers fait ressortir que les enfants des quartiers présentant un degré plus élevé de privation matérielle ont tendance à présenter des conditions moins favorables à la réussite scolaire lors de leur entrée à l'école.

Il existe en Ontario de nombreux services et soutiens qui favorisent le développement de l'enfant avant l'entrée à l'école. Les programmes axés sur le développement des parents et des enfants jouent un rôle important pour aider les enfants à prendre le meilleur départ possible dans la vie. Pris ensemble, des programmes tels que le programme « Bébés en santé, enfants en santé », les Centres de la petite enfance, les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce, le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et le Programme de développement du nourrisson offrent aux parents toute une gamme de services de soutien parental, de dépistage, d'évaluation et de traitement afin d'aider les enfants à réussir à l'école et dans la vie.

Indicateur n° 2 : Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires

Taux d'obtention de diplôme en Ontario



Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario

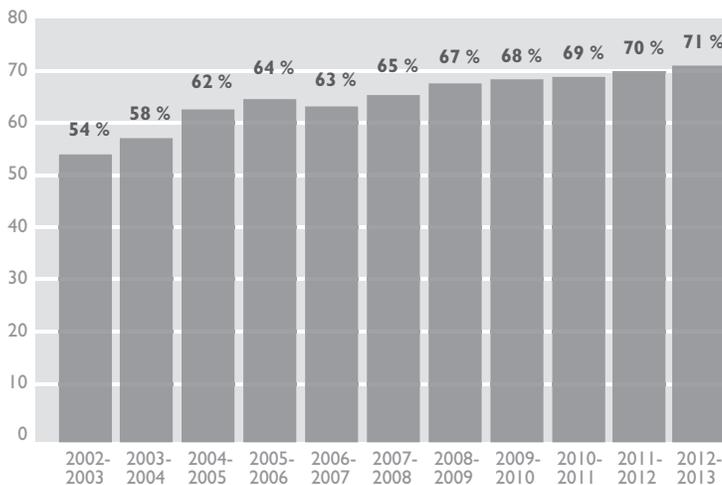
Dans notre économie fondée sur le savoir et les compétences, obtenir un diplôme d'études secondaires est plus important que jamais. Les jeunes titulaires d'un diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles de décrocher un meilleur emploi et d'avoir une capacité de gain supérieure tout au long de leur vie.

Cet indicateur représente le pourcentage d'élèves du secondaire qui ont obtenu le diplôme d'études secondaires de l'Ontario au cours de chaque année scolaire. Le taux d'obtention de diplôme en Ontario représente le pourcentage d'élèves d'une cohorte qui obtiennent ce diplôme dans les cinq années suivant celle au cours de laquelle ils ont commencé la 9^e année.

Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires en Ontario durant l'année scolaire 2011-2012 était de 83 pour cent. Le taux d'obtention de diplôme était de 68 pour cent en 2003-2004; on constate donc une augmentation de 15 points de pourcentage. Ceci signifie que 115 500 élèves de plus ont obtenu leur diplôme que cela n'aurait été le cas si le taux était resté au niveau de 2003-2004.

Indicateur n° 3 : Progrès scolaire

OQRE – 3^e et 6^e année – Lecture, écriture et mathématiques (écoles francophones et anglophones)



Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario, sur la base des données de l'OQRE

L'évaluation à l'échelle de la province est un instrument de mesure important des progrès réalisés par les enfants en littératie et en numératie; elle nous permet d'identifier les domaines à améliorer et de diriger les soutiens là où ils sont le plus nécessaires. Cet indicateur fournit des renseignements cruciaux pour la planification de l'apprentissage et de la réussite des élèves.

Cet indicateur est fondé sur l'évaluation provinciale de la réussite des élèves en fonction des objectifs d'apprentissage prévus par le curriculum de l'Ontario, qui est effectuée par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). Il rend compte des résultats globaux obtenus en lecture, en écriture et en mathématiques par les élèves de 3^e et de 6^e année.

Plus de 60 000 élèves de 3^e et de 6^e année supplémentaires atteignent ou dépassent la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques, comparé aux résultats obtenus à ces tests il y a dix ans.

En 2012-2013, 71 pour cent des élèves de 3^e et de 6^e année maîtrisent les compétences en lecture, écriture et mathématiques qui leur permettront de réussir au palier secondaire et postsecondaire, et au sein de la population active.

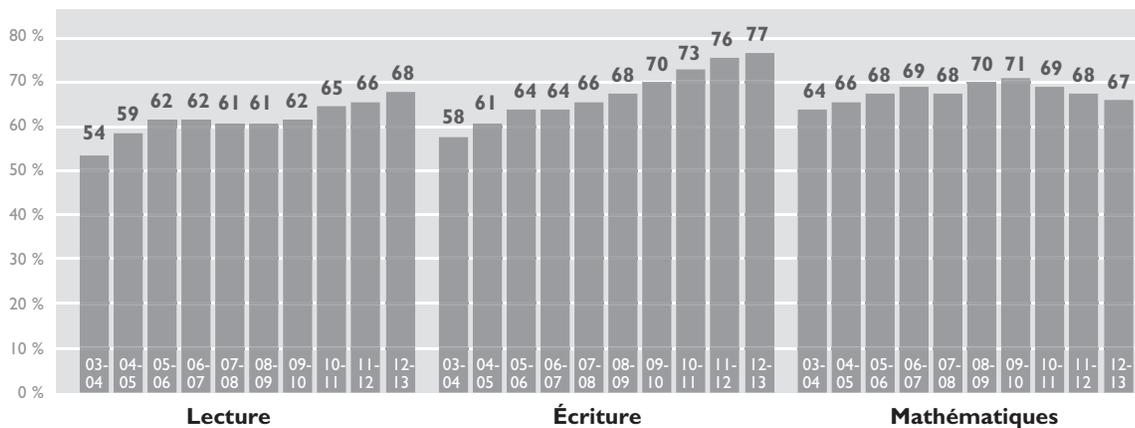
Il s'agit d'une augmentation de 67 pour cent par rapport à nos données de référence de 2008-2009 et de 17 points de pourcentage depuis 2002-2003.

Résultats en 3^e année

Pour l'année d'évaluation 2012-2013 portant sur les élèves anglophones, 68 pour cent des élèves de 3^e année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 77 pour cent en écriture et 67 pour cent en mathématiques.

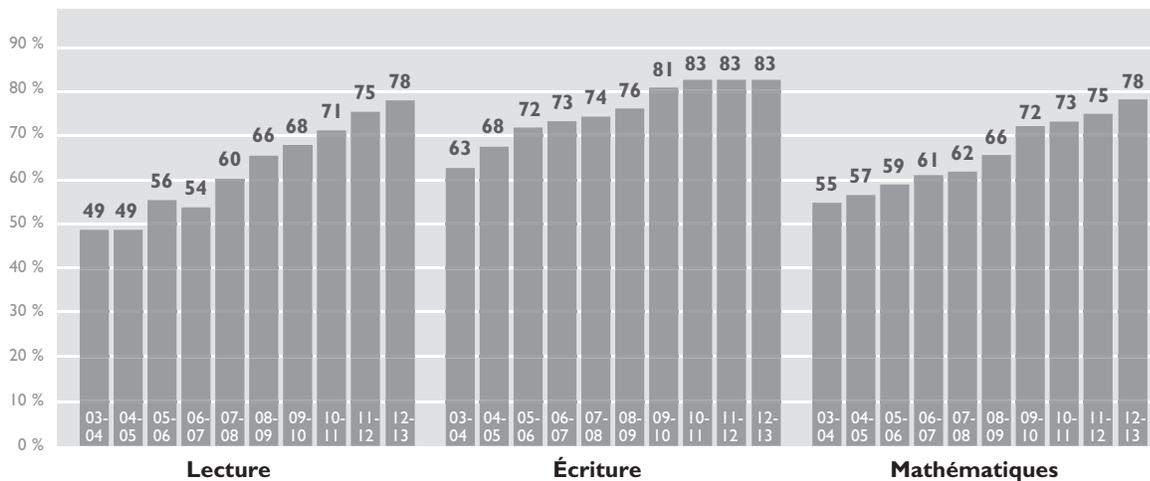
Pour les élèves francophones, les résultats étaient les suivants : 78 pour cent des élèves de 3^e année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 83 pour cent en écriture et 78 pour cent en mathématiques. Il convient de noter que la norme provinciale correspond à une note de niveau 3 ou d'environ « B ».

Résultats des élèves de 3^e année aux évaluations de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques Élèves anglophones



Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario, sur la base des données de l'OQRE

Résultats des élèves de 3^e année aux évaluations de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques Élèves francophones



Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario, sur la base des données de l'OQRE

Résultats en 6^e année

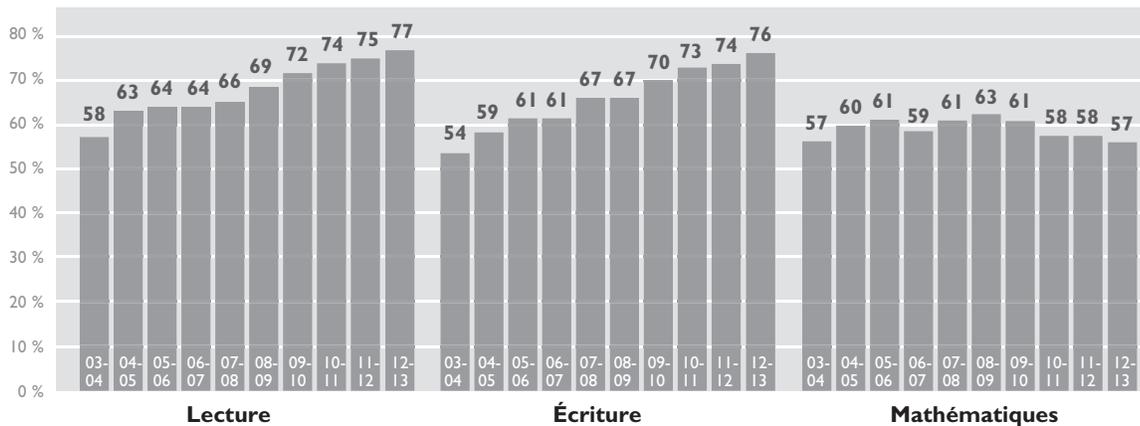
Pour l'année d'évaluation 2012-2013 portant sur les élèves anglophones, 77 pour cent des élèves de 6^e année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 76 pour cent en écriture et 57 pour cent en mathématiques. Pour les élèves francophones de 6^e année, les résultats étaient les suivants : 89 pour cent d'entre eux atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 86 pour cent en écriture et 81 pour cent en mathématiques.

Depuis 2003, le gouvernement a réduit l'effectif des classes au cycle primaire, renforcé la formation professionnelle des enseignantes et enseignants et amélioré le taux d'obtention de diplôme. Dans tout l'Ontario, 400 nouvelles écoles financées par les fonds publics ont été construites et 170 autres sont en cours de planification ou de construction.

Au mois de septembre 2013, environ 184 000 enfants âgés de quatre et cinq ans faisaient partie du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein dans près de 2 600 écoles. Une fois intégralement mis en œuvre en septembre 2014, le programme sera offert dans les écoles élémentaires publiques à tous les enfants âgés de quatre et cinq ans en Ontario.

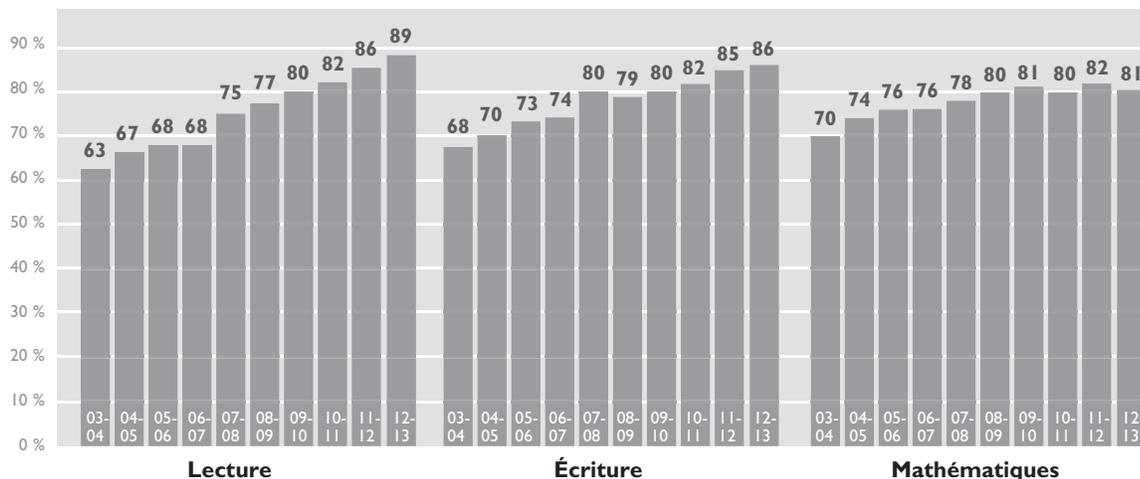
Les élèves qui réussissent tôt à l'école sont mieux placés pour obtenir de bons résultats scolaires par la suite et suivre des études postsecondaires. C'est la garantie que l'Ontario aura la main-d'œuvre qualifiée qui lui permettra d'être compétitif sur le marché international.

Résultats des élèves de 6^e année aux évaluations de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques Élèves anglophones



Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario, sur la base des données de l'OQRE

Résultats des élèves de 6^e année aux évaluations de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques Élèves francophones



Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario, sur la base des données de l'OQRE

Indicateur n° 4 : Poids à la naissance

Les enfants en santé ont davantage de chances de réussir dans pratiquement tous les aspects de leur vie, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Cet indicateur représente le pourcentage de nouveau-nés ayant un poids santé à la naissance, compte tenu de leur âge gestationnel. Les études révèlent que les bébés qui naissent dans une famille à faible revenu ont plus souvent un poids à la naissance inférieur à la normale, ce qui peut compromettre davantage leurs chances de vivre en bonne santé. Comme indiqué dans notre quatrième rapport d'étape (2012), entre 2010 et 2012, 80,7 pour cent des bébés ontariens avaient un poids santé à la naissance. Cet indicateur est mis à jour tous les trois ans, et notre prochaine mise à jour aura lieu en 2015.

Indicateur n° 5 : Mesure de faible revenu

La Stratégie de réduction de la pauvreté utilise la Mesure de faible revenu (MFR50) de Statistique Canada, dont l'année de référence est 2008, afin de définir la pauvreté et d'évaluer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté infantile. La MFR50 fixe représente le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu est inférieur à 50 pour cent du revenu familial médian rajusté.

L'objectif de la Stratégie de réduction de la pauvreté est de réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 pour cent en l'espace de cinq ans, soit 103 000 enfants.

En 2011, 13,6 pour cent de tous les enfants de l'Ontario se situaient sous la MFR50 fixe, contre 15,2 pour cent en 2008. Au cours des trois premières années de la Stratégie, environ 47 000 enfants et leurs familles sont sortis de la pauvreté. En 2011, le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté était de 365 000.

Le taux global des enfants vivant dans une famille à faible revenu inclut des enfants évoluant dans des cadres de vie très différents.

Ainsi :

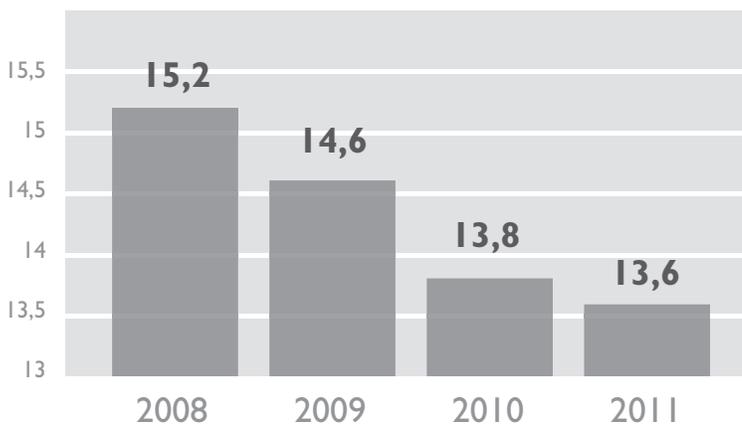
- Le pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu dirigées par une mère seul soutien de famille se situait à 37,4 pour cent en 2011, soit une augmentation par rapport à 35,6 pour cent en 2010, mais une baisse par rapport à 43,7 pour cent en 2008.
- Le pourcentage d'enfants vivant dans une famille avec deux parents se situait à 9,7 pour cent en 2011, soit une baisse par rapport au pourcentage de 10,7 pour cent en 2010 et de 10,3 pour cent en 2008.
- Le pourcentage d'enfants vivant dans tous les autres types de familles (familles dirigées par un père seul soutien de famille et familles dirigées par un grand-père, une grand-mère ou tout autre parent proche) se situait à 21,1 pour cent en 2011, par rapport à 13,8 pour cent en 2010 et 15,4 pour cent en 2008.

La plupart des enfants vivent dans des familles avec deux parents (82 pour cent en 2011) et dans des familles dirigées par une mère seul soutien de famille (12 pour cent). Environ 6 pour cent des enfants vivent dans d'autres types de familles.

La Stratégie de réduction de la pauvreté a contribué à empêcher une escalade de la pauvreté infantile au lendemain de la récession économique mondiale.

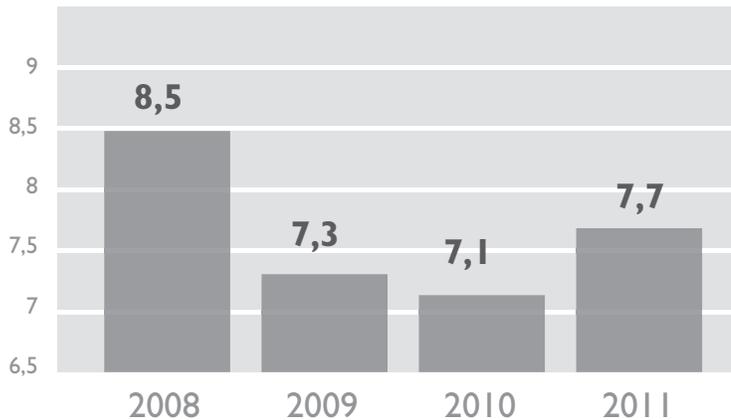
Sans la Stratégie de réduction de la pauvreté, environ 426 000 enfants auraient vécu dans la pauvreté en 2011, soit 61 000 enfants de plus que l'estimation actuelle, qui s'établit à 365 000 enfants.

Pourcentage d'enfants de l'Ontario sous la MFR50 fixe



Source : Ministère des Finances de l'Ontario, selon l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada

Pourcentage d'enfants de l'Ontario sous la MFR40 fixe



Source : Ministère des Finances de l'Ontario, selon l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada

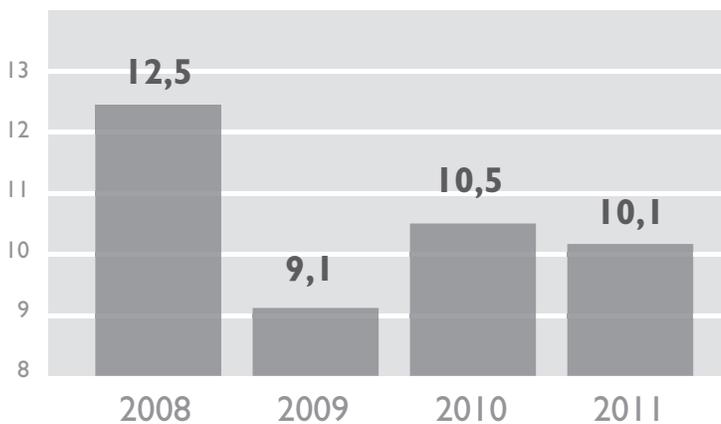
Indicateur n° 6 : Niveau de pauvreté

L'indicateur fondé sur le niveau de pauvreté nous éclaire sur le bien-être des personnes vivant dans une grande pauvreté. Cet indicateur est calculé à partir de la Mesure de faible revenu (MFR40), dont l'année de référence est 2008. Il représente le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu est inférieur à 40 pour cent du revenu familial médian rajusté.

En 2011, 7,7 pour cent des enfants en Ontario vivaient dans une grande pauvreté, contre 7,1 pour cent en 2010. Cette hausse reflète partiellement l'arrêt progressif de la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente, dont les subventions sont passées de 665 dollars par famille en 2010 à 335 dollars en 2011. Néanmoins, la mesure du niveau de pauvreté reste inférieure au niveau établi à 8,5 pour cent en 2008.

Trois ans après la mise en place de la Stratégie, il y avait 25 000 enfants de moins qui vivaient dans la pauvreté.

Pourcentage d'enfants vivant dans un ménage à qui il manque au moins deux articles



Source : Ministère des Finances de l'Ontario, selon l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et l'Enquête sur la privation matérielle en Ontario de Statistique Canada

Indicateur n° 7 : Niveau de vie

Cet indicateur mesure le nombre de personnes qui ne peuvent pas accéder à un niveau de vie que la plupart des Ontariennes et des Ontariens tiennent pour acquis, basé sur une liste de dix questions portant sur des produits de première nécessité. Les ménages sont défavorisés ou pauvres selon cet indicateur s'ils n'ont pas et ne peuvent pas se permettre d'acheter au moins deux articles figurant sur cette liste. Cet indicateur a été élaboré pour la Stratégie de réduction de la pauvreté par le Caledon Institute of Social Policy et la Daily Bread Food Bank, en partenariat avec Statistique Canada et le gouvernement de l'Ontario.

En 2011, 10,1 pour cent des enfants vivaient dans des familles qui n'avaient pas au moins deux articles, soit une diminution par rapport au pourcentage de 10,5 pour cent enregistré en 2010¹ et de 12,5 pour cent par rapport au pourcentage enregistré en 2008. Le taux de défavorisation de toutes les personnes se situait à 9,4 pour cent en 2011, soit une diminution par rapport au pourcentage de 9,8 pour cent enregistré en 2010 et de 11,1 pour cent en 2008.

¹ Statistique Canada a révisé les données relatives à la privation matérielle pour les années 2009 et 2010. Il faut aussi noter qu'un changement à été apporté aux enquêtes de 2008 à 2009.

Indicateur n° 8 : Mesure relative au logement en Ontario

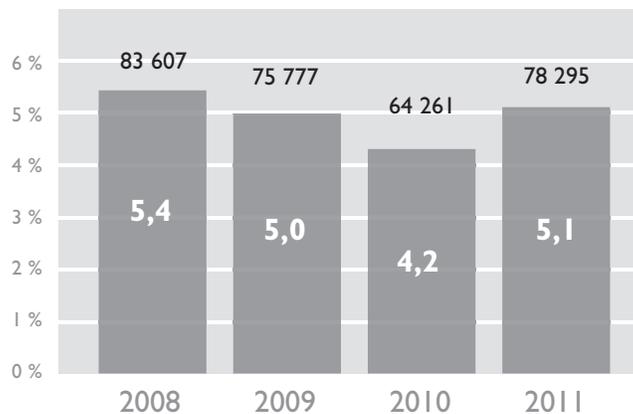
Les enfants ont de meilleures chances de grandir et de s'épanouir – aux plans affectif, intellectuel et scolaire – lorsqu'ils vivent dans un logement sécuritaire et stable. Cet instrument de mesure nous indique combien de familles à faible revenu ayant des enfants font face à des coûts de logement disproportionnés par rapport au revenu du ménage, ce qui peut compromettre la capacité des enfants de grandir et de s'épanouir, et ce, même au sein d'un environnement favorable.

La Mesure relative au logement en Ontario représente le pourcentage de familles ayant des enfants de moins de 18 ans dont le revenu est inférieur à 40 pour cent du revenu familial médian (MFR40) et qui consacrent plus de 40 pour cent de leur revenu au logement.

Le pourcentage des ménages ontariens reflété dans la Mesure relative au logement en Ontario témoigne d'une hausse, puisqu'elle s'établit à 4,2 pour cent en 2010 contre 5,1 pour cent en 2011. Entre 2008 et 2011, la Mesure relative au logement a diminué, passant de 83 607 ménages à 78 295 ménages.

Mesure relative au logement en Ontario

Pourcentage et nombre de ménages



Source : Statistique Canada



RÉTROSPECTIVE : ÉVALUATION DE LA PREMIÈRE STRATÉGIE ONTARIENNE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

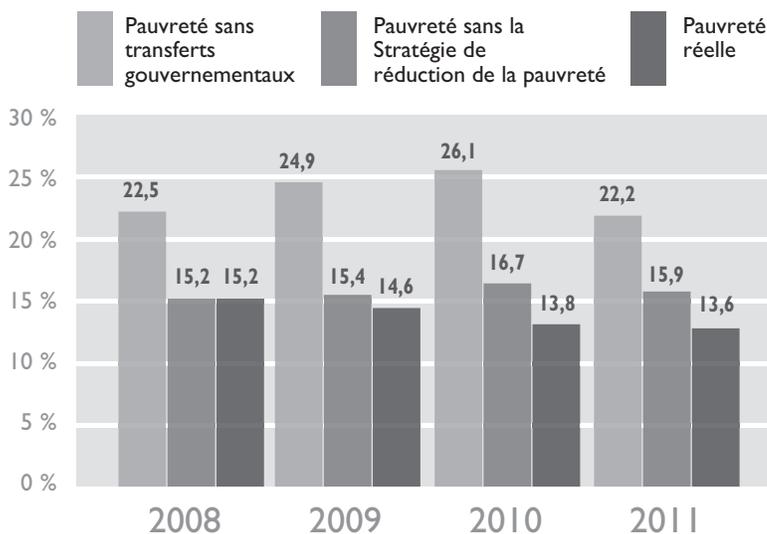
Impact de la première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté

La première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, lancée en 2008, a été perçue comme une initiative pionnière. Elle est intervenue à une période cruciale, alors que l'économie ontarienne commençait tout juste à ressentir les effets de la récession mondiale et que nombre d'Ontariennes et d'Ontariens ayant perdu leur emploi se heurtaient à la perspective d'un avenir incertain.

Des investissements ciblés, comme la Prestation ontarienne pour enfants, l'aide sociale, les réductions d'impôts et des initiatives telles que le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, Beaux sourires Ontario et le programme Deuxième carrière, ont aidé beaucoup d'Ontariennes et d'Ontariens à traverser les pires moments de la récession.

Alors que les taux de pauvreté ont tendance à s'envoler en période de récession, la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté a largement atténué les effets de la récession sur les familles à faible revenu ayant des enfants.

La Stratégie de réduction de la pauvreté contribue à atténuer la pauvreté chez les enfants.



Source : Ministère des Finances de l'Ontario, sur la base des données de Statistique Canada, 2013

Contrairement à ce que l'on avait pu observer lors de récessions précédentes, le taux de pauvreté infantile réel en Ontario a diminué au cours de la récession la plus récente, passant de 15,2 pour cent en 2008 à 13,6 pour cent en 2011. Il s'agit d'une situation inédite, puisque lors des deux récessions précédentes au début des années 1980 et au début des années 1990, le taux de pauvreté infantile avait augmenté. Si on avait laissé libre cours aux forces du marché, le taux de pauvreté aurait augmenté en 2009 et en 2010.

Nous nous sommes donné pour objectif de réduire la pauvreté infantile de 25 pour cent sur les cinq années de la Stratégie. Nous estimons que cela a eu de l'importance, car en nous fixant un objectif concret et ambitieux, nous avons établi un niveau de référence élevé pour tous et nous avons davantage attiré l'attention sur la réduction de la pauvreté infantile, aussi bien au sein du gouvernement qu'en dehors. Nous avons dès le départ associé notre capacité de réaliser cet objectif à trois conditions bien précises :

- Il fallait que l'Ontario investisse dans des initiatives importantes de réduction de la pauvreté, telles que la Prestation ontarienne pour enfants.
- Il fallait que le gouvernement fédéral augmente le Supplément de la prestation nationale pour enfants de 1 200 dollars par enfant et multiplie par deux le montant de la Prestation fiscale pour le revenu de travail afin que celle-ci s'élève à 2 000 dollars par an et par famille.
- Il fallait que l'économie provinciale progresse d'au moins 2,5 pour cent par an en moyenne.

Notre gouvernement constate que les augmentations de financement fédéral ne se sont pas concrétisées et que la croissance économique prévue à l'échelle provinciale n'a pas eu lieu.

Sans la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, on estime que 15,9 pour cent des enfants ontariens auraient vécu dans des familles à faible revenu en 2011. La Stratégie a donc permis à 61 000 enfants d'échapper à la pauvreté cette année-là.

Engagements clés contre la pauvreté dans le cadre de la première Stratégie

Lors de sa publication en décembre 2008, *Rompre le cycle* incluait des engagements clés dans plusieurs domaines :

- l'éducation;
- le soutien du revenu;
- la santé et le bien-être;
- le logement;
- la préparation à l'emploi;
- la protection des travailleurs;
- l'investissement social et l'innovation sociale;
- les populations vulnérables, dont les personnes handicapées.

De plus, notre gouvernement a pris des engagements plus particulièrement liés à la gouvernance et à la supervision de la Stratégie (par l'entremise d'un comité d'accomplissement des résultats). Il a aussi respecté ses exigences prévues par la loi en matière de présentation de rapports destinés au public en publiant des rapports d'étape annuels.

Dans le cadre de la Stratégie, notre gouvernement a tenu ou continue d'avancer pour tenir la grande majorité de ses engagements, et certains des engagements pris dans la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté ont été respectés. À titre d'exemple, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein – l'un des engagements clés – est en voie d'être entièrement mis en œuvre dans toute la province.

Réformes du système d'aide sociale

L'engagement pris pour examiner les programmes d'aide sociale a suscité le plus vif intérêt des parties prenantes sur les questions de pauvreté. En raison de la complexité du système d'aide sociale, le gouvernement a pris conseil auprès d'un comité consultatif avant d'entreprendre un examen officiel. Ces conseils nous ont aidés à former et à mettre en place la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario. Comme il s'agissait du plus vaste examen des programmes d'aide sociale depuis plus de 20 ans, il était important de faire preuve de diligence et de prendre le temps nécessaire pour réaliser un examen complet de toutes les facettes du système. La Commission a présenté son rapport final en octobre 2012. Notre gouvernement œuvre en faveur des objectifs décrits dans ledit rapport et fait preuve d'engagement pour atteindre l'objectif ultime, à savoir la réduction de la pauvreté, en créant plus de possibilités pour les Ontariennes et les Ontariens. Le Budget de l'Ontario 2013 a pris des mesures initiales pour entamer la réforme du système d'aide sociale en visant l'amélioration des revenus, la promotion des résultats en matière d'emploi et l'augmentation de l'équité.

Stratégie à long terme de logement abordable

La Stratégie à long terme de logement abordable a été publiée en 2010. Elle comportait des modifications réglementaires réduisant la « paperasserie » et des règles simplifiées. Elle octroyait également plus de souplesse aux municipalités pour que celles-ci puissent faire face aux besoins locaux. Les parties prenantes ont affirmé qu'un investissement à long terme dans le logement et la lutte contre le sans-abrisme de la part des deux ordres de gouvernement supérieurs auraient été bénéfiques pour cette Stratégie. Notre gouvernement continue de mettre en œuvre les engagements pris dans la Stratégie; il reconnaît qu'il existe un besoin en logement abordable et qu'il a un rôle à jouer pour favoriser le bon fonctionnement et la croissance des collectivités de tout l'Ontario. Depuis 2003, le gouvernement a versé près de 3 milliards de dollars pour le logement abordable, ce qui constitue l'investissement le plus important jamais réalisé dans ce domaine en Ontario.

Augmentations de la Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants est un soutien direct du revenu qui a contribué à réduire le taux de pauvreté infantile ces trois dernières années. En 2009, le gouvernement a relevé le plafond de la prestation annuelle, qui est ainsi passé de 600 dollars par enfant et par an à 1 100 dollars par enfant et par an, et s'est engagé à ce que la prestation continue d'augmenter pour atteindre 1 310 dollars. En 2012, il a augmenté cette Prestation ontarienne pour enfants pour qu'elle s'élève à 1 210 dollars et a confirmé son engagement pour qu'elle atteigne 1 310 dollars d'ici à juillet 2014. La Prestation ontarienne pour enfants mise en place sur la durée de la première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté et son augmentation accélérée en 2009 ont eu des retombées considérables, dans le sens où elles ont orienté l'aide financière vers les familles à faible revenu afin d'aider celles-ci à élever leurs enfants.

Perspectives en vue de la prochaine Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté

La première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté a versé des soutiens directs et indirects pour contribuer à sortir les enfants de la pauvreté. Toutefois, parce qu'on a donné la priorité aux enfants et aux jeunes, d'autres Ontariennes et Ontariens à faible revenu n'ont pas bénéficié d'une attention aussi ciblée dans le cadre de la Stratégie.

Notre gouvernement a conscience qu'il serait bénéfique pour les adultes à faible revenu de l'Ontario d'avoir accès à certaines des initiatives qui ont été utiles aux enfants. On peut par exemple penser à un programme améliorant l'accès aux soins dentaires pour répondre aux besoins de traitements préventifs et de traitements urgents. Des soins bucco-dentaires de qualité peuvent avoir un effet positif sur l'état de santé général des personnes touchées et éliminer des barrières sociales et des obstacles à l'emploi.

Notre gouvernement reconnaît aussi qu'il existe une nécessité accrue de fournir des soutiens plus adaptés culturellement aux communautés autochtones. Les communautés autochtones de l'Ontario continuent de présenter des taux de pauvreté plus élevés que dans la population générale. En 2010, d'après l'Enquête nationale auprès des ménages, 23,5 pour cent des Autochtones de l'Ontario appartenaient à des ménages à faible revenu, chiffre qui dépasse largement celui des personnes non autochtones, qui s'élève à 13,7 pour cent. Nous reconnaissons qu'il est indispensable d'intervenir davantage auprès des communautés autochtones et qu'il faut mettre en place des soutiens holistiques, intégrés et communautaires (p. ex., axés sur la famille ou la communauté tout entière). Il convient également de prendre des mesures supplémentaires pour élargir les retombées des efforts de réduction de la pauvreté aux communautés autochtones de la province.

Dès le départ, nous avons conscience qu'une approche uniformisée en matière de réduction de la pauvreté n'était pas adaptée. Certains groupes vulnérables d'Ontariennes et d'Ontariens continuent de présenter des taux de pauvreté plus élevés que celui de la population générale de l'Ontario. Bien que la Stratégie ait comporté des soutiens ciblés pour les populations vulnérables, les données montrent que certains groupes continuent de présenter des disparités, à l'image des chefs de famille monoparentale, des nouveaux immigrants, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Notre gouvernement reconnaît qu'il faut travailler davantage pour comprendre pleinement les circonstances qui conduisent diverses populations vulnérables à la pauvreté et les outils nécessaires pour contribuer à les en sortir. La rétroaction obtenue lors de récentes consultations publiques organisées par la province pour éclairer l'élaboration d'une nouvelle Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté a indiqué qu'il était nécessaire d'adopter une approche reposant davantage sur des données probantes et des pratiques exemplaires à l'égard des efforts de réduction de la pauvreté et des groupes de populations vulnérables.

Une enquête en ligne menée pendant le processus de consultation a donné lieu à un commentaire révélateur formulé en ces termes : « À l'égard des stratégies visant des groupes de populations spécifiques, la circonscription sanitaire de Middlesex-London encourage vivement le gouvernement de l'Ontario à utiliser des données probantes pour éclairer ses décisions en matière de programmes et de mesures de financement et de réduction de la pauvreté. Cibler des groupes particuliers sans s'appuyer sur des données probantes peut conduire à négliger par inadvertance certains groupes de populations vulnérables. » (Traduction libre)

La Stratégie reposait sur un ensemble d'indicateurs évaluant dans quelle mesure les soutiens indirects permettaient de sortir les enfants de la pauvreté. Si tous ces indicateurs témoignent d'une amélioration, notre gouvernement considère qu'il est nécessaire de les affiner au fil de notre progression, et ce, afin de nous aider à mieux utiliser les données obtenues pour comprendre les causes profondes de la pauvreté chez certains groupes et les types d'interventions les plus efficaces.

Renforcement de la coordination

Un comité d'accomplissement des résultats a été formé pour superviser le suivi et la mise en œuvre de la première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, notamment la préparation des rapports d'étape annuels. Il a également joué un rôle centralisateur pour examiner les politiques et les programmes du gouvernement présentant des implications importantes en matière de lutte contre la pauvreté et pour donner des conseils relatifs à ces politiques et à ces programmes.

Avec le recul, notre gouvernement s'aperçoit que ce groupe de surveillance aurait pu tirer parti d'un mandat plus large pour offrir des conseils en matière de politiques et de programmes qui auraient eu des effets sur la mise en œuvre et la réalisation de la première Stratégie.

En adoptant la *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté*, notre gouvernement a pris un engagement à long terme à l'égard de la réduction de la pauvreté. Les gouvernements qui se succéderont sont désormais tenus, en vertu de la législation, de poursuivre l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté. Pour le bien-être à venir de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens, il est essentiel que notre combat contre la pauvreté aille au-delà de mandats gouvernementaux de quatre ans et s'étende sur des décennies, voire sur plusieurs générations. La réduction de la pauvreté doit être une entreprise à long terme, soutenue par des solutions stratégiques aux multiples facettes et solides ainsi que par l'implication continue des parties prenantes et des collectivités. Les Ontariennes et les Ontariens ne méritent rien de moins.

ALLER DE L'AVANT

Malgré un climat économique très tendu, nous avons mené à bien de nombreuses réalisations dans le cadre de la première Stratégie de réduction de la pauvreté. Elle a eu des répercussions sur la vie de nombreux habitants de l'Ontario qui vivaient dans la pauvreté. En soutenant les initiatives clés de cette première Stratégie et en continuant de miser sur elles, nous garantirons la pérennité de son héritage.

Nous sommes néanmoins conscients qu'il reste encore beaucoup à faire. La réduction de la pauvreté est une démarche complexe et vaste, qu'il faut développer sur plusieurs axes à long terme. Nous devons chercher à mieux comprendre les effets de nos investissements, examiner les voies qui restent à explorer ainsi que la manière idéale de cibler nos ressources pour progresser davantage dans notre lutte contre la pauvreté.

Une lutte collective contre la pauvreté – Rôle du gouvernement fédéral et des administrations municipales

Notre gouvernement est bien conscient qu'en dépit de nos efforts, nous ne pouvons pas remplir les objectifs de réduction de la pauvreté à nous seuls. Combattre la pauvreté est une entreprise qui dépasse les capacités d'un seul gouvernement. C'est pourquoi l'action collective de tous les ordres de gouvernement est indispensable pour produire des avancées durables dans la réduction de la pauvreté.

Le gouvernement fédéral et les municipalités de toute la province ont un rôle à jouer collectivement dans la lutte qui se poursuit en Ontario contre la pauvreté. Dans le cadre de la première Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement fédéral s'est associé à la province pour investir dans de nouvelles infrastructures de logement et dans des initiatives en faveur du logement abordable et social. Certaines familles qui travaillent ont vu leur situation s'améliorer grâce aux avantages fiscaux accordés au niveau fédéral. Mais il faut davantage d'aide de la part du gouvernement fédéral pour rompre le cycle de la pauvreté. Une contribution financière de l'administration fédérale dans des domaines cruciaux (garde d'enfants, apprentissage des jeunes enfants, formation professionnelle, soutien accru des personnes au chômage) pourrait accélérer la réduction de la pauvreté. Notre gouvernement se réjouit des partenariats stratégiques continus noués entre l'Ontario et le gouvernement fédéral pour améliorer le quotidien des personnes à faible revenu dans la province. En collaborant avec Ottawa, nous pouvons poursuivre nos efforts pour édifier une société équitable.

Les administrations municipales sont les plus proches de leurs collectivités et sont les mieux placées pour mettre en œuvre les initiatives de réduction de la pauvreté. Certaines municipalités ont fait preuve d'un leadership exceptionnel en créant localement des tables rondes sur la réduction de la pauvreté afin de susciter des actions communautaires. Nous applaudissons ces initiatives et reconnaissons leur importance pour galvaniser l'action concertée de collectivités et d'organismes sans but lucratif et du secteur privé en encourageant leur participation et leurs investissements dans les activités qui contribuent à diminuer la pauvreté.

Notre gouvernement reconnaît la contribution des nombreuses personnes qui, partout en Ontario et tout au long de la première Stratégie, ont prouvé leur engagement à aider les membres de collectivités des quatre coins de la province pour qu'ils puissent rompre le cycle de la pauvreté.

En allant de l'avant, nous continuerons d'avoir besoin d'une approche impliquant l'aide de tous pour accomplir de nouveaux progrès dans la lutte contre la pauvreté. Rompre le cycle de la pauvreté transcende le mandat d'un gouvernement, quel qu'il soit, et nous devons tous nous employer à trouver des solutions qui font une différence durable dans la vie des personnes les plus démunies.

La nouvelle Stratégie quinquennale de réduction de la pauvreté – Témoignages

L'été dernier et jusqu'au début de l'automne, nous nous sommes investis dans un large processus de consultation pour obtenir des contributions visant l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté. Pendant plus de deux mois, des consultations ont eu lieu dans des collectivités de toute la province. Pour les habitants de l'Ontario, il s'agissait d'une occasion importante d'exprimer leur avis et d'offrir leurs points de vue sur la meilleure manière d'aborder les problèmes de pauvreté qui restent d'actualité. Nous avons reçu des commentaires sur ce qui a fonctionné pour aider les familles ontariennes et protéger les plus vulnérables, et sur ce qui peut être fait pour édifier une province équitable, où chacun peut mieux profiter de la prospérité. Nous avons écouté les personnes qui ont vécu dans la pauvreté. Nous avons recueilli les propos de groupes communautaires et d'organismes de services sociaux qui soutiennent les personnes dans le besoin.

Notre gouvernement a entendu les témoignages de personnes issues de tous les milieux, et le message était clair : il faut aider tous les Ontariennes et les Ontariens qui vivent dans la pauvreté. Notre première Stratégie mettait un accent particulier sur les enfants issus de milieux à faible revenu et leurs familles, dans l'optique de rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Tout au long des consultations, nous avons entendu des personnes souhaitant qu'à l'avenir, nos efforts de réduction de la pauvreté ciblent une population plus large d'individus dans le besoin. Bon nombre de ces personnes estimaient également que le meilleur moyen de combattre la pauvreté consistait à se concentrer davantage sur les programmes de formation et sur les compétences professionnelles. Donner aux gens la possibilité d'obtenir un emploi bien rémunéré était considéré comme la clé de l'indépendance et de l'autonomie financière.

Nous remercions les milliers de personnes qui ont partagé leurs points de vue pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté, qui sera lancée au printemps 2014. Nous sommes conscients que la première Stratégie n'était qu'un point de départ, et qu'il reste d'autres voies à explorer pour agir contre la pauvreté.

Nous travaillons à l'élaboration d'une nouvelle Stratégie qui aille plus loin pour lever les obstacles à l'embauche, en combinant aides directes et indirectes. Accompagner les personnes afin d'améliorer leurs chances sur le marché de l'emploi devient encore plus critique dans un contexte de difficultés économiques tenaces. Nous reconnaissons que dans un climat économique tendu à l'échelle internationale, il est encore plus important d'investir pour aider les personnes les plus durement frappées. Par ailleurs, nous sommes conscients que le renforcement du filet de sécurité sociale de la province demeure essentiel pour que les personnes démunies en profitent quand elles en ont besoin.

Notre gouvernement s'engage à rompre le cycle de la pauvreté en offrant aux personnes à faible revenu de l'Ontario la possibilité d'améliorer leur existence. Nous voulons mettre des outils entre les mains de chaque Ontarienne et Ontarien, afin que nous puissions tous profiter de la prospérité de cette magnifique province – ensemble.

ontario.ca/romprelecycle

